

CITÉ DE MAISONNEUVE

GREFFE

**Dossiers administratifs
thématiques**

Évaluations

**16 septembre 1884 -
11 octobre 1898**

P25/B1,160

135-1-1

Montreal

16 Sept 1884

Brabazon

LE TOURNEUX FILS & Cie,
107 A 245 RUE ST-PAUL,
Montreal.

ÉOUTERIE
en tous genres
SPECIALITÉ DE CLOUS À CHEVAL
Et de Quincailleries Fines

FERONNERIES
Pour Bâtiment, Ménage, Carosserie
FUSILS DE CHASSE, REVOLVERS, BOIS ET
ARTICLES DE VOITURES.

Adresse Télégraphique Le Tourneux Fils :
Montréal.

Correspondance Téléphonique

135/84

J.J. Beauchamp Esq
Secrétaire
Conseil de la Ville Maisonneuve
Jui

Monsieur Il y a quelque temps, vous m'avez donné avis que j'avais été nommé évaluateur pour la ville Maisonneuve, mais je n'ai reçu aucunes nouvelles depuis.
Ainsi, veuillez donc me dire quand se fera le rôle d'évaluation. Et vers quelle date nous devons commencer notre ouvrage.
Une réponse obligera -

Votre Devoué
C. H. Légaré

X
2
4
6

P25/B1, 160

C. L. LeTourneau
16/8/84

48/6/91
anniversay - 28.9

Maisonneuve 7 Oct 1886

g. Blain

Messieurs les conseillers

135/86

Ayant été nommé comme estimateur de cette ville par le conseil.

Je prend la liberté de vous informer que ne puis refuser cette charge, mais avec conditions suivantes, que quand je serai dérangé sur mes occupations j'espérerai que le temps perdu me soit remboursé par la corporation.

par la raison suivante, que les autres estimateurs ne résidants pas dans cette ville viennent que quand ils sont pétotne se soucient fort peu de me déranger

à mon ouvrage

Votre dévoué

P. Bleau



4

6

P25/B1,160

□

VILLE DE MAISONNEUVE.

évaluateur

évaluateur

Je Bononi St Jean
ayant été dûment élu nommé évaluateur
pour la Ville de Maisonneuve, fais serment sur les Saints Evangiles
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide. en mon rang nul f.

135/89

Assermenté ce trizaine
jour de mai mil huit
cent quatre-vingt-neuf,
en la Ville de Maisonneuve,
District de Montréal, par de-
vant moi

Bononi St Jean

Jos. O Bourassaire
Mairie

B.S. J'aurai
évalué le
13 mai 1889
les meubles

X 2 4 6

P25/B1,160

0 1

VILLE DE MAISONNEUVE.

135/89
Je Louis Champagne
ayant été évidemment élu nommé évaluateur
pour la Ville de Maisonneuve, fais serment sur les Saints Evangiles
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide. Un mot rayé nul. -

Assermenté ce vingt-neuf
jour de juin mil huit
cent quatre-vingt-neuf,
en la Ville de Maisonneuve,
District de Montréal, par de-
vant moi

L. Champagne

Eugène Bleau concierge

*Archives
1879
École
Émerson*

X 2 4 6

P25/B1,160

évaluateur

VILLE DE MAISONNEUVE.

135/39

Je Joseph Jeannotte dit Lachapelle
ayant été dûment élu nommé Évaluateur
pour la Ville de Maisonneuve, fais serment sur les Saints Evangiles
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
solt en aide. Un mot rayé nul. /

Assermenté ce onzième
jour de Juin mil huit
cent quatre-vingt neuf,
en la Ville de Maisonneuve,
District de Montréal, par de-
vant moi
Eugène Bleau
conseiller

J. J. Lachapelle

Joseph Jeannotte

Bamatto
Evaluation
11 Juillet 1889.

REVUE MEDICALE DE MONTRÉAL

REVUE MEDICALE DE MONTRÉAL

REVUE MEDICALE DE MONTRÉAL

REVUE MEDICALE DE MONTRÉAL

VILLE DE MAISONNEUVE.

Je, Benoîte St Jean
ayant été dûment élu nommé Évaluateur pour l'an 1890 et 1891
pour la Ville de Maisonneuve, fais serment sur les Saints Evangiles
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide.

135/91
Assermenté ce septième
jour de mai mil huit
cent quatre-vingt dix,
en la Ville de Maisonneuve,
District de Montréal, par de-
vant moi

Benoîte St Jean.

Assermentation

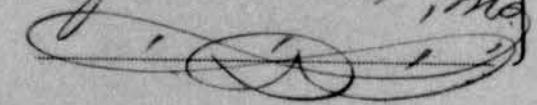
B. St Jean
17 May 1890

THE ECONOMY OF THE STATE

P25/B1,160

VILLE DE MAISONNEUVE.

13/5/91
Je Joseph P. Jeanguaffre
ayant été dûment élu nommé Evaluateur pour 1890-91
pour la Ville de Maisonneuve, fais serment sur les Saints Evangiles
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide.

Assermenté ce 15 juillet
jour de juillet mil huit
cent quatre-vingt dix,
en la Ville de Maisonneuve,
District de Montréal, par de-
vant moi
Alphonse Cormier, Secrétaire,
Maire,


Jos Jeanguaffre

évaluatif

VILLE DE MAISONNEUVE.

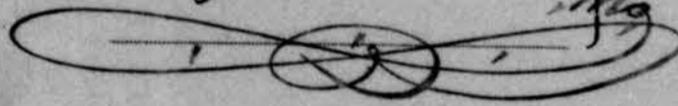
Je, Aristide Belair

135/90
ayant été dûment élu _____ nommé Évaluateur pour 1890-1891
pour la Ville de Maisonneuve, fais serment sur les Saints Evangiles
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide. un mot sans faille

Asermenté ce huitième —
jour de Mai mil huit
cent quatre-vingt dix,
en la Ville de Maisonneuve,
District de Montréal, par de-
vant moi

A. Belair

Attesté,

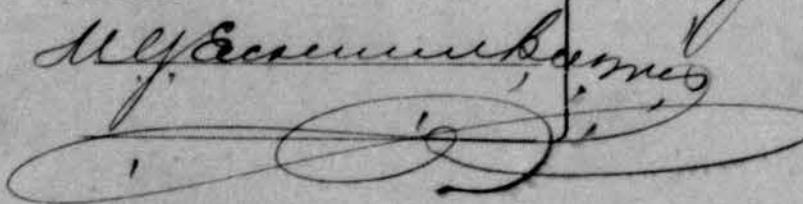


évaluateur

VILLE DE MAISONNEUVE.

135/91
Je Joseph F. Jeannotte
ayant été dûment élu nommé Estimé et honnête
pour la Ville de Maisonneuve, fais serment sur les Saints Evangiles
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide.

Assermenté ce dixième
jour de Juillet mil huit
cent quatre-vingt ouze,
en la Ville de Maisonneuve,
District de Montréal, par de-
vant moi

M. F. Jeannotte


Jo F. Jeannotte

évaluations

VILLE DE MAISONNEUVE.

135/91

Je, Neffe Bleau, bouchier
ayant été dûment élu — nommé ~~estimé~~
pour la Ville de Maisonneuve, fais serment sur les Saints Evangiles
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide.

Assermenté ce vingt et unième
jour de juillet mil huit
cent quatre-vingt onze,
en la Ville de Maisonneuve,
District de Montréal, par de-
vant moi

M. Neffe Bleau, bouchier

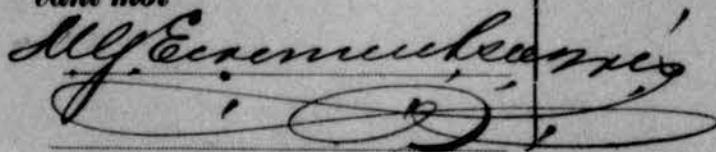
Neffe Bleau

VILLE DE MAISONNEUVE.

135/91

Je, Benoni St Jean, membre
ayant été dûment élu nommé administrateur
pour la Ville de Maisonneuve, fais serment sur les Saints Evangiles
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide.

Assermenté ce vingt
jour de juillet mil huit
cent quatre-vingt onze,
en la Ville de Maisonneuve,
District de Montréal, par de-
vant moi

M. le maire


Benoni St. Jean

Passonneau. 22 Janvier 1894

Mme Marie & Melle le Con
seillers élection de Passonneau

135/92

Assurés,

Je vous offre par les
présentes ma resignation com
me évaluateur de cette Ville
et vous prie de me faire bien
l'acousto.

J'athommard de
monseigneur,

Voluntant deesse seurteur

Bemoni S^e Jean

R. H. Jean
22/192

X 2 4 6

P25/B1,160

E D

Maisonneuve 30 mai 1892

— Ville de Maisonneuve —

Le soussigné, Triffle Bleau,
ayant été nommé évaluateur
pour la ville de Maisonneuve
juge qu'il ne reçoit pas un hon-
neur au meilleur desmes conve-
nances et de ma capacité. Ainsi
que Dieu me soit en ardo.
Accordéenté le vingt mai millesix
comme ce 30 mai Jour de mai
1892 dég. C. L. Bleau

Triffle Bleau

X
2
4
6

P25/B1, 160

Truffe Bleue
31 mai 1892
Évaluation

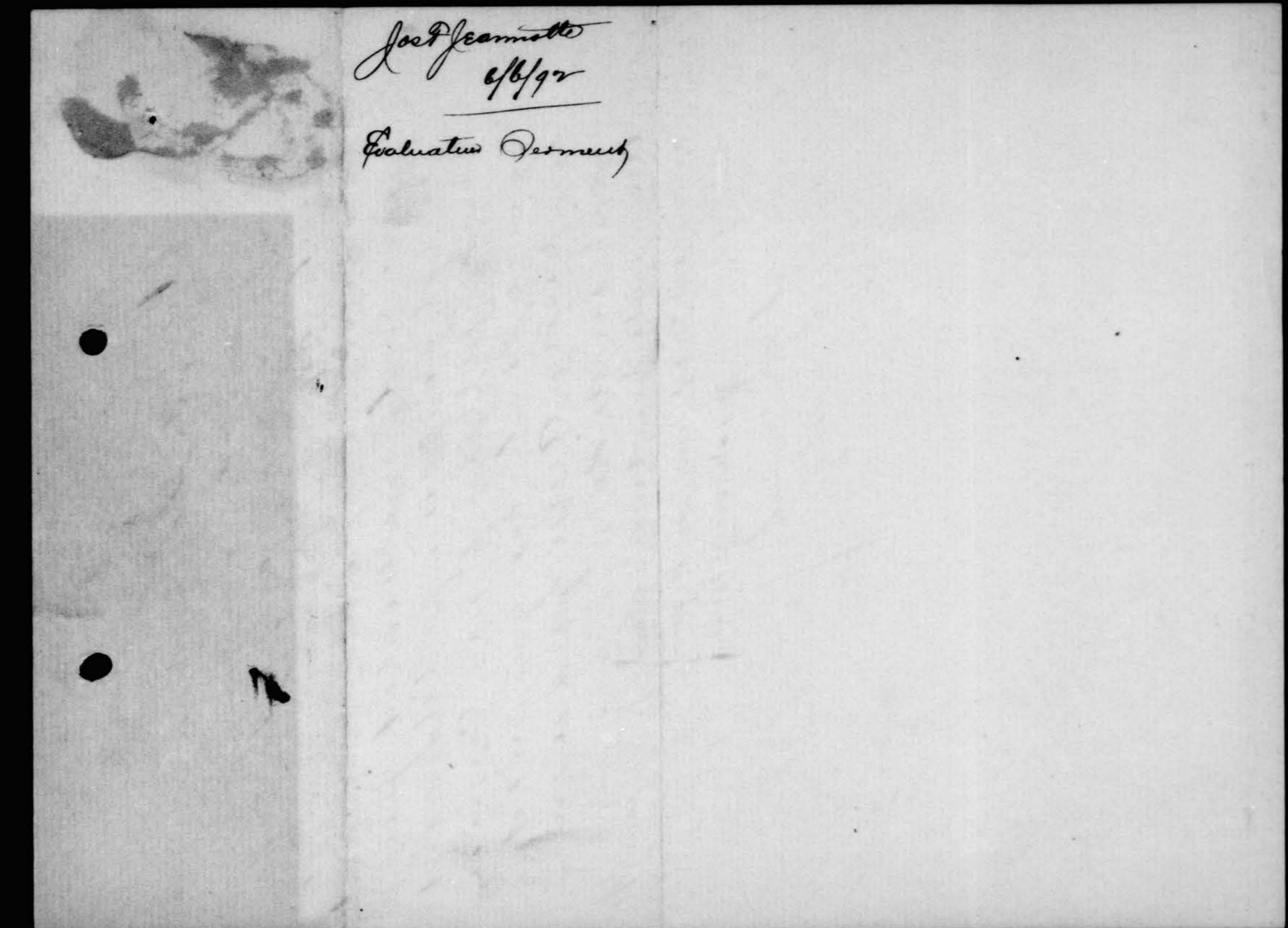
Ville de Maisonneuve

Je, sauvigne, Joseph F. Jean
motte ayant été nommé éva-
luateur pour l'armée courante
13.5.1892 Jure solennellement que je
recepissois bien fidèlement
toute meilleure de mes connai-
sances la charge qui m'est
confierie. Ainsi que Dieu me
soit en aide
Assuré de faire ma part à mon frère Jos F. Jeamotte
comme ce siéisme dans lequel
nous huit cest quatorze jours

Alphonse Sauvigne

X
2
4
6

P25/B1, 160



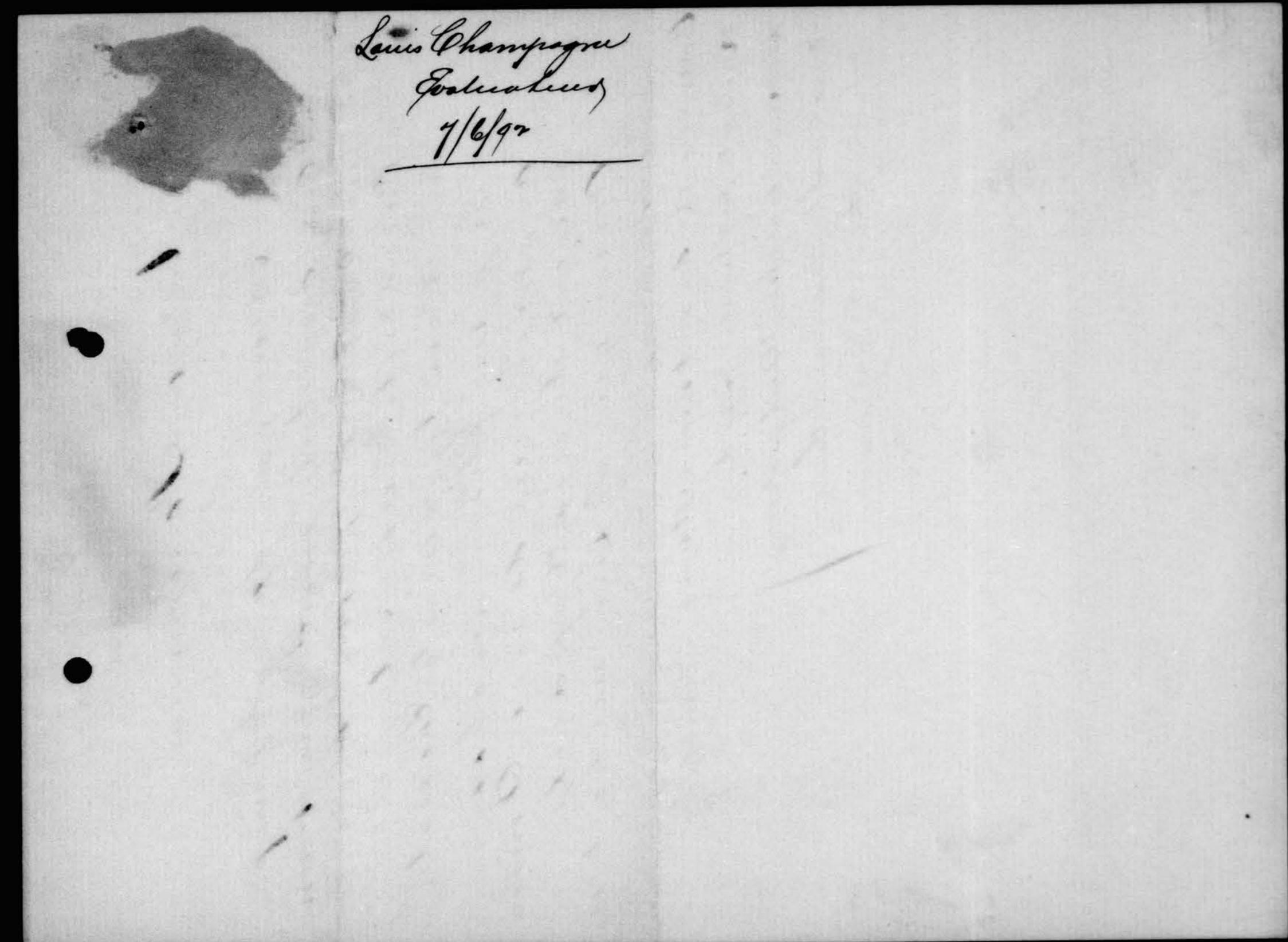
évaluation

Ville de Maisonneuve

Je, sauvigni. Louis Champa
gne, ayant été nommé et nom
né évaluateur pour l'arrondissement nom
mée Maisonneuve j'ose solennelle
ment sur les saintes Evangiles
que je remplirai ma charge
au meilleur de mes connaissances
et de ma Capacité
ainsi que Dieu me sera en
aide.

Assassiné dans la ville d'Assasson }
mme ce septième jour du mois }
de Juillet mil huit cent quatre-vingt- }
dix-sept. déclaré à Maisonneuve


X
2
4
6



P25/B1,160

10

5

135/93

Ville de Maisonneuve
 Je soussigne Trufflé Bleau
 ayant été nommé échevin
 des postes à la Ville de Maisonneuve
 pour l'année 1893
 fait ce 28 juillet vingt
 neuf fais scrupule sur
 les saintes Évangiles que
 j'expliquerai aussi fidèle-
 ment les devoirs devant
 chargé & cela au sujet
 de mon jugement
 & de ma condamnation.
 Ainsi que Dieu me
 soit en aide.

Trufflé Bleau
 Assomme de faire mes affaires
 comme je le ferai de mon mieux
 Jour de Juin 1893.

M. G. Esmeur



-evaluator

Ville de Maisonneuve
je soussigné, Louis Chauveau,
ayant été nommé évaluateur pour
la Ville de Maisonneuve, pour
l'amélioration et quelque
mieux faire lements des
lettres d'asile que j'eu-
plissi bien fidèlement les de-
voirs de ma charge & cela au
meilleur de mon jugement
et de ma capacité.
Ainsi que devra me sait

Amara *gigantea* *var.* *caerulea*

Schampagne

Assomme de l'autre "o"
miserable - Ce n'est pas
une fois d. Juin 1843 —
M. L'Assommé

John C. Calhoun

évaluateur

Ville de Montréal
Je. sacreigne, Joseph & Jean
motte, ayant été nommé éva-
luateur pour la Ville de Montréal
comme pour l'année mil
huit cent quatre-vingt trois fais
sement ses lettres Evangiles
que j'expliquerai bien spéci-
fiquement les dessins de nos chos
qu'à celles au meilleurs de mon jug-
ement de nos capacités.

Ainsi que dieu me soit en aide

Joseph & Jeamotte
Avocaté d'assurance à Montréal
comme ci-avant lez ditz Jours

de Juin 1893.

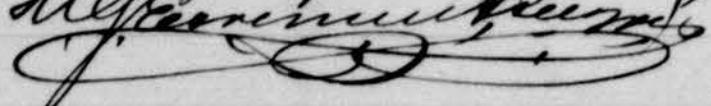
J. Jeamotte

Joseph & Gamache
12/16/98

Ville de Maisonneuve
J. Sauvegrain, Joseph F. Jeannette
ayant été nommés coadjuteurs de
la Ville de Maisonneuve par
l'année 1894-95, j'aurai solen-
nellement sur les Saints Évan-
giles que je remplirai bien & spé-
cialement les devoirs de ma
charge & cela au meilleures
de mon jugement & de ma
capacité. Ainsi que Dieu
me sait en aide. Jo. F. Jeannette
Assomption devant moi
à Maisonneuve. Cet an
Vigie Jan de mai mil
huit cent quatre-vingt cinq
George.
Alphonse Lassonde
de la Ville de Maisonneuve

135/94

Ville de Maisonneuve,
Je, sausseignier Louis Champagie,
ayant été nommé Évaluateur
pour l'année 1894-95 de la ville
de Maisonneuve. J'en solennelle
ment sur les Saintes Évangiles
que j'insisterai bien spéciale-
ment les devoirs de ma
charge & cela au meilleur
de mon jugement & de ma
Capacité. Ainsi que Dieu
me sait en aide.

Assentement des autres moi } Louis Champagie
de Maisonneuve & une }
votre Joie du maire de
Maisonneuve cest
quatorze quatorze

de la Ville de Maisonneuve

Ville de Maisonneuve

• Ville de Maisonneuve
 Je, sausigni Isidore Bleau
 ayant été nommé coadjuteur
 de la ville de Maisonneuve
 pour l'année 1894-95, j'ose so-
 lennellement sur les Saintes
 Escriptes que j'implorai Dieu
 & fidèlement les devoirs de
 ma charge & cela au meilleur
 de mon jugement & de ma
 capacité, ainsi que Dieu
 me sait en aide

Assuré(e) devant moi
 à Maisonneuve le neuvième
 jour de mai mil
 huit cent quatre-vingt
 quatre.

Isidore Bleau

de l'école d'agriculture
 de Maisonneuve

De Theophile Fréchette nommé
évaluateur posté pour l'assurance de la ville
de Montréal dans son solennellement
que je remplisai avec honneur et dévouement
l'office les services de cette charge
au meilleur des moyens possibles
ma copie. Ainsi j'aurai fait
part ce que

(envers le devant ma Maison) & Fréchette
le 2 juillet 1895. —

M. Fréchette

évaluation

Ville de Maisonneuve

Je. Trefflé Bleau, nommé éco-
lemaire posté à la Cité de Maisonneuve
de Maisonneuve Jour solennelle
saint que j' remplirai avec hono-
ur & joie les devoirs de
l'enseignement au meilleur de
mon jugement & sensacap.
Cité. Maisonneuve le 20 Juin 1895
Rue en ville Trefflé Bleau
Assentement de la maire à Maisonneuve

Le 20 Juin 1895

Alphonse Gagnon

valuables

135/95
Ogilie Cormier opus
Je Louis Champagne mon
me voilera le plus possible
avoir mais comme j'en
évidemment que j'expliquerai
une homélie & justice les moins
de celle chose au meilleur de
mon jugement & de ma copie
cel. Ainsi pourriez vous soit
en avise.

Assomption d'autour de Noirmont }
23 Juin 1895 à Ste-Croix }
StChampagne

Montréal 20 Juin 1895

Assemblée des évaluateurs de la
Ville de Montréal pour l'année
1895

135/95

Présents MM J. Blaue

J. Champagne
J. Trudeau

Les évaluateurs sont assurés
d'être nommés M. G.
Eustache comme secrétaire
puis ils agiront ainsi

J. Blaue
J. Champagne
J. Trudeau
M. G. Eustache

Maisonneuve, 13 janvier, 1896

A M^r le Maire et M^{me} les Conseillers de la
Ville de Maisonneuve. =

135/96 Messieurs,
Je vous transmet, par la présente,
ma démission comme évaluateur de la Ville
de Maisonneuve, et ce, à partir de ce jour.
Veillez agréer, chers messieurs,
mes salutations les plus expressives.
Je demeure,
Votre tout dévoué,
Siplo Bleau

VILLE DE MAISONNEUVE

135/96

Je, soussigné, Louis Champagne
ayant été dièmement nommé évaluateur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je
remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma
capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce deuxième jour
de Juin 1864.
Louis Champagne

Louis Champagne

VILLE DE MAISONNEUVE

135/96

Je, soussigné, Victorin Joseph Étienne Brauillet,
ayant été dûment nommé évaluateur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je
remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma
capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

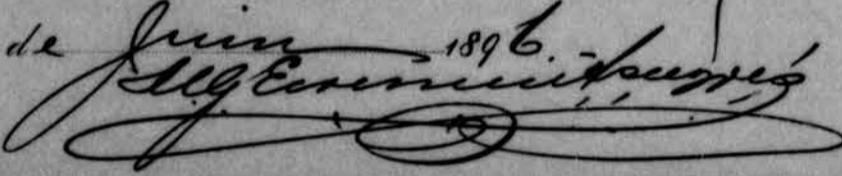
Assermenté devant moi à Maiso-
neuve, ce dixième jour
de Juin 1896. —
Édouard, juge

{ V. C. Brauillet, M.
Signature

VILLE DE MAISONNEUVE

138/96 Je, soussigné, André Belair
ayant été dûment nommé évalueur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je
remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma
capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce Deuxième jour }
de Juin ^{1896.} Belair


ABelair

Maisonneuve 3 mai 1898

13595 Par les présentes je transferte
à M. Dupré Cér.
Le mandat de mes
travaux comme évaluateur
de la Ville de Maisonneuve
aussitôt que ~~mon ouvrage~~
~~sara terminé et que le Maire~~
~~sera exigeable.~~ M Belair.

VILLE DE MAISONNEUVE

135/98

Je, soussigné, Hubert Prevost
ayant été dûment nommé évaluateur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je
remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma
capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Hubert Prevost

Assermenté devant moi à Maison-
neuve, ce troisième jour

de Mai - 1898

VILLE DE MAISONNEUVE

135/98 Je, soussigné, Aristide Belair
ayant été dûment nommé évaluateur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je
remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma
capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Maisonneuve,
et ~~troisième~~ jour

de Mai 1898

Aristide Belair

A. Belair

VILLE DE MAISONNEUVE

135/98

Je, soussigné, Théophile Lescadre
ayant été dûment nommé évaluateur de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je
remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma
capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide. Théophile Lescadre

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, le dixième jour

de Mai 1898

Alphonse Gagné

Re ajournement d'une séance des
évaluateurs
Montmorency 5 Sept 1898

135/91
Tous les évaluateurs étant assen-
blez nous avons résolu d'ajourner la
séance au 6 du même mois
constatant ce jour jour de fête
legale en faveur de la
France avoué à l'origine.

J. Belair Pdt.
Hubert Prevost
Étienne Lescadre

✓
401
H

Résumé 17/98

Agournement de
l'assemblée des
Évaluateurs

L
1
15

4 7

Ville de Montréal 13 Oct. 1897
Maisonneuve le Maire, M. M. les Conseillers.

Messieurs.

Sec des élections

135/97
Le Secrétaire
m'avait dit qu'il n'y avait pas d'argent
pour me payer mon compte, vous
me obligerez beaucoup en me don-
nant un billet à 30 jours.

Dans l'espoir que vous me ferez,
j'honorerais de me rendre ce service.

Je demeure,

Maisonsseuve,

Votre serviteur,

A. Bragard Champagny

Le le 9/6/97

13/6/97

Maisonneuve 9 Juin 1897.

A l'autorisation le maire & M. les Com-
missaires de la Ville de Maisonneuve
Monsieur,

J'ai reçue instructions de M. m. les Com-
missaires d'Ecole de cette ville de vous transmettre
Copie de la résolution suivante passée ce jour au
semble des Ecoliers & dressée par le maire
bien lui accordée cette demande. Savoir:

"Proposez résolu que ill. ill. les Commis-
saires d'Ecole prient le Conseil de veiller
bien donner à ces évaluations instan-
tées dévolues à leur valeur réelle toutes
les propriétés de la municipalité tant
elles

"celles qui paient le taux ordinaire du
paiement des taxes que celles qui sont
exemptes de taxes municipales ou qui
par contrat ont eu commutation."

J'ail l'honneur & cbae
Votre très humble serv
M.G. Lévesque
des Commissaires Généraux
de Maisonneuve

Belle 23/6/98

Maisonneuve 22 Juin 1898

A M^r. le Maire & M^r. les Conseillers de la

Ville de Maisonneuve -

Maire

13.5.98

Les humbles soussignés espousent
respectueusement à votre Conseil qui a - pris
de cette Ville qu'ils ont immédiatement
commencé à faire le rôle d'évaluateurs - la
que nous avons prosegue terminé no - ce
tr ouvrage. Maintenant nous nous sommes
aperçus qu'il y avait un plan spécial
de la terr^e Vian détaché des plans de la
Ville, le rôle n'a pas été fait sur ce
plan spécial l'an dernier parce que
nous croyions que M^r. Vian avait un
arrangement avec la Ville pour l'évalua-
tion de sa terr^e ou qu'il payait un
prix fixe tous les ans. Mais maintenant que
M^r. Vian concide sa terr^e il est de toute
nécessité que le rôle soit fait suivant
son plan homologué pour que les

Et l'assemblée est convoquée
à deux heures pris Jeudi le
4 juillet au bureau de la
Cathédrale. — V. J. C. Branillet, M^r.

J. Champagne

A. Belair

L. Lévesque



135/166

les nouveaux acquéreurs soient en
sur le dit rôle vu que tous les No^s
de Cadastres & subdivisions sont changés.
Maintenant Messieurs nous demandons
à votre Conseil de vouloir bien nous donner
quelque chose de plus pour cette ouvrage
additionnelle qui est un grand surcroît
d'ouvrage de plus. J'espere Me faire espi-
rons Messieurs que vous prendrez notre
demande en considération si vous considérez
aussi que le fait est moins que l'an
dernier qui, cependant avons plus
d'ouvrage que tous les années dernières
Sont qu'un nouveau plan de Mr. Vialle &
toutes les plaintes que nous aurons à exa-
miner.

Pour l'ensemble
Vos fiduciaires

A. B. Clair.
Hubert Prevost
Téléphone Lescache

Le conseil
de la ville
des Femmes
Communautés
et champs

133/96

Montréal, 2 juillet 1896

Assemblée des Écolaboureuses

Présents: M. M. V. J. Ethriault

Louis Champagne

Aristide Belair

Les écolaboureuses s'assemblent
au bureau de la Société. Pré-
parées de la vente de maison
nouvelles sont assurément
comme telles. L'original de la
proclamation de l'assemblée devra
être déposé dans les prochaines
semaines.

Proposé par Mr Louis Champagne.
Secondé par Mr Aristide
Belair que M. le Docteur J. E.
Brauillet soit élu Président
des écolaboureuses. Adopté.

Proposé par Mr Louis Champagne
Secondé par M. M. V. J. Ethriault
et A. Belair que M. J. Étienne
Méchut soit nommé Secrétaire
des Écolaboureuses. Adopté.

Et l'assemblée est adjointe
à deux heures pris. Jeudi, le
4 juillet au bureau de la
Société. — V. J. C. Brauillet, M. S.

Louis Champagne
A. Belair
J. Etienne Méchut

X
2
4
6

Maisonneuve 2 Juin 1896
Assemblée
de
Électeurs

M. M. A. J. E. Brault
Louis Chompage
Auguste Belair

P25/R1, 160

151

15

135-1-28

2

VILLE DE MAISONNEUVE.

135-1-28

AVIS PUBLIC.

Est donne que le ~~ROLE DE PERCEPTION~~ pour l'annee 1884 est complete et depose en mon bureau ou les taxes sont payables.

Montreal, 20 Septembre, 1884.

J. J. BEAUCHAMP,

SEC.TRE.

Je soussigne, certifie que le trentième jour de Septembre dernier j'ai affiche l'avis ci-dessus à deux des endroits les plus publics de la Municipalité
Montreal 7 Novembre 1884

PUBLIC NOTICE.

Is given that the ASSESSMENT ROLL for the year 1884 is completed and deposited in my OFFICE where the TAXES are payable.

Montreal, 20th September, 1884.

J.J.BEAUCHAMP,

SEC.TRE.

John Chartrand

26X 1 2 3 4 5 6

P25/B1,160

5 5

Province of Maisonneuve
Public Notice

Public Notice is hereby given
that the municipal Council
of this town will examine,
revise & amend the valuations
roll on wednesday the nine-
tenthd day of November instant at ~~the~~ City Hall
at half past seven o'clock
All interested parties are
invited to take communication
of the same

of the Saure
Maisonneuve
November 10th 1890

D.G. Edmunds, Jr.

Le sous-sigⁿ Adolphe aori officié deux copies de
avis à deux endroits différents dans cette même
municipalité le dix novembre Cœurant 1890

Al. Everett

St. G. Eisenmud, Preesma,


Massachusetts 10 November 1890

Al. G. C. Edmunds, Esq.,


190

Ville de Lalla Isomme
Avec Public

Ovis publics en posles fiesutes
donne que le conseil munici-
cipal de cette Ville, examinera
revisera & auuendra le rôle
d'évaluation, mercredi le
dix neuvième Jour de Novembre
Courant à l'Hotel de Ville à
Sept heures & demie
Toutes les parties intérêts sont priés
Se prendre Communication

Massachusetts 10 November 1890

L.G. Edmunds, Esq.,

Faites deux copies d'
un dans cette ligne

A. Heimert

X
2
4
6

P25/B1,160

5
7

avis public
pour la fixation du
prix d'évaluation

10 200 \$

VILLE DE MAISONNEUVE

AVIS PUBLIC

135/96
Avis public est, par les présentes, donné que le rôle de perception pour les taxes municipales pour l'année 1896 est maintenant complété & déposé au bureau du soussigné où les taxes sont payables dans le délai de quinze jours de cet avis. Un escompte de cinq pour cent sera accordé si ces taxes sont payées dans les quinze jours de l'envoi du compte de telles taxes.-

Maisonneuve 12 Novembre 1896

Alphonse Bourassa
de la Ville de Maisonneuve

TOWN OF MAISONNEUVE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given that the perception roll for municipal taxes for the year 1896 is now completed & deposited to my office where the taxes are payable within the delay of fifteen days from this notice. A discount of five per cent will be given if the taxes are paid within the delay of fifteen days from invoice of bill for said taxes.-

Maisonneuve November 12th, 1896

Alphonse Bourassa

of the Town of Maisonneuve

I the undersigned, certify that on the twentieth day of November instant 1896, I have published the above public notice at two of the most public places of this town.

Maisonneuve 13 Novembre 1896
Aug Mongeon

Je soussigne Comptable asservante pour
la Ville de Maisonneuve certifi que le
douzième jour de Novembre courant 1896
j'as affiché les avis publics espace part
à deux des endroits les plus publics de
cette Ville.

Maisonneuve 12 Novembre 1896

Aug Mongeau

Avis Public
pour
notre
vole de perception
de taxes municipales
du jour 18.96.

VILLE DE MACHEMONT,
105/77

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle de
perception des taxes municipales et générales pour l'an
mil quatre cent quatre vingt dix-neuf est maintenant
complété et déposé au bureau du greffier où les taxes
sont perçues dans le délai de quatre jours de la date
de ces articles sauf ce que peu sont des cas
des personnes qui obtiennent des减免 taxes dans les
quatre jours de la date de présent avis.

MACHEMONT, 20 OCTOBRE 1897.

Alphonse Garnier
of the Ville de Machemont

VILLE DE MACHEMONT,

AVIS PUBLIC.

Précedent avis il fut déjà donné que le rôle de
perception des taxes et autres taxes pour l'an mil
quatre cent quatre vingt dix-neuf soit maintenant
complété et déposé au bureau du greffier où les taxes
sont perçues dans le délai de quatre jours de la date
de ces articles sauf ce que peu sont des cas
des personnes qui obtiennent des减免 taxes dans les
quatre jours de la date de présent avis.

MACHEMONT, 20 OCTOBRE 1897.

Alphonse Garnier
of the Ville de Machemont

Je caueigne, comtble de la Ville de Machemont,
certifie que le quinzième
jour d'octobre mil quatre cent quatre vingt
dix-sept j'ai affiché à un certain nombre
de rues les plus publiques de cette ville l'avis
à dessus. Enfin de quelq' j'ai signé
la présente ce jour.

F. Garnier

REPRISE

VILLE DE MAISONNEUVE.-

AVIS PUBLIC.-

12977
Avis public est par le présent donné que le rôle de perception des taxes municipales et scolaires pour l'année mil huit cent quatre vingt dix-sept est maintenant complété et déposé au bureau du soussigné où les taxes sont payables dans le délai de quinze jours de la date de cet avis. Un escompte de cinq pour cent sera accordé aux personnes qui paieront les susdites taxes dans les quinze jours de la date du présent avis.-

Maisonneuve, 15 octobre 1897.-

Alphonse Gauvin
de la Ville de Maisonneuve.-

TOWN OF MAISONNEUVE.-

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the perception rôle for municipal and school taxes for the year eighteen hundred and seven ninety seven is now completed and deposited in my office where the taxes are payable within the delay of fifteen days from the date of this notice. A discount of five per cent shall be given to persons paying said taxes within fifteen days from the date of the present notice.-

Maisonneuve, October 15th, 1897.-

Alphonse Gauvin
of the Town of Maisonneuve.-

Je suis l'agent, comtrole de la ville de Maisonneuve, certifie que le présent rôle pour l'année mil huit cent quatre vingt dix-sept j'ai affiché à au moins deux traits, les plus publiés de cette ville l'an dernier. En foi de quoi j'ai signé à Maisonneuve ce 15 octobre.

F. Gauvin

VILLE DE MAISONNEUVE.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est donné que les Evaluateurs ont déposé le rôle d'évaluation de cette Ville pour l'année 1898 le premier Août courant (1898) au bureau du Conseil; que le dit rôle restera ouvert à l'examen des parties intéressées ou de leurs représentants, durant les trente jours du dit dépôt et que les Evaluateurs se réuniront à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve, Lundi, le cinq Septembre prochain (1898) à 8 heures p. m. pour entendre les parties intéressées et examiner les plaintes produites.

Maisonneuve, le 3 Août 1898.

Alf. Gauvin
..... Sec.-Tres.
de la Ville de Maisonneuve.

TOWN OF MAISONNEUVE.

PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is given that the valiators have lodged the valuation roll of this Town for the year 1898 on the first day of August instant (1898) at the office of the Council; that the said roll will remain open to the examination of the interested parties or their representatives during the thirty days following and that the valiators will meet at the Town Hall of Maisonneuve, on Monday, the fifth day of September next (1898) to hear the interested parties and to examine the complaints filed.

Maisonneuve, August 3rd, 1898.

Alf. Gauvin
..... Sec.-Tres.
of the Town of Maisonneuve.
G. Gauvin

Je soussigné Constable asserventé, certifie sur mon serment d'ice que ce trois Août mil huit cent quatre-vingt dix huit j'ai affiché l'avis ci-d sus à au moins six endroits les plus publics de cette Ville.

En foi de quoi j'ai signé à Maisonneuve ce trois Août mil huit cent quatre vingt dix huit.

E. Gauvin

..... constable asserventé,
de la Ville de Maisonneuve.

135988

Publié dans la Presse de la Patrie
le 16 & 17 octobre 1898
M. L'Enseigneur du village

AVIS PUBLIC.

—:ooo:—

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le Rôle général de Perception des taxes municipales et scolaires pour l'année courante a été complété et est déposé à mon bureau, et je requiers toutes les personnes tenues au paiement des sommes y mentionnées d'en payer le montant, à mon bureau, dans les vingt jours de la date ci-après mentionnée.

Donné à Maisonneuve ce quinzième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt dix huit.

M. L'Enseigneur du village
de la Ville de Maisonneuve.

PUBLIC NOTICE.

—:ooo:—

PUBLIC NOTICE is hereby given that the general Roll of Perception of municipal and school taxes for the current year is now completed and deposited in my office, and I request all persons bound to the payment of the sums mentioned in this Roll to pay them at my office within the next twenty days from the herein after mentioned date.

Given at Maisonneuve this fifteenth day of October 1898.

M. L'Enseigneur du village
of the Town of Maisonneuve.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'
office que j'ai affiché l'avis ci-dessus à au moins deux
endroits les plus publics de cette municipalité.

En foi de quoi j'ai signé à Maisonneuve ce
quinzième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt dix-
huit.

Aug. Mangeau

Province of Quebec
Municipality of Maisonneuve

To the Secretary-Treasurer
of the Municipal Council of
the Municipality of Maisonneuve
County of Hochelaga -

Sir

valuation

135/89 I hereby require you
to forward and deliver to
me within ten days from this
date, for the use of the School
Trustees of the Municipality
of Maisonneuve, a certified
copy, according to law, of the
valuation roll of the property
situate within the limits of
the Municipality.

W. Cunwickly

Sec. Treas.

Maisonneuve, 16th Augth 1889

M. Pinwick
16 Augt 1880

The present document will
communicate to you my
opinion to you.

Very respectfully yours

J. C. Pinwick

Province of Quebec
Municipality of Maisonneuve

note d'valuation

Dec 14^t 94

M^r Clement

13/94

Dear sir would you be so kind as to forward to me for the use of the school Trustee of the Municipality of Maisonneuve a certified copy of the valuation roll of the property situated within the limits of the Municipality as soon as possible after the thirty days expires which the roll ~~as~~ must remain open for inspection & Oblige yours &ct Trustees of Maisonneuve School

R. Gilbert-

Tres & sec

31 Bourbomiere Ave

To

Maisonneuve

M^r Clement - sec & Tres of Town
of Maisonneuve

Sept 1895

Montmorency
Sept 17th 1895

Dear Sir

I have been notified to ask
you if you would be kind
enough to oblige us by giving us
a statement of valuation on
the properties of Messrs Morgan
& Bennett as we want to
press the payment of school
taxes (The latest re-survey)
and oblige

Yours

W. W. MacAuliffe

Supt - Treasurer

School Trustees

Feby 8/2/96

Province of Quebec
Municipality of Maisonneuve

135/96

To the Secretary-Treasurer of the
Municipal Council of the Municipality
of Maisonneuve County of Hochelaga

Sir

I hereby require you to forward and
deliver to me within ten (10) days
from this date for the use of the School
Trustees of the Municipality of Maisonneuve
situated in the limits of the
Municipality of Maisonneuve a certified
copy according to law of the valuation
roll of the property situated within the
limits of the Municipality and
Incorporated Company.

D.W. Lucid Jr
Secretary-Treasurer

Maisonneuve
Feb 28/2/96

Dear Sir

136/96 Please forward a copy of the valuation roll for 1896-97 that I sent demand for on Feby 8th 1896

And Obleye

W.M. Leaide Jr.

135-1-4

783 à 789

P. P. MARTIN & CIE
IMPORTATEURS DE
MARCHANDISES SÈCHES
DE GOUT ET DE FANTASIE
276, RUE SAINT-PAUL. 276

Montreal.

note d'évaluation

6 Avril

135-9

MONTREAL

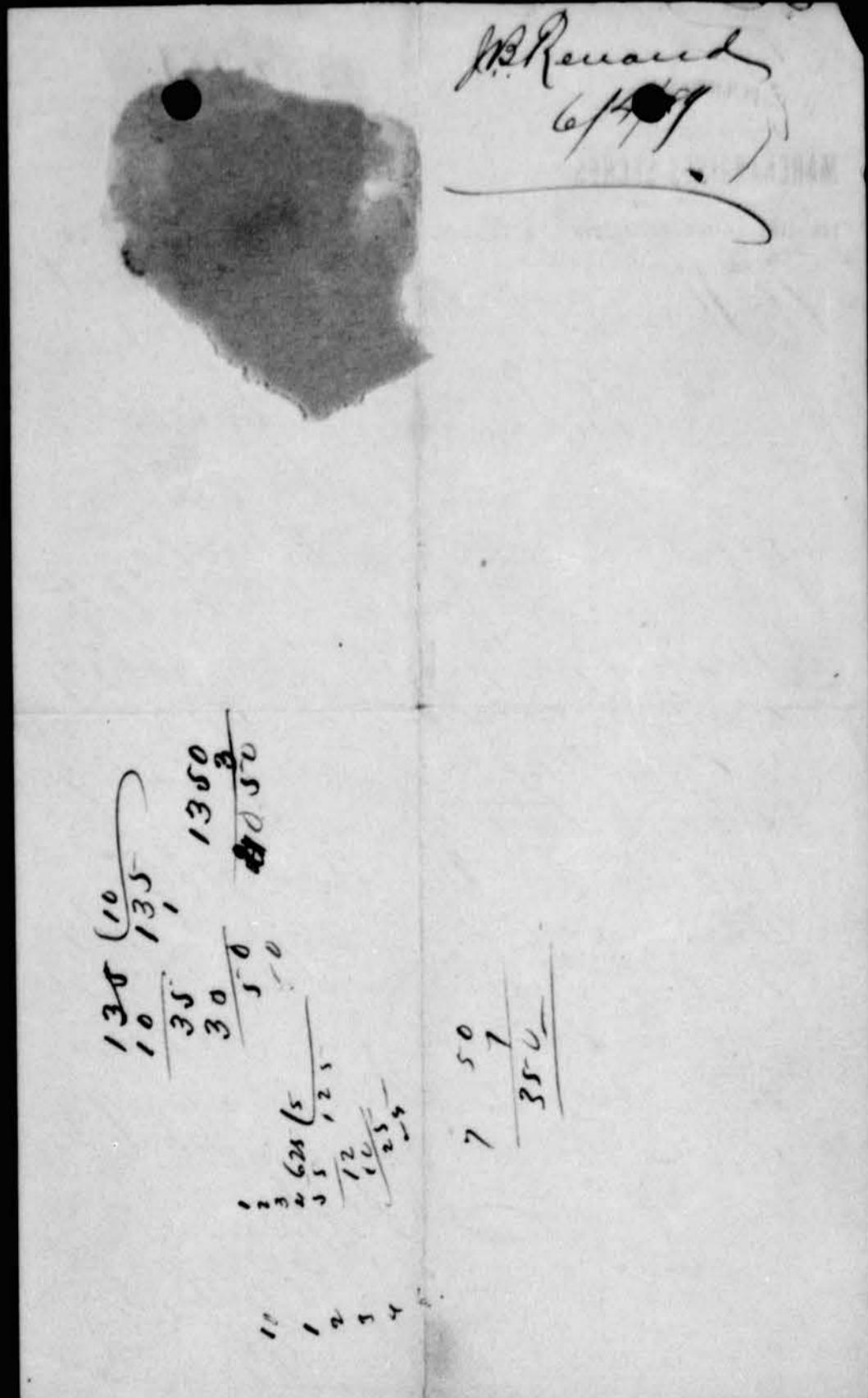
A Messieurs les Conseillers de la
"Ville de Maisonneuve"
Messieurs Comte & Hachette

135/89

Veuillez s'il vous
plaît prendre avis par laq
présente que j'ai acheté les lots
Nos 783, 784, 785, 786, 787, 788 & 789
du no 8 de la Ville de Maisonneuve
ci devront appartenir à P. L. Delpin
leur intitulé ci-joint en justificatif
en date du 4 Mars 1885 -

J'aurai pris en conséquence de
mettre mon nom en lieu et
place de ce dernier sur votre
rôle d'évaluation, s'il vous plaît
dépêchez-moi obligeamment
depuis - Je vous oblige en tout temps

D. B. Renaud
Comptable
276 Rue St Paul
Montreal



4 6

P25/B1,160

P. P. MARTEL CIE
IMPORTATEURS DE
MARCHANDISES SECHES
DE GOUT ET DE FANTAISIE
276, RUE SAINT-PAUL, 276

évaluation

Montreal.

6 Mai

158

MONTREAL

Monsieur le Secrétaire Trésorier
Ville de Montréal
13.5.89
De jure vos façons
Où me faire si mal lots -
Sub 8 N° 783. 784. 785. 786. 787. 788 & 789 ont
été mis en mon nom sur le rôle
municipal -
C'est en effet que vos façons
s'inscrivent
Notre très humble
H. P. Renaud
276 Rue St Paul

Ici je dis je paye mes taxes municipales
Scotia?

J.B. Renaud
6 mai 1889

4 6

P25/B1,160

P. P. MARTIN & CIE
IMPORTATEUR
MARCHANDISES SECHES
DE GOUT ET DE FANTASIE

278, RUE SAINT-PAUL, 18
MONTREAL.

Montreal 1859

Mr. J. Bellot Esq.
Dr. Dr. J. Bellot
135/89

Montréal le 20 Courant. Je vous
vous écrive de Sainte, vous pourrez
me mettre mon nom sur le
Pôle. C'est un grand honneur
de mes forces pour obligez
M. le très humble & obéissant

J. Bellot

J.B. Riendeau
26 avt 89

4 6

P25/B1,160

135/89

maisonneuve 135/89

à Messieurs le Maire
et les Conseillers de la
Ville de Maisonneuve

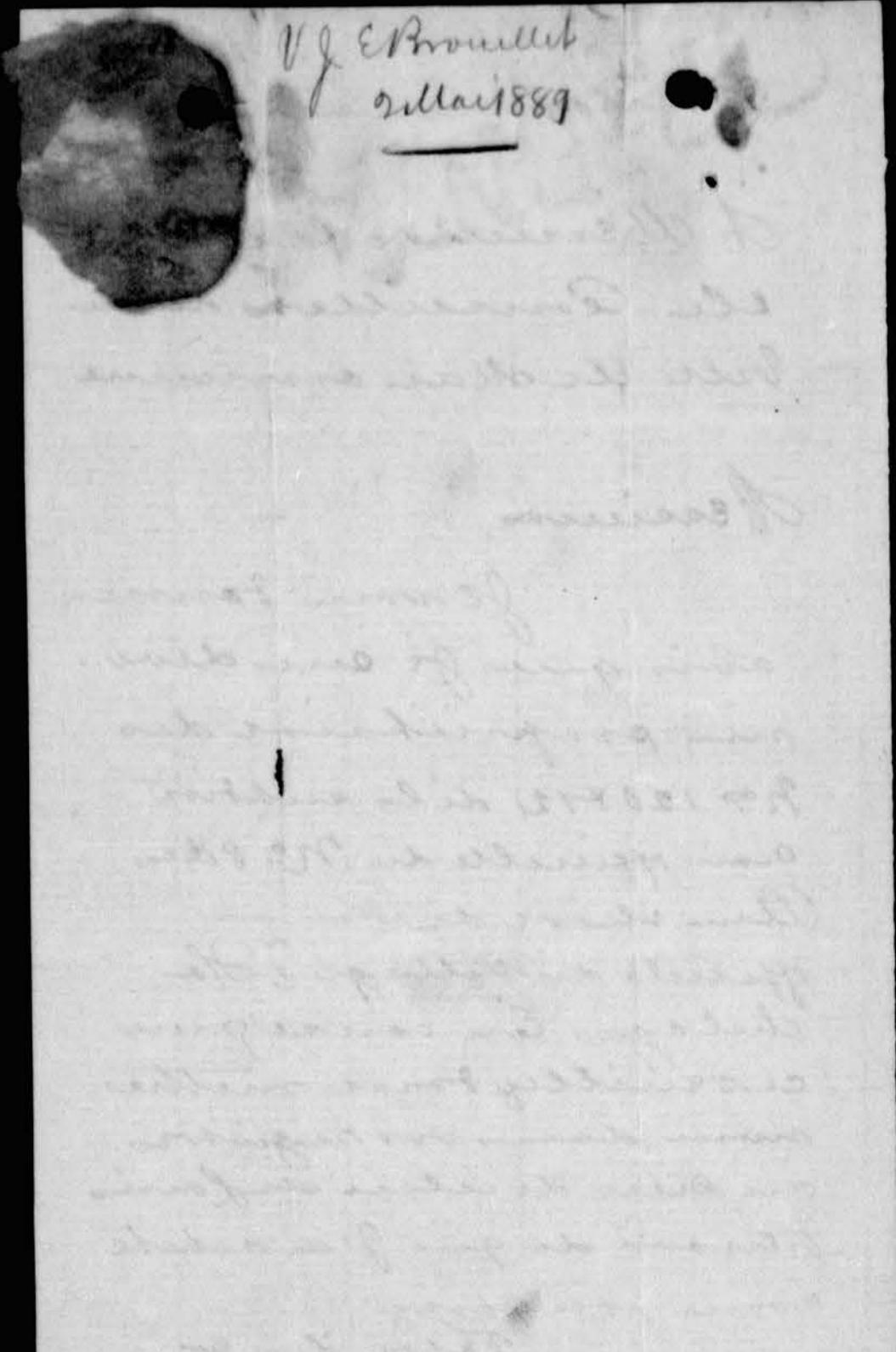
Messieurs,

135/89 Je vous donne
avis que j'i suis deve-
me propriétaire des
N°s 120 & 121 de la subdivi-
sion officielle du N° 8 des
Plans d'île de Recouvrance
officiels du village d'Ha-
chaga. En conséquen-
ce veuillez donc mettre
mon nom dans vos registres
au lieu de celui de Louis
Menard de qui j'ai acheté
et vous obligez

Votre dév. &c

J. V. J. C. Brault.

V J E Broutell
2 Mai 1889



J. G. GUIMOND & CIE

Agents d'Affaires,

D'IMMEUBLES,

Courtiers d'Assurances,

COMPTABLES



BUREAU, 89, RUE SAINT-FRANCOIS XAVIER.

P. O. BOITE 736.

Montreal, 2 Nov 1890

M. J. Béginement Sec. du
de la Ville de Maisonneuve

135/91

Monsieur,

Je reçois à l'instant même la lettre du 26 Avril
dernier et je m'empresse d'y répondre.

J'ai vendu les lots N° 253. 256 et 255 a. A. Dépatin, N° 256 a.
257 a. M. Cadieux, N° 258 et 259 a. b. Lalumière, N° 260 a. b. A.
Renand, N° 261 a. L. Marchand, N° 262 a. Théodore Gauthier, N°
263 a. b. L. Charlebois et N° 264 a. L. M. Sérical - Tous les
contrats ont été passés devant M^{me} O. Marinot.

Arte divine serviteur

J. Guimond

J.G Guérard
16810

X 2 4 6

P25/B1,160

7 9

Monttréal, 25 Avril 1894

135/94

à M. L. G. Écrivain et Cie
Sec - Trés; Maisonneuve,
Monsieur & compère, J'ai

l'honneur de vous annon-
cer que Mr Élisée Lemay
est devenu propriétaire
des lots 8-2 23-2 34 du
village d' Hochelaga pa-
les avoir achetés de L.
Papineau par acte de ven-
te passé devant moi

a'

à Montréal, le 24^e jour
de ce mois, ainsi vous
pourrez sans crainte
substituer son nom
à celui de Poggiu, sur
votre rôle -

Impossible de vous pro-
duire copie de la vente
vu qu'elle est au bureau
pour enregistrement
Veuillez me croire -

Votre coûteuse
J.T.Bornalé
notaire

Montreal 12 November 1894

Monsieur

135/94 En réponse à votre lettre nous
sommes les propriétaires tous les
deux des propriétés de maison neuve
Charles Bosconi et François
Bosconi faites ensemble au coin d'unes
rue et d'une autre

45 St Charles Charles Bosconi



THE ADDRESS TO BE WRITTEN ON THIS SIDE



M. G. Gerement by
Ministre
Monison New York
P.G.

note d'évaluation

July 22/1794

Maximum 77 du 1894
Admission de la consulaire
maximum

Moscou,

130/94

Apprendre le rôle
d'évaluation pour l'année 1894-95
J'ai constaté par mes renseignements
que pas moins d'une locataire
de maison que je trouve dans
le quartier Dardelle vice portant le
numeros 196 à 211, 335 à 365, 368 à 377,
389 à 380, 831 à 837, 663 à 682, 683 à 687
813 à 822, 824 à 827 à 829 dans un
vieux épicier du nom de huis. Je demande
en conséquence que mon nom soit ajouté
sur le rôle d'évaluation communautaire
des maisons de la rue principale je paie
annuellement un loyer d'un certain
montant

Votre
Fidèle Renard

X 2 4 6

P25/B1,160

B 4

PERODEAU & de SALABERRY

Notaires, &c.

Notaires, &c.

N. PÉRODEAU, N. P.

C. de SALABERRY, N. P.

Dépositaire du Notariat de feu

Depositary of the Notariat of the late

do do

J. H. JOBIN, N. P.

P. MATHIEU, N. P.

L. A. DESROSIERS, N. P.

P. LAMOTHE, N. P.

Montreal, 16 Aout 1895

M. M. G. Ecrement
Notaire
13595 Maisonneuve David Dumet
Cher Confrère, 48 St Laurent

Ci-inclus je vous adresse
1 copie du plan de re-subdivision d'une partie
de mes terrains de Maisonneuve.

J'ai vendu à Mr. Guimé les lots
de subdivision 129 d, 130 d, 131 d, et 132 d
et 132 e du no. 14, & suis propriétaire de
la balance des lots indiqués sur le plan
de resubdivision.

J'ai vendu précédemment à Mr.
Réal Cloutier, plâtrier, de Montréal, les
lots de subdivision nos. 133, 134 & 135 du
no. 14, & à M. M. Michambaut ~~per son fils~~, mar-
chands, de Montréal, les lots de subdivision
nos. 136, 137, 138, 139 & 140.

Veuillez-vous me retourner ce plan au-
sitôt que vous aurez pris les notes voulues.

Totte bien dévoué

N. Perodeau
par L.L.

DE LA PART DE

Papineau, Marin, Morin & Fiset
NOTAIRES

Edifice de LA BANQUE DU PEUPLE, Nos. 30 à 33

97 RUE ST. JACQUES

TELEPHONE 1220



Bureau des Notaires de la Corporation de la Cité de Montréal

Montreal, 15 Sept 1897
A M. G. Legerement Esq
Se Très
Maison neuve

Monsieur

135796 Je vous donne avis que sur
les lots qui sont dotés à mort monsieur
Acenne Lassalle à Maisonneuve, jeai
vendu les suivants : 1^o Partie des n°s
37 & 38 de la Subd du n°9 = 20 pds x 140 à M.
Léopold Lescadre ; 2^o Partie du n°38 de 9 =
26' x 140 qu Dr Anthime Gadbois. Je vous
prie de faire les entrées nécessaires dans
vos livres à cet effet J. Mercenault
par Victor Morin

S^e Title 20 Octobre 1897.

M^r M. J. Écrivain Sec. Trés.
135/98 Ville de Maisonneuve,

Monsieur,

Je remarque dans votre
compte que vos estimations n'ont
pas encore estimé au nom de Madame
J. N. Buiot les lots 14-714, 14-715,
14-716, 14-717 Rue Desjardins; et à mon
nom les N^os 14-743, 14-744, 14-745 et 14-746,
Rue Desjardins. Vous m'avez dit dans votre
lettre du 28 Février 1896 que "les lots
étaient estimés au compte de M^r Alphonse
Desjardins et qu'il avait payé pour."
Veuillez me dire s'il en est encore de
même pour cette année, S. V. P.

je vous envoie ci-inclus \$84.80
ce qui forme en ajoutant le compte 5% 1.80
le montant des 2 comptes plus l' = \$36.10
Veuillez s.v.p. me renvoyer les deux comptes
ci-inclus quittances.

Quant à M. Desjardins, il est
bien juste qu'il paie, puisqu'il tire
avantage de nos terrains en louant
les siens plus cher, que s'ils étaient clos
et séparés des nôtres, ou que ceux qui
les louent prennent les nôtres (près de
12 arpents) en considération, et nous
n'avons pas un centimètre de la yer.
Mais si les cotisations n'étaient pas
payées nous serions exposés à laisser
rendre nos lots pour les taxes et c'est
pour cela que j'ai demandé et que
je demande encore que ces lots qui
nous appartiennent soient évalués
à nos noms respectifs, M^e Buist et

Veuillez me donner une réponse
en agissant d'avance même.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur
Votre ob. serviteur
P. O. Trudel, Agent
pour Dame J. V. Buist,

billet 675 - 30 - 00
1x2 2 - 00
2+1 2 - 00
éte 0 - 30
éte 34 - 30

M. TRUDEL PAGE 017

Je vous envoie ci-inclus \$ 34.80
qui forme en ajoutant les comptes 5% 1.80
montant des 2 comptes plus l' = \$ 36.10
Veuillez s.v. à m'envoyer les deux comptes
ci-inclus quittances.

Quant à M. Desjardins, il est
bon juste qu'il paye, puisqu'il tire
avantage de nos terrains en louant
les siens plus cher, si ils étaient clôturés
et séparés des nôtres, vu que ceux qui
les louent prennent les nôtres (précise
12 arpents) en considération, et nous
n'avons pas un centime de loyer.
Mais si les cotisations n'étaient pas
payées nous serions exposés à laisser
louer nos 8 lots pour les taxes et c'est
pour cela que j'ai demandé et que
je demande encore que ces lots qui
nous appartiennent soient évalués
à nos noms respectifs, M^e Buist et

moi.

Veuillez me donner une réponse
en agissant d'avance mes remerciements.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur
Votre ob. serviteur
P. D. Trudeau, Agent
pour Dame J. N. Buist & moi.

billet	675	-	30 - 00
1x2			2 - 00
2x1			2 - 00
éclat	3811		<u>0 - 30</u>
			34 - 30

RUE DE PAIX
QUÉBEC
TÉLÉGRAMMES



Memorandum.

Bureau du Secrétaire

Téléphone Bell 6323
March. 1523

Maisonneuve, 30 Aout 98.

A l'Secrétaire Trésorier de la Ville
de Maisonneuve

135/98

Je, sauriez faire constat sur les Saint
Evangiles quels lots N° 196, 197 & 198, de la
subdivision officielle N° 8 sont maintenant
la propriété de "Protestant dissentient School
of the Town of Maisonneuve" comme ayant
été achetés du juge L.O. Loranget & débar-
qués ce lots soient passés au rôle
échallotement de la ville de Maisonneuve
à ce dernier nom.

Accordé devant moi à Maisonneuve le 30 Aout 1898.,
R. Gilbert, Prés

R. Gilbert, Prés

135-1-5

5

Montréal 23 Sept^{embre} /90

Lev Stumm à Mme
et à Messieurs les membres
du Comité d'Assainissement

135/90

Messieurs,

Je crois devoir attirer l'attention toute spéciale sur le résultat des travail des malades humains pour préparer un rapport devant servir de base à la réputation de la cure pour l'ameur courante.

Notre ameur sera sans doute frappé comme la guérison des autres malades. Mais l'augmentation énorme de valeur thérapeutique a certaines grande propriétés pour compensation avec l'apport fixé l'amour des rivières et sources en les utilisant en relation avec certains autres propriétés.^{de magmas analogues} Nous savons que certains termes en culture ont analysé

a tout pour assuré, d'autres termes
dans lesquels certaines sont
exclues à tout pour pied. La seule
raison apparente de cette différence
de traitements se trouverait dans le
fait que au place de sub-divisions
^{en lots à batir} auxquelles il suffisait pour ces dernières
et n'existerait pas pour les autres.

Si une plainte en particulier de
l'évaluation fait par un propriétaire
sur la différence de valeur au pied
de son ou la tache offre un contredit
marqué avec certains autres -

Si complète - avec son l'écrit de
justice de Ville-Coucil pour faire
au rapport des évaluations les
modifications requises pour que
toutes soient d'équivalence subac-
cordé à tous les contribuables et en
particulier -

et bie - bie être remise

Aph. Desjardins

Au Conseil de la municipalité de
Maisonneuve.

Nous les soussignés propriétaires de la municipalité de Maisonneuve avons constaté que, dans la dernière révision de la liste d'évaluation de la propriété taxable pour l'année 1891, une tendance à cotiser les terres fermières, et les grands emplacements à un taux proportionnellement plus élevé que les lots bâties et les lots non-bâties.

Nous prouvons le fait par le rapport ci-dessous.
Les terres fermières évaluées en 1890 @ \$ 319.790 sont cotisées en 1891 @ \$ 444.083. une augmentation de \$ 124.293 ou pris de 90% tandis que le reste de la propriété taxable de la municipalité évaluée en 1890 @ \$ 243.691. est cotisée en 1891 @ \$ 353.640. une augmentation de \$ 81.950. soit également 30%.

Il est impossible qu'une aussi grande augmentation sur la valeur des terres fermières soit constatée.

La tendance est donc d'imposer le fardeau des taxes toujours croissantes, de plus en plus, sur les terres fermières qui sont les moins capables de les supporter, et qui certainement bénéficient le moins des dépenses qui ont été faites et qui ont rendue nécessaire l'augmentation des taxes.

Nous considérons donc cette répartition de la taxe comme injuste et nous protestons contre cette manière de procéder.

En cas d'annexion de la municipalité à l'arrondissement de Montréal, la adoption de la cotisation tel que faite serait très préjudiciable aux intérêts des propriétaires de la municipalité.

S'instaure depuis que l'on a adopté pour
base de cotisation la valeur de la
propriété.

Mme Chabot-Mayer

C. Ch. Vauz

Bennet

Jac Dreyer L. p'te de Dreyer

Hippolyte Ardoin p'te prop Immeubles

Hélène Bourassa

Leclerc-Bonnickin

Mme Libourneau

To the Council of the Municipality of Maisonneuve

We the undersigned proprietors of the municipality of Maisonneuve observe in the recently revised valuation of taxable property for the year 1891 a tendency to assess farm lands, and large properties at an enhanced value proportionally much greater than house properties and building lots. This is plain by the statement given below by which it appears that farm lands valued at \$319,790 in 1890 are assessed at \$414,583 in 1891, an increase of \$194,293 or nearly 90%, whereas the remaining taxable property of the municipality valued at \$273,681 in 1890 is assessed at \$355,640 in 1891 an increase of \$81,959 or only 30%. It is certain that no such greater advance in values of farm lands has occurred. This tendency is therefore to throw the great and increasing burden of taxation more and more on the farm lands which are the least capable of bearing it, and also the least benefitted by the expenditures which have rendered increased taxation necessary.

This proceeding is therefore manifestly unjust and we make our protest against it accordingly.

It is also manifest, as in the event of annexation to the city of Montreal the assessment roll would be adopted as the basis of taxation, and to have a high value put upon property would be against the interest of property holders.

W. H. Asselton

Tian

Bennet

Kayser

Jas. Morgan Jr. for the Morgan

H. G. Dugayardus from his prop. Lino Dugayardus

Bonhomme

Curtiss

Belmorean

Comparative Statement of the assessed
values of farm lands and house properties &c
for the years 1890 and 1891

		1890	1891	
In Viam		50.000	91.150	362 acres
" Bennet		23.400	44.900	162.5 - do
" Morgan		20.300	35.000	90 do
" Leyardini		52.300	73.200	?
" Lelecurneau		11.390	31.025	?
Mips	Bourquinien	30.400	69.738	:
Mme	Cuvillier	18.000	25.000	
M	Barsalou	<u>14.000</u>	<u>24.540</u>	
		219.790	414.083	

Assured Value of taxable property in 1890 was \$498.441
 " farm lands as above 219.790
 Difference being stone property, lots &c. is \$278.681

Assessed value of taxable property in 1891 is	\$ 769.423
" " farm land as above	<u>\$ 414.983</u>
Difference as before	\$ 355.640

	1890	1891	Increase
Farm lands &c	\$219.790	\$414.083	90 $\frac{1}{2}$ nearly
House property &c	243.681	355.640	50 $\frac{1}{2}$ "

Gratification

Monsieur Le Maire, Messieurs les Conseillers
& Cotiseurs de la ville de Maisonneuve,

J. Emile Lepelle dit Lahaye
de la Côte de Montréal veuve de feu Louis Jules Gaudry
dit Bourbiniere, expose respectueusement aux dits
Maire, Conseillers & Cotiseurs de la ville de
Maisonneuve:

135/89

Que la Cotisation de ma propriété
dans la dite ville de Maisonneuve, située sur le bord
du Fleuve connue et désignée comme partie nord-est
du numero dix neuf du Cadastre du village
incorpore d'Hochelaga, a été évaluée au même
montant que l'année dernière quoique ma propriété
ait diminué de plus de la moitié de sa valeur
par sa proximité avec la manufacture de sucre
nouvellement érigée, la fumée et le bruit continuels
de la dite manufacture ainsi que la construction
des écuries de la dite Manufacture près de la ligne de
ma propriété causent de grands dommages à ma
dite propriété et lui font subir une baisse considérable
en valeur.

En conséquence, je demande par ma présente
application aux Maire, Conseillers & Cotiseurs
de la dite ville de Maisonneuve de m'ouvrir bien pender
en considération ma présente application pour encharge
de cotisations et de m'ouvrir bien réduire cette année
(1889-1890) le montant de la dite Cotisation de la
dite propriété suivant la diminution de valeur qu'elle
a subie.

Ce faisant, Messieurs le Maire, Conseillers
& Cotiseurs de la dite ville de Maisonneuve rendent justice
à la susignée

Emile Lepelle dit Lahaye
Montreal 24 Octobre 1889. *je L. Bourbiniere*

X
2
4
6

Le 24 Octobre 1889.

Application de
Dame veuve Louis Jules
Gaudry dit Boullemeure
Aux Maire, Conseillers
& Cotiseurs de la ville de
Maisonneuve
pour surcharge de cotisation
de sa propriété en la dite ville
de Maisonneuve.

P25/B1, 160

St. M. Maisonneuve le 30 octobre 1889
évaluation

ville de Montréal

Monsieur le Maire et Messieurs
les conseillers municipaux de Ville Maisonneuve

15/89

D'après mes calculs et la valeur des mes
cinq lots de la rue Notre Dame, je

Trouve que je suis trop fortement évalué
et dès lors je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien faire droit à ma réclamation.

Votre dévoué serviteur

D. Benoit

Benning & Barsalou
Commission Merchants

86 & 88 St Peter Street.

Montreal, 14 Dec 1889

Repuis les évaluations de la rapporteur de
Maisonneuve,

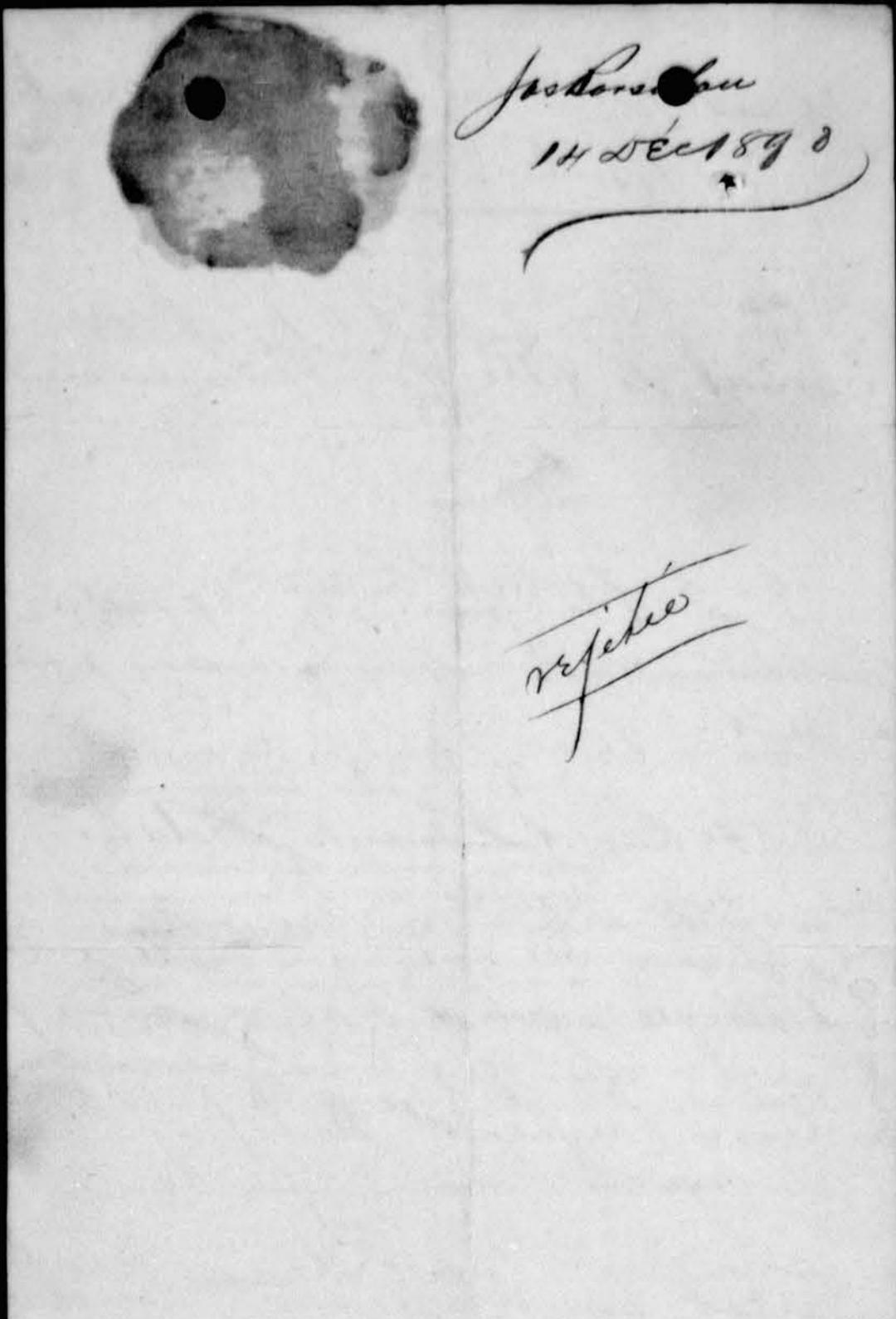
M. J. P. Lefèvre

évaluation

135/89 L'année dernière la propriété à
Maisonneuve a été évaluée à \$13,000 et cette
année à \$14,000; je crois que l'évaluation
de l'an dernier a été raisonnable en que la
propriété ne donne aucun revenu ~~à cause~~
jusqu'en que les évaluations reconnaissent leur
désir, je ne crois pas que la propriété
ait augmenté aucunement depuis l'an
dernier.

J'aurai plaisir

P. J. Lefèvre
M. J. P. Lefèvre



Members of the Finance Committee.

valuation

not at all.

Sgentlemen.

Seeing that the
taxes this year on my farms
are increased considerably with
that of last year.

I would ask you to consider
it as I am of opinion that
my property is not as valuable
as it was the year previous.

I am
Your obedient servant

W. Bennett.

243
565

800
125
200
1760
800
~~7100.00~~ 7700
7700
33000
3860
3160
71700

X 2 4 6

P25/B1,160

Archives de la Ville de Montréal

		5
• (152)	Pierre Brochu	
(153)	Yves Belair	
(154)	Léon Mousseau	
(155)	Denis Gervais	
(156)	Jules Turcotte	
(157)	Thomas Cadotte	
(158)	Alphonse Lachapelle	
(159)	Alphonse Lachapelle	
(160)	Alphonse Lachapelle f. 18-16-0165	

10000

10000

100.00

135/91

Nous soussignés certifions que les ameublements en dessous sont évalués à
doivent être annexés au rôle de l'éva
luation de la ville pour l'ann
ée 1889 et que le rôle de 1889
avec les amendements fait
era le rôle d'évaluation de l'ann
ée 1890. Autant que nous savons.

S. Lachapelle
M. Lachapelle

Montant total des ventes 505.694.00

valuation

Maison neuve.

Sept 19th 1890.

Mr Mayor & Councillors of Maisonneuve
135/90

Gentlemen

I protest against
the valuation on my farms for
the year 1890. considering them
illegal and unjust valuation.
Your able consideration is required
in the matter of considerably reducing
the taxes.

I am Gentlemen yours
obedient servant

Wm Bennett.

évaluateur

1890

Haissonneuve 1^{er} Oct

Messieurs.

Lemaire & les conseillers
de la ville de Haissonneuve
Je vous envoie donc
ma résignation
comme évaluateur
de cette ville ~~et~~ ^{et} aussi
Si vous plait Messieurs
l'accepter immédia-
tement, j'ai
l'honneur de me
sousscrire avec
affection. A Belair

B.P.Bate 1776.

évaluation
Vendée 1865

Vian & Frere.

Manufacturiers

de

Biscuits, Sucreries & Farine-Préparée.

1288 à 1294 Rue Notre Dame.

Montreal, Dec 2 1891

Aux Maires & Conseillers
de la Ville Montréal

13591

Mesdames

Je proteste contre le rôle d'évaluation
de cette année concernant ma propriété; elle
doit être considérée comme propriété à culture
et non comme lot tant que les rues ne seront
pas ouvertes; ainsi j'espire que vous prendrez
ma plainte en considération, et je vous
inclus une lettre avec l'opinion de deux
bons avocats; un Rouge et un Bleu).

Estimation de 1891 \$1 152
Estimation de 1890 \$50 000
Différence \$41 152

Je suis

Votre Se

C. St. Vian

M. Lop. Charbonneau,
AVOCAT
ESTATE PLANTER
NO. 7 PLACE D'ARMES
EN FACE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME.
Sténographie
Box Telephone 263 Boite 38, Br. de Poste.

Montréal, 2 Décembre

18 91

C. T. VIAU, Ecr.

Montréal

135/97
L
2
135/97
L
2

Mon cher Monsieur,

Vous m'avez demandé comment devait être faite l'estimation des terrains que vous possédez à Maisonneuve. J'ai compris de l'exposé de faits que vous m'avez donné que ces terrains sont encore en une seule exploitation malgré qu'une partie soit cadastrée. J'ai compris aussi qu'il n'y a pas de rues ouvertes autre que le grand chemin qui conduit à la Longue-Pointe.

Je suis d'opinion que l'évaluation de ces terrains doit être faite comme terre à culture et non autrement.

Votre etc.,

L. C. Tailleur
je concours dans l'opinion ci-dessous
L. C. Tailleur

X 2 4 6

P25/B1,160

I 1 B

X 2 4 6

P25/B1,160

Ch D'Alair
2/14/91
post mortem evaluation

Lestomé

C. T. ALIV, M.D.

épidémiologiste

Commission S. Décombe

Hôpital

Votre etc.,

Je suis d'opinion que l'évaluation de ces résultats doit être faite comme celle d'autres échantillons ou spécimens.

Le résultat obtenu par l'analyse de ces résultats doit conduire à la conclusion que,

Il n'y a pas de base solide pour dire que l'agent causant l'insistance dans cette affection, ou son caractère transmissible, est connu avec certitude. On connaît mal le rôle joué par ces résultats dans une telle étiopathologie. Ces résultats sont encore en cours d'étude et doivent être examinés de plus près. Il est possible que certains de ces résultats soient basés sur des personnes qui ont contracté l'agent de ces résultats lors d'un voyage à l'étranger, mais il est également possible que ces personnes soient nées dans un pays étranger, comme l'Asie, l'Afrique, l'Amérique du Sud, ou d'Europe.

Moi je pense toutefois,

évaluation

4 de 9

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les

Conseillers de la Ville de Maisonneuve

La requête des soussignées Julie et Emélie Bourbon-
nière, propriétaires d'immeubles situés en la Ville
de Maisonneuve -

Expose respectueusement:

Que vos requérantes croient avoir raison de se plaindre du rôle d'évaluation fait pour l'année courante pour la Ville de Maisonneuve, en autant que non seulement les terrains de vos requérantes sont portés au rôle d'évaluation pour l'année courante à une valeur de près de quarante mille piastres, au dessus de la valeur à laquelle tels terrains ont été portés aux rôles d'évaluation faits pour les années 1889 et 1890, mais de plus qu'il a été donné une beaucoup plus grande valeur aux terrains de vos requérantes qu'à ceux situés dans le voisinage et presque dans le voisinage de ceux de vos requérantes, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur le rôle d'évaluation;

Que vos requérantes croient de plus avoir raison de se plaindre de ce qu'aucune amélioration n'a encore été faite sur leurs propriétés par la Ville de Maisonneuve, qui cependant ne les ignore pas lorsqu'il s'agit de taxer tels terrains qui sont taxés et évalués de beaucoup plus que ceux taxés et évalués à la suite d'améliorations, par la Ville de Maisonneuve;

Que vos requérantes considèrent que s'il est nécessaire

nécessaire de donner cette année une plus grande valeur à la propriété dans Maisonneuve que celle donnée dans les dernières années, il est de toute équité que la chose se fasse d'une manière uniforme, et que les propriétés où aucune amélioration n'a encore été faite soient taxées de près de 50 % en plus que celles où des améliorations ont été faites par la Ville de Maisonneuve;

C'est pourquoi vos requérantes protestent contre le rôle d'évaluation fait pour l'année courante et demandent à ce que la valeur donnée à leurs propriétés soit considérablement diminuée, afin qu'elles n'aient pas à payer plus de taxes pour leurs terrains non améliorés qu'ont à payer les propriétaires de terrains améliorés et qui sont taxés beaucoup moins que les leurs.

Et espérant que votre Conseil voudra bien donner audience à vos requérantes aux jour et lieu qu'il vous plaira indiquer pour qu'elles puissent là et alors faire valoir leurs représentations et sujets de plaintes vos requérantes ne cesseront de prier.

Maisonneuve, ce 4 Décembre, 1891.

*Julie Bourbonnière
Emilia Bourbonnière*

X
2
4
6



REQUETE
des
Demoiselles Bourbonnière
à
La Ville de Maisonneuve
4. dec. 1911

P25/B1, 160

valuation

Maisonneuve

Dec 15th 91

Mr Mayor & Members of
the Council of the Village
of Maisonneuve

Gentlemen

135/91 In viewing
the assessment roll I find
the taxes levied on my
Farms this year are far
too high for me to think
of accepting. Trusting you
will take this matter into
consideration to reduce my
taxes you will greatly oblige

Your
Respectfully
Wm Bennett.

évaluation

135/91

Maisonneuve 22 Dicembre
A Mr. le Maire & les Conseillers de Maisonneuve
Nous soussignées déclarons protester
contre le rôle d'évaluation dernie-
ment homologué pour la Ville de
Maisonneuve, en autant que nos
propriétés y sont de beaucoup trop é-
valuées, tant pour la partie de
terrain en culture que pour la par-
tie subdivisée en lots à bâti de la
Rue Notre-Dame à la Rue Ste-Cath-
erine. lesquels lots devraient être é-
galement considérés comme terrains
en culture ou qui aucune Rue n'est
ouverte.

Nous protestons également contre l'
évaluation qui est de plus qu'une
moitié trop élevée de la partie de notre
terrain non subdivisé entre le fleuve et
la Rue Notre Dame ^{en moyenne}.

Notre propriété étant évaluée à de plus
du double que les années dernières et
nous entendons nous pourvoir contre
telle évaluation.

En conséquence nous demandons que
le conseil de la Ville de Maisonneuve change,
tel que pourvu par la charte, la valeur
de nos propriétés dans le rôle de perception
de manière à ce que l'évaluation n'en
soit pas plus élevée, ou qu'aucune plus élevée que
celles des années dernières.

Aux Julie & E. Bourbonniere.

line which must be given by land and
water and situated within the limits of
the said town and subject to the value
and agricultural purposes except for
the ordinary depth

ON THIS Twenty eighth day of the month of December in
the year of our Lord one thousand eight hundred and ninety one
at the special instance and request of WILLIAM BENNETT of the
place called Maisonneuve near the City of Montreal in the
Province of Quebec and Dominion of Canada, yeoman-

I, JOHN HELDER ISAACSON the undersigned
Public Notary, duly commissioned and sworn, residing
and practising in the said City of Montreal, went personally
to the office or usual place of business at Maisonneuve aforesaid
of the incorporated Town of Maisonneuve, where being
and speaking to *the Esment Secretary Treasurer of said town of Maisonneuve*
I did and do hereby declare unto the said TOWN OF MAISONNEUVE
as follows, that is to say-

THAT the said WILLIAM BENNETT is the
owner and proprietor of certain real estate and property or
farms situate, lying and being at Maisonneuve aforesaid and
known and distinguished on the official plan and in the book
of reference of the incorporated village of Hochelaga, Parish
of Montreal, by the numbers Four-4- and Ten-10- and the said
real estate, property or farms is subject and liable to be
taxed for municipal purposes in common with all other properties
situate in the said town and as regulated by the law in
such case made and provided-

THAT by the municipal Code of the
Province of Quebec it is declared and ordained by Article
942a as follows- to wit-

"In

" In determining the value which must be given to lands used
 " for agricultural purposes and situate within the limits of
 " the town or village municipalities regard is had to the value
 " of such lands for agricultural purposes simply, except for
 " that part fronting on streets and roads to the ordinary depth
 " of building lots in that locality, which may be taxed accord-
 " ing to its real value"

TO THE HONORABLE COUNCIL OF THE SAID
 TOWN OF MAISONNEUVE AGAIN THAT the said TOWN OF MAISONNEUVE
 has lately caused to be prepared a valuation, or pretended
 valuation, of all the properties situate and being within its
 limits, and including the said real estate and property of
 the said WILLIAM BENNETT, but has not valued the said property
 of the said WILLIAM BENNETT which is in the true sense of the
 word "a farm" and is used for "Agricultural purposes" at the
 value of lands used for agricultural purposes, but on the
 contrary has unjustly and illegally valued the said property
 at an excessively high sum- mentioned, and set forth and for

all that else which I now THAT a portion of the said property
 of the said WILLIAM BENNETT fronts on the Queen's High-way ,
 and that portion is subject under the law above quoted to be
 taxed according to its real value to the ordinary depth of
 building lots in that locality, which depth is one hundred
 feet, but the said TOWN OF MAISONNEUVE has imposed a tax on
 said portion so fronting on the Queen's High way for a depth
 considerably exceeding that of one hundred feet-

to all of which I now THAT the valuation roll, so called,
 made by the TOWN OF MAISONNEUVE of the properties within its
 limits subject to valuation for municipal purposes is illegal
 and irregular, and has not been made according to the formaliti-
 ty required, nor in the manner required by law in all or any
 the details thereof AND to the end that the said TOWN

all

all to the great and serious hurt, loss, damage, injury, inconvenience and expense of the said WILLIAM BENNETT-

WHEREFORE I, the said Notary at the request aforesaid and speaking as aforesaid did declare to protest, and by these presents I do most solemnly protest, as the said WILLIAM BENNETT hath already protested and complained both verbally and in writing before the Council of the said TOWN OF MAISONNEUVE against the putting into force of the said pretended valuation roll, or following or using the same in any manner or way whatever, as also against the said TOWN OF MAISONNEUVE and against all others whom the same doth, shall or may concern for all costs, losses, charges, damages, injuries, inconvenience and expense which the said WILLIAM BENNETT hath already suffered and sustained, is now suffering and sustaining or which he may hereafter suffer and sustain for or by reason and in consequence of the causes and reasons hereinbefore recapitulated, mentioned, and set forth and for all that else which I ought to protest for in such a case to be recovered at time and place convenient-

AND I the said Notary at the request aforesaid and speaking as aforesaid did and I do hereby notify the said TOWN OF MAISONNEUVE that the said WILLIAM BENNETT has always been, and now is, ready, willing, and prepared to meet and pay all taxes on his said property or farm for municipal purposes which may or can be legally claimed from him to all of which I received no answer-

"I have no answer to give"

AND to the end that the said TOWN
OF

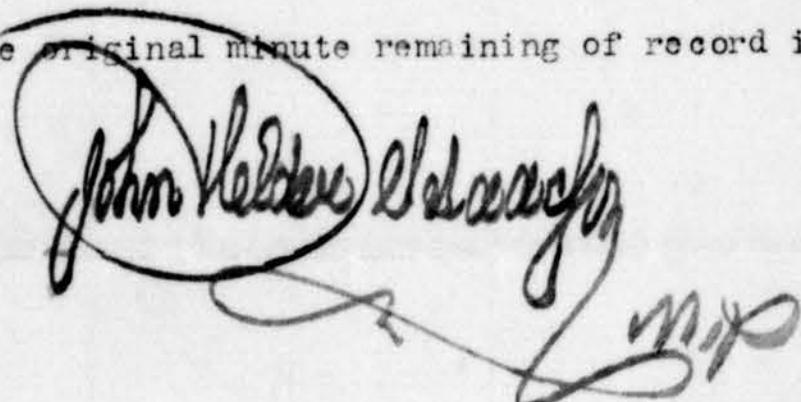
OF MAISONNEUVE may not have cause to plead or pretend ignoran-
ce in the premises I did also at the same time serve the said
Town with a certified copy of these presents speaking as afo-
-resaid-

THUS DONE, DECLARED, PROTESTED and
NOTIFIED at Maisonneuve aforesaid on the day, month and year
hereinfirst before written-

IN TESTIMONY whereof I the said
Notary have signed these presents the same being filed of
record in my office under the number thirty two thousand four
hundred and eighty eight-

(Signed) John Helder Isaacson N. P.

A true copy of the original minute remaining of record in
my office.

A handwritten signature in cursive ink, appearing to read "John Helder Isaacson". It is enclosed in a circle, which is then crossed out with a large, sweeping line extending from the bottom right towards the left.

X
2
4
6

No-32488-----

28th December 1891-

NOTIFICATION AND PROTEST*

----- at the request of -----

WILLIAM BENNETT

----- to and against -----

TOWN OF MAISONNEUVE

----- Copy -----

JOHN HELDER ISAACSON N. P.

P25/B1,160

évaluation

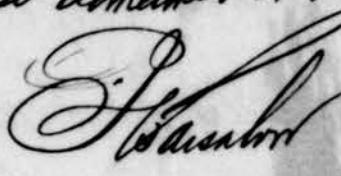
Montreal 7 Juin 1892
A l'espous les Concierges de la ville de
Montréal

13572

M. Paquin

Je considère que ma propriété a
été évaluée à un prix trop élevé et je
crois que la base raisonnable serait
disputée 20%, sur le taux de l'annuité
d'intérêse qui servirait le prix que j'ai
payé pour la propriété il y a 18 ans
et pour laquelle la propriété valait
au delà de ce qu'elle vaut aujourd'hui

cause de ce que j'arrive.
La propriété a été acheté M^r
Lapelle à rapporté à l'acan 35 cents le
pièce et je crois que M^r Lapelle a acheté
plus tard pour 8cts le pied, mais nous
nous rappelons sans doute qu'il y avait une
pièce pour l'achat de la propriété à cette
époque et c'est la raison pour quoi la
propriété se vendait si cher. Ma demande
je crois est raisonnable et je ne demande plus rien,
que le Conseil acquiescer à ma demande.

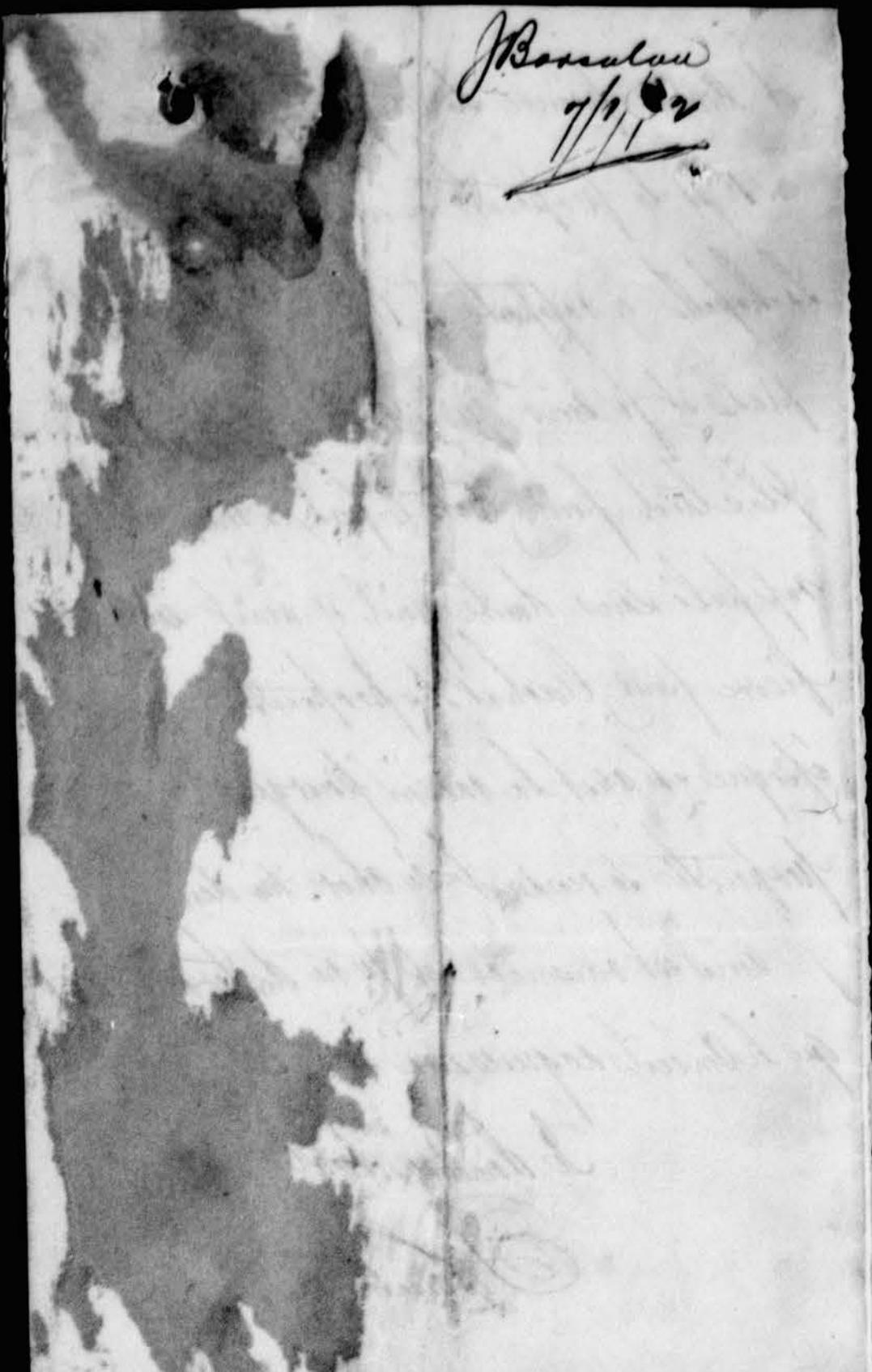
Le domine, M^r Lapelle


REPRISE

de ce que j'aurai.
La propriété a été bâtie M^{me}
Lachapelle a rapporté à l'ancre 35 cent le
pièce et je crois que M^{me} la acheta
plus tard pour 8cts le pied, mais nous
nous sommes sans doute qu'il y avait une
pièce pour l'achat des propriétés a cette
époque et c'est la raison pourquoi la
propriété se vendait si cher. Ma demande
je crois est raisonnable et je ne demande plus
que le Conseil acquiesce à ma demande

Le domineur, abbé de

J. B. Lacombe



J. Rossallan
7/1/12

LETOURNEUX, FILS & CIE
(Limitée.)

IMPORTATEURS DE
FERRONNERIE

261 A 265, RUE ST-PAUL.
MONTREAL.

Téléphone No 283.

MAISON FONDÉE EN 1820.

évaluation
G. H. LeTOURNEUX.
C. LeTOURNEUX.
J. LeTOURNEUX.

Montreal, 28 Octobre

1892

Au Maire et aux Conseillers de
La Municipalité de la
Ville Maisonneuve
135/1892

Messieurs

J'ai reçu mon compte pour Taxes scolaires
et municipales et je m'aperçois que l'évaluation de
mes terrains est pour le moins 25% plus élevée que
celle de mes voisins.

Je m'adresse donc à vous pour obtenir
une révision de cette évaluation et j'ai confiance que
vous ferez votre possible pour qu'il y ait justice.

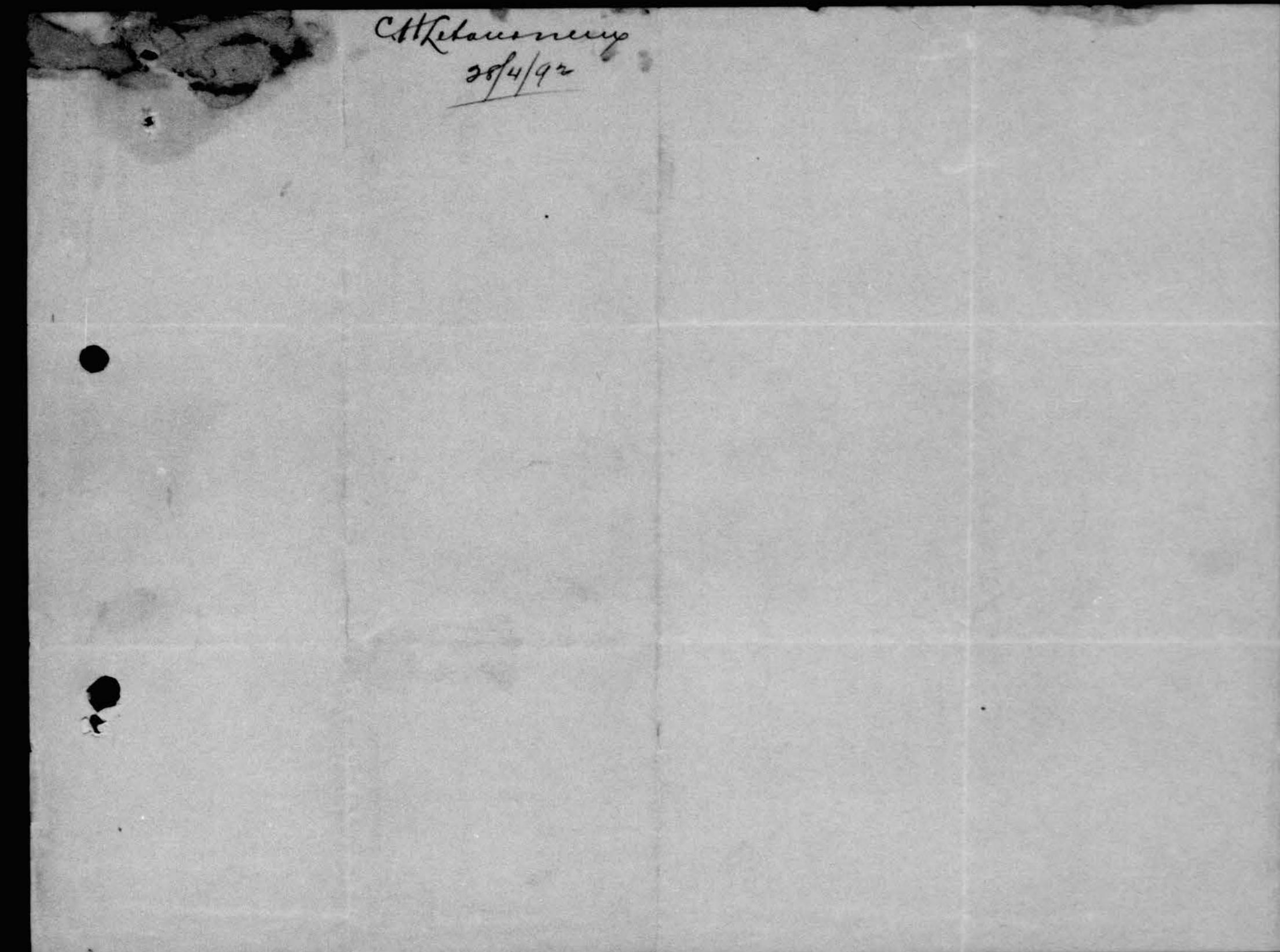
En attendant messieurs Je vous prie de croire
avec considération

Votre très dévoué St.

C. H. LeTourneau

X
2
4
6

P25/B1,160



Beauchamp & Dorval
AVOCATS & LOCATEURS
70 & 78, St. Jacques

BELL TELEPHONE 9080.

JEAN JOSEPH BEAUCHAMP, B.C.L.
OFFICIER-REVISEUR POUR MONTREAL
PHILIPPE L. DORVAL, B.A., LL.B.

évaluation

Montreal, 23 juillet 1892

au Conseil de Ville de
Maisonneuve
Re Margan

135/92

J'ai examiné le protêt de

M. Margan. Je vois qu'il se plaint que sa terre aurait dû

être évaluée à \$15,600, tandis

qu'elle l'a été à \$55,000.

J'aurais pas la même question de droit, c'est une question de fait: Comme avocat, il n'est pas possible de dire si c'est, ou non un trop cher.

Mais je suis d'opinion que
peut-être la loi dise que les
lots de terrain seront évalués
comme l'état à faire sur eux

Dorval

BELL TELEPHONE 9080.

ATTORNEYS

103, St. Jacques

Montreal,

189

JACQUES JOSEPH BEAUCHAMP, B.C.L.
OFFICIER-REVISEUR POUR MONTREAL
PHILIPPE L. DORVAL, B.A., LL.B.

profondeur ordininaire, et que j'aurais un lot ordininaire soit généralement de 100 pieds, si un propriétaire bats plus en arrière que ce qu'il dirait même à 200 pieds, et enflot l'appartement entre sa maison et la rue, non pas en agriculture, mais en embellissement arbres, fleurs etc etc, la ville a le droit d'évaluer un lot de front comme fait à bâti. Aussi, si de la maison de Mr. Mayson à la rue, le terrain est cultivé il faudrait l'évaluer comme fait à bâti jusqu'à la profondeur d'un lot à bâti, autrement à peu près 100 pieds au contraire, si le terrains

BELL TELEPHONE 9080.

Dorval 3
AVOCATS
St. Jacques

JOSÉPH BEAUCHAMP, B.C.L.
NOTAIRE-REVISEUR POUR MONTREAL
PHILIPPE L. DORVAL, B.A., LL.B.

Montreal, 189

employé en partie, fleurs,
arbres et ravaux à fin-
fissement de la maison.
Les échafaudages et en cours d'
érection comme l'atelier.
Mais, je rappelle que devant
au montant de l'échafaudage,
ceci ne regarde pas l'avocat.

Il est question dans le pro-
jet que le rôle est joué par
défaut de formalités, je ne
peux rien répondre à cela, le
petit au dit-jas quelles sont
ces formalités et je n'ai
jamais vu le rôle.

Humblement venu
J. P. Beauchamp
avocat

J J Beauchamp
opinio
re Morgan
ato 1349/92

...and I am not yet
able to make the number
of my intended
piano in the audience at
that time was about
three or four hundred
and the audience was
about two thousand.
The piano in this room, it
was of a different type
and it was a large one
and it was in the audience
room of the Adelphi in
this it was used
as a piano.

Maisonneuve, 2 Nov. 1895

A. M. le Maire & Messieurs les Conseillers
de la Ville de
Maisonneuve

Messieurs,

135/92

Après avoir examiné le rôle d'éva-
luation de la ville de Maisonneuve pour l'an-
née 1892-93, je trouve que ma propriété située
sur la rue Bonaventure & portant le N° 18-38 du
cadastre, a été évaluée à \$1100.00 tandis que
l'année dernière, elle n'était évaluée qu'à \$1000.00.
J'en ai fait aucune amélioration dans ma
propriété & il n'en a pas été fait dans la rue
durant l'année. Je ne vois pas pourquoi, à chaque
année sans aucune raison, on augmente la
valeur de ma propriété. De plus, je crois que
la propriété fournie à Maisonneuve a déni-
mier des salles durant l'année. En conse-
quence, j' conclue que ma propriété a été
évaluée trop haut & je demande qu'il l'éva-
luation soit réduite à \$1000.00.

Espresso que vous accueillerez ma
demande. Je me sens
Messieurs

Votre très humble serv.

D. H. C. David

X
2
4
6

P25/B1,160

M. McQuaid
2/11/92

Presented 7/12/92

135/92

evaluation

Nov 1st 1892

Maisonneuve
To the Major Councillors
of the Town of Maisonneuve
I strongly protest against
the valuation of my farm
as it is most exorbitant.
As my sole occupation is
farming I consider
it should be valued
as for farming
purposes.

I am yours

Wm Bennett

Councillor

Beauchamp & Dorval

AVOCATS & ASSOCIES

71 & 72 St. Jacques

BELL TELEPHONE 9080.

JEAN JOSEPH BEAUCHAMP, B.C.L.
OFFICIER-REVISEUR POUR MONTREAL
PHILIPPE L. DORVAL, B.A., LL.B.

Montreal, 11 Nov. 1892

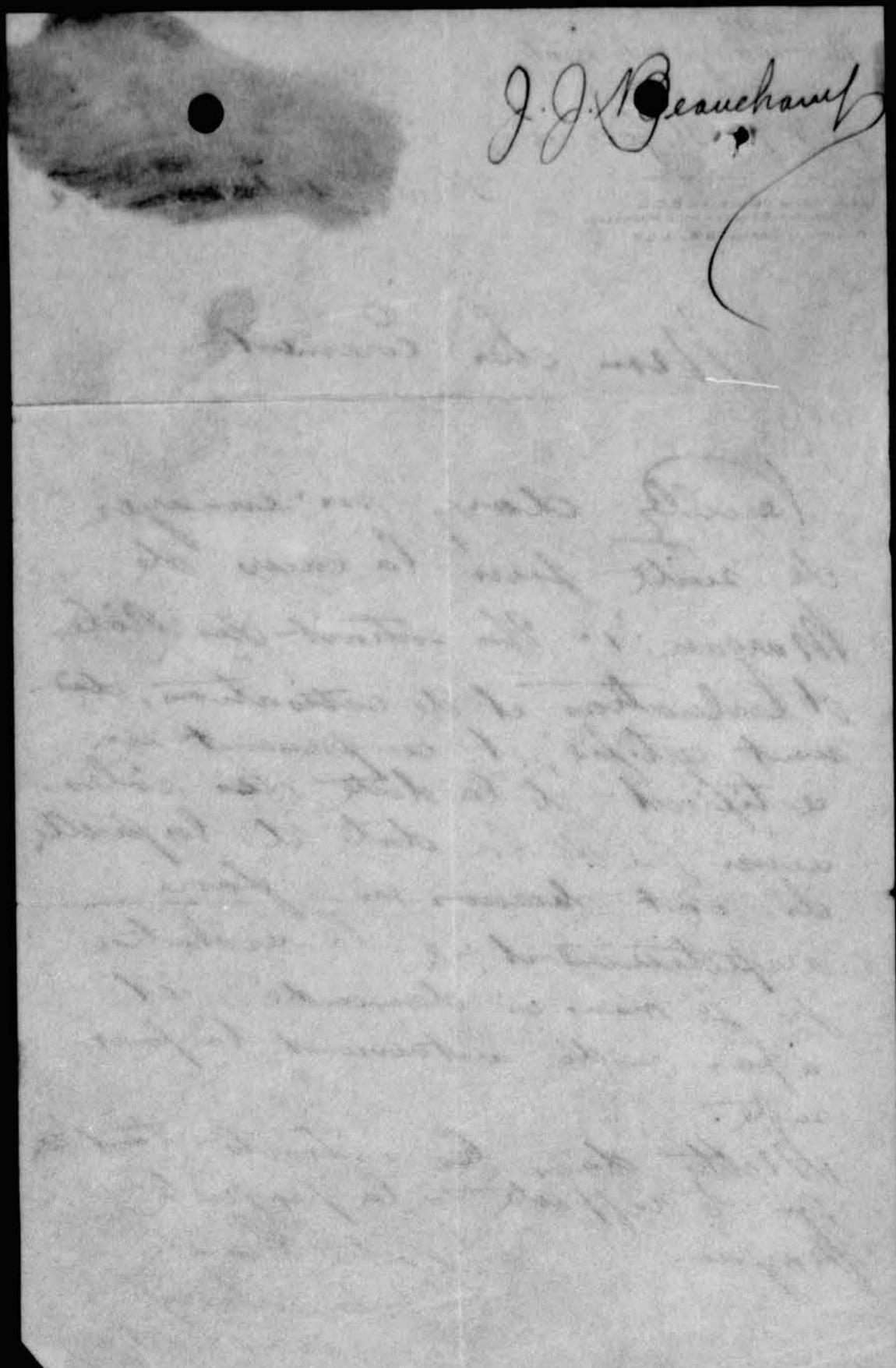
Monsieur le Gouvernement

135/92

Veuillez donc m'envoyer
de suite pour la cause de
Morgan : 1. Un extrait des Rôles
et évaluations et de cotisations, dor-
mument certifié, et comprenant un
certificat - de la date des rôles,
ainsi que de la date de la paix
ils sont devenus en force
respectivement. 2. La résolution
que je vous ai demandé et
après-midi autorisant la pour-
suite.

Mettre dans les entrants tout ce
qui se rapporte à la propriété
Morgan.

Votre humble
F. J. Beauchamp
Avocat



X 2 4 6

P25/B1,160

Archives de la Ville de Montréal

Aux Maire, Conseillers & Com-
missaires de la ville de
Maisonneuve

135/92

Vous, Soussignées, déclarons pro-
tester de nouveau contre l'évalua-
tion portée au dernier rôle d'éva-
luation de nos propriétés, la trou-
vant trop haute, et déclarons de
plus protester contre toute augmen-
tation du taux des taxes munici-
pales & scolaires que nous trouverons déjà
trop élevé.

Maisonneuve, 7 Décembre, 1892

J. E. Baubonnière,

X 2 4 6



J. E. Bourassa

P25/B1, 160

1 3 5

~~Le 8/97
15/9/97~~

135/97

du Conseil de la Ville de
Maisonneuve
Monsieur Requis et Evaluation des propriétés de la
St. Lawrence Sugar Co.
Je me plains de rôle d'éva-
luation de la Ville de Maisonneuve
Et j' dis que toutes les propriétés
de la Raffinerie de Sucre St. Laurent
dans Maisonneuve ainsi que celles
de Mr J.R.D. Baunet sont évaluées
trop basses & qu'elles ne représentent
pas la valeur réelle de ces pro-
priétés telles qu'elles sont.
J' demande que l'évaluation
des ces dites propriétés soit for-
tes plus haut c'est à dire valeur
réelle telles que les autres proprie-
tés de la Ville.

Alexandre Louis Lachapelle
signature

Maisonneuve, 15/9/97.

Joseph Renaud

Compteur Renaud

Oscar Lépinay
Fiducie Renaud

X
2
4
6

Mossoiuas 7 Sept 99

Requête
des

Contribuables l'évaluation

de la
propriété
de la
Lawrence sugar Refg

P25/B1, 160

52

Maisonneuve, 18 Sept 1893

du 18/93
M. le Maire & Messieurs les Conseillers
de la Ville de Maisonneuve

135/93

Messieurs,

J'ai examiné le rôle
d'évaluation de la ville pour l'année
1893-94 & j'ai trouvé que ma pro-
priété est évaluée trop haut, pour
deux raisons: 1^o Parce que elle ne
me coûte pas assez cher quelle
est portée au rôle & 2^o parce que d'autre
propriétés valent plus que
la mienne & situées sur la rue
Notre-Dame sont évaluées moins
cher que la mienne. Je demande
donc que vous preniez ma lettre
en considération & que vous redisez
ma révaluation.

Etdans obligeant beaucoup
Le Maire de la Ville de
Maisonneuve

François Gourdeau

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGT TREIZE, le Quatorzième jour du mois d'Octobre, ~~après~~-midi

A la requisition de Mr. WILLIAM BENNETT, Cultivateur, de la Ville de Maisonneuve, en la Province de Quebec, en la Puissance du Canada.

JE, JOSEPH EVARISTE ODILON LABADIE, Notaire Public pour la ci-devant Province du Bas Canada, constituant actuellement la Province de Quebec, en la Puissance du Canada, pratiquant en les Cité et District de Montréal, en la Province de Quebec susdite, me suis exprès transporté au bureau du Greffier de la Ville de Maisonneuve en l'Hotel de Ville de la dite Ville de Maisonneuve, corps politique et dûment incorporé, où étant et parlant à *Mon Juste Et崇ement Eminent Notaire Public demonstratif la dite Ville de Maisonneuve, & Secrétaire & Greffier de la dite Ville de Maisonneuve*

J'AI dit et déclaré à la dite Ville de Maisonneuve, ce qui suit:

QUE les propriétés appartenant au dit Requérant et connues et désignées aux plan et Livre de Renvoi Officiels du Village incorporé d'Hochelaga, Province de Quebec susdite, sous les numéros Trois, Quatre et dix (Nos. 3-4 & 10), auraient été évaluées et portées au rôle d'évaluation pour les taxes et cotisations des années mil huit cent quatre vingt treize et mil huit cent quatre vingt quatorze (1893 & 1894), à la somme de cinquante cinq mille, sept cents piastres, cours actuel du Canada-

QUE la dite évaluation est exorbitante et ne représente aucunement la valeur des dites propriétés, et a été faite contrairement à l'équité et aux intérêts du dit Requérant, et ce à son grand détriment-

EN

EN CONSEQUENCE Je, Notaire soussigné à la requisi~~s~~tion susdite, et en parlant comme susdit, proteste solennellement contre la dite Ville de Maisonneuve et tous autres qu'il appartiendra relativement à la dite évaluation, et pour tous dommages, pertes et intérêts soufferts et à souffrir en conséquence d'icelle évaluation, faisant à cet effet, toutes Notifications, sommations et protestations requises et nécessaires en pareil cas-

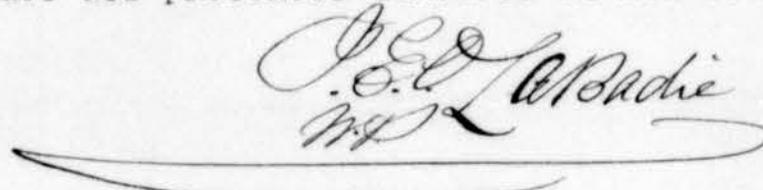
ET afin que la dite Ville de Maisonneuve ne puisse prétendre ignorance des présentes, Je lui en ai laissé une copie authentique en parlant comme susdit-

FAIT, NOTIFIE ET PROTESTE au lieu susdit, les jour, mois et an en premier lieu susdits, sous le numéro vingt et un mille six cent soixante et huit.

EN foi de quoi, J'ai signé/.

(Signé) J.E.O. LABADIE, N.P.

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en mon étude.



X
2
4
6

P25/B1, 160

21668

14 Octobre 1893-

NOTIFICATION & PROTET

- a la requisition de -

Mr. WILLIAM BENNETT

à & vs-

LA VILLE DE MAISONNEUVE.

Copie--
Labadie

J.E.O. LABADIE, N.P.

Le 6 juillet 1894

Maisonneuve 1^{er} Août 1894A. Mr. le Maire & M. M. les Conseillers de la
Ville de Maisonneuve

Messieurs

(je viens de nouveau)

135/94

me plairait à votre Conseil de ce que ma
propriété est évaluée trop cher & certaine-
ment bien plus haut que sa valeur.L'année dernière, elle était évaluée à 1000.00
& j'ai obtenu du Conseil une réduction de 200.00
qui portait l'évaluation de ma propriété
à 800.00. & cette année elle est évaluée
à 1000. Je demande au Conseil de vouloir
bien réduire l'évaluation de ma propriété
de manière à ce que qu'elle ne soit pas plus
évaluée que l'année dernière. Espérons Messieurs
que vous prendrez ma demande en bon-
ne considération & vous me rendrai justice.

Votre &c,
Ernest Fourneau
par J.P.

Taxes

Montreal le 1er Novembre 1892
M. MG Cormier
Secrétaire Trésorier de la Corporation Municipale
135/92

Monsieur

J'ai reçu votre lettre du 1^{er} Octobre me demandant l'étalement des taxes Municipales et Scolaires pour 1891 & 1892. Dans ma lettre du 1^{er} Janvier dernier je constate que je suis prêt à accepter une évaluation de \$14000, étant le fait que la propriété ne contient pas à cette époque de propriété valable plus qu'aujourd'hui, mais plafonné que d'avoir des ennuis avec la Corporation j'offre de payer sur \$10000 que je l'aurai dans le plus bref délai.

Votre V^e S^r

F. G. Cormier

Wagramme le 21 Novembre 1894
 M. L. Thibaut & M. M. les Conseillers de
 la Ville de Wagramme

135/94

Messieurs

J' ai examiné le rôle de valuation pour l'année 1894-95. J' ai trouvé que ma pro-
 priété est évaluée trop haut. L'an dernier je fisais
 la même plainte au Conseil de cette Ville & ce
 dernier après avoir pris ma demande en considéra-
 tion il en est venu à la conclusion de porter l'évalu-
 ation de ma propriété à 2500.00 soit une diminution
 de 500.00 & je me crois pas cette année que ma pro-
 priété durait plus de valeur qu'elle au mois d'Octo-
 bre dernier (1893) par conséquent si je demande au
 Conseil de vouloir bien me faire la faveur de laisser
 l'évaluation de ma propriété au même taux qu'
 elle était l'an dernier & en faisant ainsi vous perez
 que de me rendre justice.

Je demeure Votre
 tout dévoué
 F. Jourdan
 par S.D.

évaluation

Senechal 25/3/95

Montréal, 15 Mars, 1895

A Monsieur le Maire, aux Conseillers et aux Commissaires
d'Ecoles de la Ville de Maisonneuve

135/95
Messieurs,

Je viens de recevoir de la part du Secrétaire-Trésorier de votre Municipalité un compte de taxes s'élevant à la somme de \$43.75, dont \$36.75 pour taxes municipales et \$7.00 pour taxes scolaires.

Je vois que ma propriété est évaluée beaucoup trop, il me semble qu'une évaluation de \$2000.00 serait plus que suffisante; en conséquence je vous prierai de bien vouloir réduire cette évaluation et par voie de conséquence le montant des taxes, et je me ferai un plaisir de vous envoyer de suite le montant.

J'ai bien l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble,

Adelard Senechal

(Par Senechal)

Montreal 16th Nov. 1875.

M. G. Ecrement Esq.
Secretary of the Commission
School of Maisonneuve

Dear Sir,

135/95

Please receive
notification that I have
purchased lot 8 - 264
L'asalle St. Maisonneuve
from Mr. L. H. Senecal,
that I shall pay the
school tax to the Protestant
school.

Yours truly,
W. Woodward Jr.

Please address:

Gt Merchant's Br. of Canada.

—

Saint-Hyacinthe

évaluation

Montréal 30 Nov. 1895

A. M. le Maire & M. M. les Conseillers
de la Ville de Montréal

135/95

Messieurs.

J'ai vu dans le rôle d'éva-
luation de la Ville de Montréal
qui vient d'être exposé que ma
propriété au coin des rues Notre-
Dame & L'Assomption a été évaluée
pour cette année à la somme de
\$70000.00. Je crois que cette évalua-
tion est bien trop élevée
& qu'elle a été faite à ce chiffre en
peut pas erreurs. Vous comprendrez
comme moi que cette propriété qui
était évaluée l'an dernier à \$65000.00
était déjà trop haute & plus que son
valeur. Je ne vois pas auprès d'
un peu quoi elle vaudrait

vaudrait \$ 50000 de plus. Au contraire j'osez qu'il n'a beaucoup diminué de valeur attendu qu'elle n'a pas rapporté les profits des autres années. Si u'y a pas eu d'hôtel de dans cette année celle n'a pas été lancée. En évaluant la propriété il faut considérer le revenu qu'elles rapportent. Or la maison n'a absolument rien rapporté pour que elle ne peut servir que pour un hôtel et n'en a pas eu. Elles n'ont été occupées que comme logement provisoire. Nous voyez déjà que cette maison occupe comme logement provisoire n'a fait donc pas cette évaluation plus qu'au tout au moins de \$ 40000.00. Et c'est déjà beaucoup.

En conséquence ayant confiance mesme dans ce que je crois que vous demandez une évaluation qui a \$ 400000 au plus

J'osez demander à ce

otre &c

D. Benoit

Montreal, 17 Decembre, 1895

A La Corporation de la Ville de Maisonneuve

135/95

Le soussigné expose respectueusement que les taxes municipales imposées sur sa propriété, située sur la rue Lassalle, une des rues de la Ville de Maisonneuve, sont de beaucoup trop élevées et sans égard aux revenus qu'il en retire et que l'évaluation de la dite propriété devrait placer à un chiffre moindre. Il demande donc au Conseil de la Municipalité de Maisonneuve de vouloir bien prendre sa demande en considération et réduire la somme exorbitante de ses taxes.

Votre etc.

Adolphe Renéca

*M^o 20 rue Fullum
Montreal*

Montreal, 8 Octobre, 1896

Monsieur M.G. Ecrément, Sec.Pres.

7796

Maisonneuve

P.Q.

Monsieur,

Je viens de nouveau soumettre à votre Conseil que les taxes sur ma propriété de la Rue Lasalle sont de beaucoup trop élevées et tout à fait disproportionnées au revenu que me rapporte cette propriété.

Vous voudrez bien voir à cela le plus tôt possible et faire en sorte que le Conseil m'accorde une remise raisonnable.

En ce faisant vous m'obligeriez beaucoup.

Bien à vous.

Addard Seine al

X 2 4 6

P25/B1,160

1 5 0

vers le 30/95

Maisonneuve, Rec. 30/95

Sur conseil de Ville de

Maisonneuve,

13/95

Messieurs,

S'après le rôle la
terre Bejardinis est évaluée cette
année à \$95.574. au lieu de \$119.000.
l'an dernier.

Nous demandons au con-
seil de vouloir bien réduire
cette évaluation à \$75.000. &
nous prions qui il ne sera que
juste que vous accédiez à notre
demande. Vos Bien devons
Septembre 1er 1895

Sept 30/95

Maisonette Zoppas
Ancien de la rue de
Maisonneuve

135/95

Maisonneuve

Après avoir examiné le rôle d'évaluation de l'obligation
maisonnette maintenant
exposée à constater que l'évaluation
de ma propriété a été portée au
chiffre de 6939\$ de 6500.00 guille
étant l'autre. Comme je cause
dix que ma propriété n'a pas augmenté
en valeur qu'il demande que l'évaluation
soit en soit réduite au somme
de 6500.00

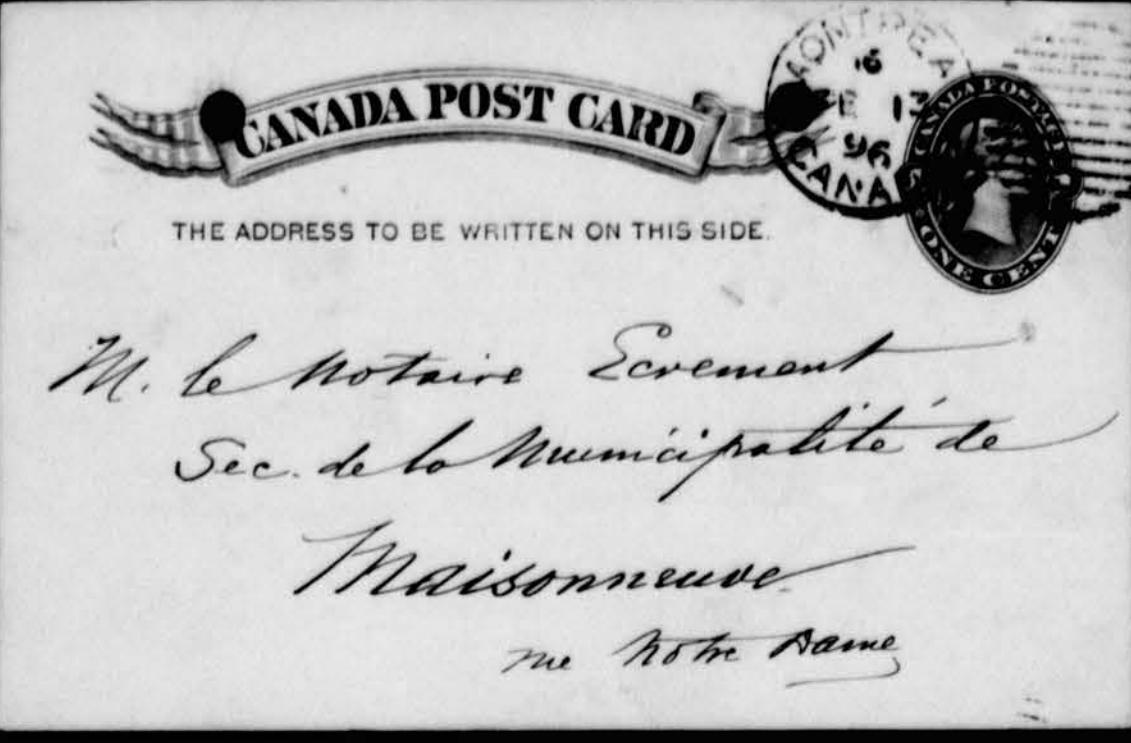
Leptek

Taffelli Duterin

Montreal 13 fevrier 1896

Cher Monsieur,
J'ai avec vous le Compte de taxes pour
mes propriétés de l'Av. Pie IX. Je trouve que vous avez
été tout à fait raisonnable pour celle en question à \$2000,00.
Mais vous me permettrez bien de vous dire que la note a été
faite pour l'autre que vous évaluez à \$5500.00. Je suis
convincu qu'elle ne vaut pas plus que \$4500.00 et si je
devais la vendre, je ne demanderais certainement pas plus
que ce que j'ai payé l'exception de bâti le bâtiment
prochain mais je vous avoue que je crois un peu vos
évaluateurs, et j'hésite à mettre mon projet en exécution.
Ayez donc le bout de voir qui de droit à ce sujet.
Veuillez me rendre un grand service. Vous pourrez com-
municer votre réponse à mon fils Edward que vous
avez l'occasion de nous en tenir souvent.

J'ose à vous
L.C. R. Le Jeune



4

6

P25/B1,160

SPÉCIALITÉ
Maladies des Yeux, des Oreilles,
du Nez et de la Gorge.

CONSULTATIONS...
De 11 Hrs à Midi et de 2 à 5 Hrs P.M.

INSTITUT OPHTHALMIQUE

Drs. E. Desjardins, R. Boulet, H. Desjardins
No 2039 Rue Ste-Catherine.

Montreal, 15 Février 1896

M. le Maire Érémont
Sec. de la Mun. de Maisonneuve
monsieur le Secrétaire, —

La maison portant le n°
43 - 45 - 47 & 49 Av. Pie IX est la
seule propriété que je possède sur cette
avenue —

Votre bien dévoué

L. C. Desjardins —

Telephone 4098.

Le 6/2/96

Ville de Maisonneuve, 17 Février 1896

Telle le Maire et M. le Conseiller de
la Ville de Maisonneuve

135/96 Messieurs,

J'envoie ci-dessous mon compte
des taxes municipales & scolaires. Comme
j'ai trouvé l'évaluation de mes pro-
priétés trop haute je suis venu au Bureau
de la Corporation m'informer si il n'y
avait pas eu erreur quelque part & de
fait j'ai constaté après message
de mes lots & de ceux de mon voisin
Mr Baskin, que mes lots étaient évalués
à 30 cents le pied & ceux de Mr Baskin
à 30 cents le pied quoique ces lots soient
élevés au même endroit & ont à peu près
la même valeur. Il y a donc une dif-
férence de 10 cents par pied différent qui
est certaiement trop forte. En conséquence
je prie de demander à mon avocat Conseil
de vous faire réduire l'évaluation de
ma propriété à au plus 30 cents le
pied comme mon voisin, comme vous
avez droit de faire en vertu du paragraphe

10

10 del'ostie et 37 aedotie che le bœufs
Campagnardz que j'ai ai par eu con-
naissance de cette situation avant
l'evenement de mon couple pereger
j'aurais envie & veus non-
ment allarmant deserte que
j'aurais pris le avis .-

J'ai donee confiance pour
reduire mon evaluation comme
dis plus haut.

votre etc

Emile J. Agutte

The St. Lawrence Sugar Refining Company Limited.

A. BAUMGARTEN, PRESIDENT.
THEO. LABATT, VICE-PRESIDT.
B. McNALLY, SEC'Y-TREAS'R.

Montreal August 15th 1896

M. G. Eremont Esq
Secretary Municipality
Municipality

Dear Sir.

135/96

In answer to

Your enquiry as to the value
of our refinery property
we send you memo. of
value as under. which
is in accordance with
our books and can be
verified if required.

Yours truly,

The St. Lawrence SUGAR REFINING CO. Limited

Amount	Item	Amount
	Refinery & appurtenances	113.300
	Land	45.-
	Balance	155.300
	Lessings and 75.000	37.000
		119.300

*Oct
2*
Montreal Sugar Refining Company Limited.

MARTIN, PRESIDENT.
MAGNATT, VICE-PRESIDT.
WILLIAMS, SECY-TREAS'R.

Montreal Augt 1896

M. J. Ecement Esq
Secy-Treas'r
Town of Maisonneuve

Dear Sir

135/96

Your favor of
14th inst. was received. But
the writer was away for
a few holidays & the
matter was not ad-
dressed till his return.
As it appears we
have to include the machinery
in valuation we would
advise that the value is
£ 50,000 & which should
be added to the value
already sent for Drilling
& R.R. Estate. Would it

not be arranged by re-
solution of Council, that
we have the school tax
commuted for a certain
sum per annum, the same
as in former years, but
on a basis of values
mutually agreed upon?

It would be pleasing
to see you in the matter
when convenient & remain

Yours truly,

The ST LAWRENCE SUGAR REFINING CO. Limited.
J. Heribald Lee, Esq.

Claude 11/10/96

Maisonneuve, 8 Octobre 1896

Mr.le Maire & M.M.les Conseillers de la Ville de Maisonneuve.

13596

Messieurs,

Après avoir examiné le rôle d'évaluation de cette Ville nous avons trouvé que notre propriété est évaluée trop haute que nous croyons n'a pas plus de valeur que l'an dernier, mais qui cependant est évaluée de \$150.00 de plus. En conséquence nous demandons que l'évaluation de notre propriété soit la même que l'an dernier. & obligerez,

Vos &c.

*C. J. Trudeau
J. A. D.*

X 2 4 6

P25/B1,160

b

Lundi 17/10/96

Maisonneuve, 8 Octobre 1896

A Mr.le Maire et M.M.les Conseillers de la Ville de Maisonneuve

135/96

Messieurs,

Après avoir examiné le rôle d'évaluation pour 1896,
Je constate que ma propriété rue Pie IX est évaluée à \$3000.00.
Vous comprendrez Messieurs que cette évaluation est trop haute;
attendu que la propriété et le terrain ne me coutent pas le
montant de mon évaluation & pour preuve je dois vous dire que
je suis bien disposé de vendre pour ce prix là. En conséquence
je demande que l'évaluation de ma propriété soit réduite à
\$2500.00 qui sera le montant réel du cout du terrain et de la
bâtisse.

Espérant avoir une réponse favorable,

Je demeure

Votre &c.

*Fr. Jourdan
par L.B.*

X 2 4 6

P25/B1,160

AU MAIRE & AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE MAISONNEUVE.

Messieurs,

135/96

L'Honorable Alphonse Desjardins, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs, Dame Zaïde Paré, épouse de Edouard Desjardins, médecin, Le Révérend Père Jacques Desjardins, tous de la cité et du district de Montréal, se plaignent du rôle d'évaluation de leurs propriétés situées dans la ville de maisonneuve, telle que cette évaluation est faite et préparée et telle qu'elle est portée au rôle actuellement soumis à la considération du conseil ; et ils se croient lésés par cette évaluation. Ils déclarent que l'évaluation portée au dit rôle, pour chacun des lots qui leur appartiennent, est trop élevée et qu'elle n'est point égale à celle de propriétés semblables appartenant à d'autres propriétaires. Une injustice a été commise à leur égard en ce que des propriétés semblables, ayant la même valeur que les leurs et même plus de valeur, sont estimées à un montant beaucoup plus bas, ce qui accroît outre mesure la part proportionnelle qu'ils ont à payer dans les taxes municipales et dans les taxes scolaires.

Ils se plaignent aussi qu'un certain nombre de leurs propriétés sont estimées au delà de leur valeur surtout les lots compris dans la partie de leurs terrains où les rues n'ont pas été ouvertes.

Ils demandent en conséquence que le rôle d'évaluation préparé ne soit point homologué par le conseil parce qu'il est d'une inégalité frappante et par là même injuste.

Ils demandent, en second lieu, que l'évaluation de leurs propriétés soit réduite à un chiffre correspondant à celui

celui d'autres propriétés similaires.

Voici la liste des propriétés des requérants avec leur évaluation portée au rôle -- évaluation dont les requérants demandent la réduction.

Subdivision No.8 - 48 à 51	Rue Letourneaux	\$1200.00 ✓
"14 - 46A B & C	" Desjardins	1248.00 ✓
"14 - 289A	" "	312.00 250
"14 - 29A	" " pas de rue	\$12.00 "
"14 - 291	" " "	(" " ") 312.00 "
"14 - 292	" " "	(" " ") 312.00 "
"14 - 293	" " "	(" " ") 312.00 "
"14 - 294	" " "	(" " ") 312.00 "
"14 - 295	" " "	(" " ") 262.00 200.
"14 - 296	" " "	(" " ") 262.00 200
"14 - 296A	" " "	(" " ") 262.00 200
"14 - 296B	" " "	(" " ") 274.84 250.
"14 - 427B à 454	" " "	(" " ") 7811.00 4200
"14 - 455	" " "	(" " ") 300.00 120
"14 - 572A & B à 597	" " "	(" " ") 675.00 ✓
"14 - 598 à 607	" " "	(" " ") 1800.00 + /
"14 - 39A	" " "	300.00 ✓
"14 - Partie 95	" " "	220.00 ✓
"14 - 110 à 117	" " "	3000.00 2600.
"14 - 274A B & C à 282	" " "	2928.00 2500.
"14 - 413 à 396	" " "	4490.00 2700.
"14 - 535A à 562A	" " "	675.00 ✓
"14 - 681 à 708	" " "	1350.00 980.
"14 - 15 partie 3	" Pie IX	1000.00 ✓
"14 - 29 Partie 13	" " "	1275.00 ✓
"14 - 30 partie 13	" " "	515.25 ✓
"14 - 30A	" " "	427.50 ✓
"14 - 31	" " "	427.50 ✓
"14 - 32	" " "	427.50 ✓
"14 - 33	" " "	336.30 ✓

Subdivision	Rue Pie IX	\$	
N81&B-- 260 à 34	" " (Bati)	333.00	✓
"14 - 260	" "	1700.00	✓
"14 - 261 à 263	" "	2700.00	✓
"14 - 264 à 264A	" "	756.00	✓
"14 - 264B	" "	396.00	✓
"14 - 379, 380 à 388	" (pas de rue)	6000.00	3500.
"14 - 516A à 529B	" (" ")	675.00	✓
"14 - 661 à 675	" (" ")	1400.00	✓
"14 - 73 à 76	" "	3450.00	✓
"14 - 23 à 26B	" "	1917.55	Q300.
"14 - 155	" "	431.25	400.
"14 - 156A	" "	517.50	500.
"14 - 156	" "	862.00	✓
"14 - 157	" "	862.50	✓
"14 - 158	" "	862.50	✓
"14 - 159	" (bati)	23000.00	✓
"14 - 160A	" "	20000	325
<u>"14 - 161</u>	" "		
<u>"14 - 160C & D</u>	" "		
<u>"14 - 160B</u>	" "	(vendu)	1410.00
"14 - 228 & 229A	<i>Hortense Supérieure bahi</i>	8500.00	✓
"14 - 230	" "	1600.00	✓
"14 - 231	" "	1400.00	✓
"14 - 232 & 233	" "	1725.00	✓
"14 - 234A & 234B	" "	733.33	✓
"14 - 312A - 312B	" "	862.50	1600.
<u>"14 - 312A</u>	" "		
"14 - 5104-5105 360 à 347	"	7751.00	5400.
"14 - 510 510A à 510B & 498	"	675.00	✓
"14 - 655 à 641	" "	1400.00	1000
"14 - 766 à 769	" "	175.00	✓
"14 - Bal. de la terre	" "	8300.00	✓
"14 - 62 à 69	" "	1600.00	✓
"14 - 152 à 166	" "	1800.00	✓
"14 - 252 à 243A	" "	2112.00	✓
"14 - 322 à 339	" "	3600.00	2700.

Subdivision			
No.14 - 466 à 492A	Rue Pie IX	\$ 700.00 ✓	
"14 - 608 à 636A	" "	700.00 ✓	
"14 - 735 à 761	" "	225.00 ✓	
"14 - 103 à 108	" Adam	4731.00 3000.	
"14 - 48 à 56	" Ste.Catherine	4770.00 ✓	
"14 - 57 à 72A	" "	5005.40 ✓	
"14 - 96 97A	" "	2436.20 ✓	
"14 - 85 à 94	" "	3240.00 ✓	
"14 - 77 à 83	" Adam	2848.00 2500.	
"14 - 148 à 154	" "	2763.60 2500	
"14 - 46B <i>anc Saucier</i>	" "	1224.00 ✓	
"14 - 161B à 165	" Lafontaine	1072.00 900.	
"14 - 224 à 228	" "	846.00	
"14 - 257 <i>overgrown</i>	" "	900.00 1200.	
"14 - 285 à 288	" "	1086.00 ✓	
"14 - 297 à 300	" Ontario	1629.00 ✓	
"14 - 264D à 273	" "	3600.00 ✓	
"14 - 234D à 237	" "	1575.00 ✓	
"14 - 424 à 427	" "	1287.00 ✓	
"14 - 365 à 372A	Watson Foster & Coy.		
"14 - 322A à 324A	"		
"14 - 373 partie 379	"		
"14 - 304 à 311	Rue Ontario	2583.00 ✓	
"14 - 354 à 356	Ernest <i>Pu M</i>	760.00 ✓	
"14 - 389 à 394	" "	1750.00 1500.	
"14 - 341 à 346	" "	1050.00 ✓	
"14 - 568 à 570	" "	760.00 ✓	
"14 - 575A à 575C	" "		
"14 - 563 à 566	" "	1536.00 1200.	
"14 - 463 à 511A	" "	940.00 900.	
"14 - 598 à 601	Girard	100.00 ✓	
"14 - 530 à 535	" "	250.00 ✓	
"14 - 492 à 497A	" "	225.00 ✓	
"14 - 714 à 717	" "	200.00 100.	

Subdivision No. 14 - 709 à 712	Rue Girard	\$ 125.00 ✓
" 14 - 659 à 660B	" "	125.00 ✓
" 14 - 656 à 657A	" "	125.00 ✓
" 14 - 604 à 607	" "	100.00 ✓
" 14 - 743 744	" "	50.00 ✓
" 14 - 678 677	" Boisne	50.00 ✓
" 14 - 675B à 676C	" "	150.00 ✓
" 14 - 636 à 641A	" "	225.00 ✓
" 14 - 806 à 809	" "	100.00 ✓
" 14 - 801 à 804	" "	100.00 ✓
" 14 - 773 774B	" "	150.00 ✓
" 14 - 770 771B	" "	150.00 ✓
" 14 - 749 à 752	" "	100.00 ✓

		\$156106.12

Montreal 9 octobre 1896
L'Amortissement et l'inde
avons des Requérants

156106,12

~~Le 14/10/96~~ Ottawa, 11 octobre 1896
L'Assemblée de la ville de
Maisonneuve

messieurs
135/96 après avoir consulté le rôle d'évaluation de cette ville qui est maintenant exposé au public, je crois faire que ma propriété sur l'île -
Saunders est évaluée à \$7000.00. L'an
dernier, elle a été évaluée à ce prix
mais elle a ensuite été réduite
à \$5000.00 par le Comité. Ces campagnes
sont comme moi que l'évaluation
de cette île est encore trop haute
& que ce qui se passe chez moi n'a pas
augmenté de valeur. Je pourrai p
que l'aïe et y a des améliorations
canadiennes dans ce, la propriété
a augmenté; mais l'an dernier ces
travaux n'étaient pas faits. En conséquence
je demande que l'évaluation de ma
propriété soit réduite à \$5000.00 comme
l'an dernier & obligez. J'aurai l'honneur


LAMOTHE, TRUDEL & TRUDEL
AVOCATS

35, RUE SAINT-JACQUES.

Téléphone Bell 1524.
" des Marchands 459.

STAVE LAMOTHE C. R.
JUSTIN TRUDEL
PIERRE TRUDEL



6 Novembre 1896

Au Secrétaire-Trésorier
de la Ville de Maisonneuve.

135/96

Cher Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de nous dire si vous avez recu une lettre-protêt signée par nous au nom de l'Honorable Monsieur A. Desjardins et de ses co-propriétaires, se plaignant de l'évaluation de leurs terrains.

Voudriez-vous aussi nous dire quand cette lettre sera prise en considération par le conseil.

Bien à vous,

Lamthe, Trudel & Trudel
AVOCATS. *per ell*

X 2 4 6

P25/B1,160

Sous le 21/11/96
A

Montréal 29 novembre 1896

Son Honneur, le Maire,

&

13/96

Messieurs les Conseillers

de la Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

Par document du dix Octobre dernier,

les Soussignés se sont plaints du Rôle d'Evaluation de leurs propriétés situées dans la Ville de Maisonneuve telle que cette évaluation avait été faite et préparée et devant être soumise à l'attention du Conseil pour ratification.

Ils représentent que, quoiqu'ils aient fait parvenir en temps opportun le document mentionné, qu'aucun accusé de réception leur en fut fait et qu'ils n'ont jamais été informés de la date fixée par le Conseil pour la Révision de ce Rôle, qu'ils ont été en conséquence privés de l'occasion des représentations nécessaires sur les motifs de leur plainte. Ils sont maintenant informés que le Rôle tel que préparé et sauf quelques modifications qu'ils considèrent complètement insuffisantes, a été définitivement homologué.

Ils

Ils ont en conséquence résolu de se pourvoir en justice et adopter tous moyens que la loi et les Statuts leur fourniront pour faire redresser l'injustice dont ils déclarent souffrir par ces faits; ils entendent établir 1o. que l'Evaluation de leurs propriétés est beaucoup trop élevée et 2o. qu'elle est manifestement hors de proportion avec l'Evaluation faite des propriétés semblablement situées dans la Municipalité et appartenant à d'autres contribuables et qu'en conséquence ils auront à payer plus que leur part proportionnelle dans les taxes Municipales et les Taxes Scolaires.

Néanmoins, comptant sur l'esprit de justice du Conseil et pour éviter des deux côtés les frais d'une litigation ils se déclarent prêts sous réserve de faire à la Municipalité les propositions suivantes: ils abandonneraient en faveur de cette dernière tous droits et priviléges spéciaux qu'ils ont obtenus en considération de la donation faite pour eux-mêmes et leurs auteurs des rues et avenues sur leurs propriétés à condition qu'ils soient admis à jouir de tous les droits et priviléges que les autres propriétaires qui ont, après eux, fait don de

Rues

rues et avenues ont obtenu de votre Conseil tant en ce qui regarde la fixation de la valeur de leurs terrains que les conditions stipulées quant aux améliorations des dites rues, leur désir étant d'être mis sur un pied d'égalité avec les autres contribuables sans avantages indus pour aucun.

Les Soussignés se tiendront prêts à rencontrer le Conseil ou tout comité nommé par lui aux fins de la présente proposition sous le plus court délai possible.

Comptant que cette proposition rencontrera les vues du Conseil et satisfera son désir de rendre justice, les Soussignés demeurent, de Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers,

Les très dévoués.

Les propriétaires de la Terre Desjardins.

par

Aph. Desjardins

The St. Lawrence Sugar Refining Company Limited.

A. BAUMGARTEN, PRESIDENT
THEO. LAMBERT, VICE-PRESIDENT
D. McNAUL, SECRETARY

Montreal Aug 15th 1897

*Sir J. F. Ercment Esq
Sir. Mayor
Municipality of Maisonneuve*

Dear Sir.

*135/97 We have ex-
-amined the valuation
placed on our property
by your valuator and
beg to notify you that
we consider the value
placed on the Refinery
building and appurtenances
excessive and desire
to enter our protest
against the recording
of same which please,
note.*

*We are
Yours truly
The ST. LAWRENCE SUGAR REFINING CO. Limited*

~~late 1891~~

Maisonneuve 31st Aug. 1894

The Sec'y Treas'r
of the town of
Maisonneuve

^{135 1/2} Sir

Be good enough to
take notice that I hereby
protest against the very
excessive valuation at
which the corporation
valuators have assessed
my property

I wish to point out
that the assessment as
recorded on the valuation
Roll is illegal void and of no
effect - inasmuch as (1)
the property is valued far
beyond its rental value as
farm property & (2)nd there
is a difference of value
placed upon the back lots -

note 1/9/12

Maisonneuve 31st Aug. 1897

The Secy Treas
of the Town of
Maisonneuve

13-97 Sir

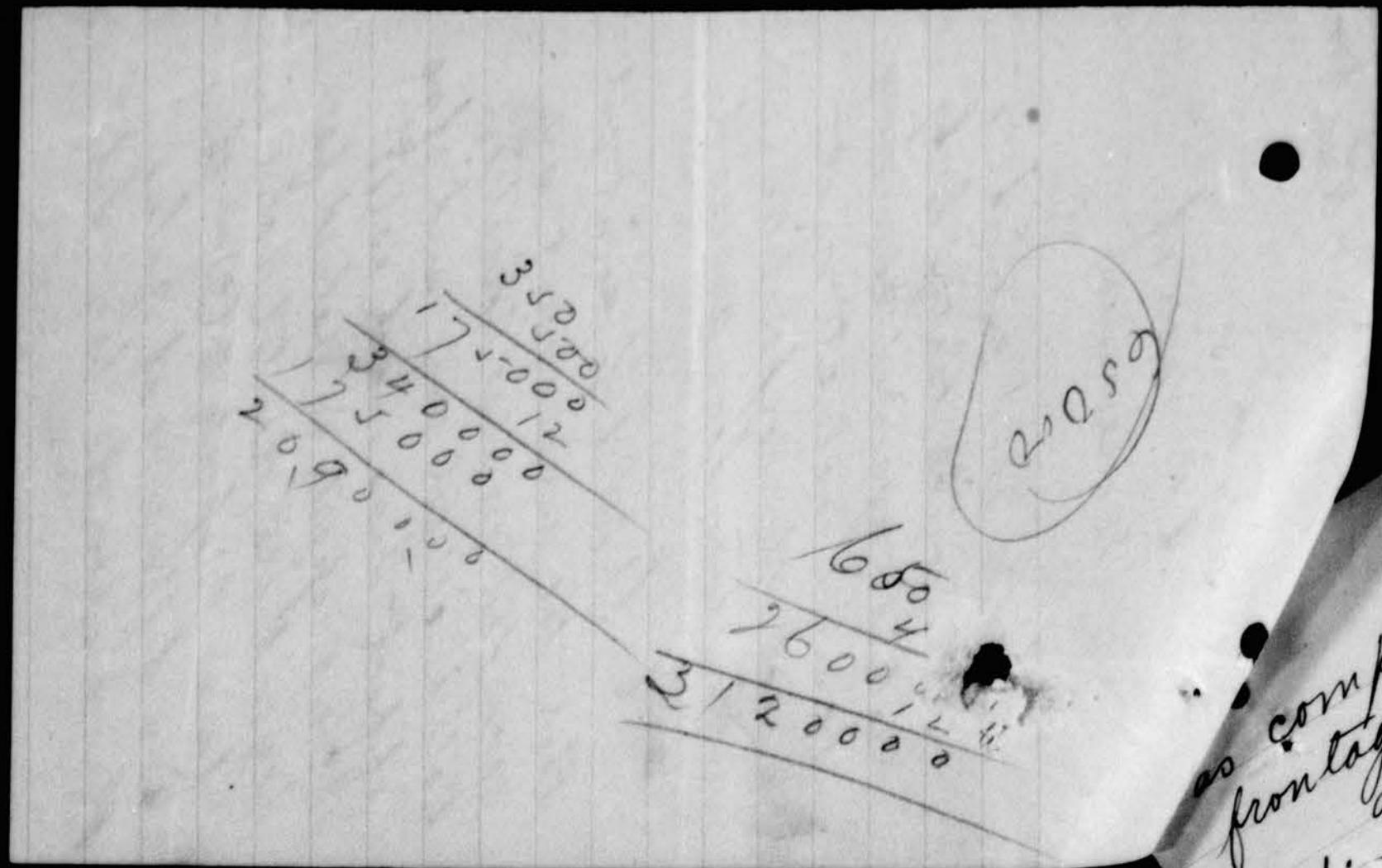
I Be good enough to
take notice that I hereby
protest against the very
excessive valuation at
which the corporation
valuators have assessed
my property

I wish to point out -
that the assessment as
recorded on the valuation
Roll is illegal void and of no
effect - inasmuch as (1)
the property is valued far
beyond its rental value as
farm property & (2)nd there
is a difference of value
placed upon the back lots -

as compared with the
frontage lots which are both
against the law

If will be necessary for
you - have this altered & I
trust the council will
meet my views

Yours truly
W^m Bennett



as compared
frontage lots
against
I will
you - have
true - the
meet -

X 2 4 6

P25/B1,160

1 7 7

Sainte-Justine

1er Septembre 1893

13577 monsieur L'ecrivain
je vous prie de bien
veuoir faire parvenir
a votre conseil que
je trouve exorbitant
l'augmentation que nos
évaluateur ont fait sur ma
propriété. je serai satisfait
du taux de l'année dernière
~~et je vous prie~~ que
~~que je ne paierez plus~~
Alfred Bernier
Ville maison neuve
de Létourneau

Sante 8/9/97

Marguerite 2 Sept 1897
Montmorency la Bellaville
M. M. le Conseiller de Léonard
Marguerite

13-5/97

Messieurs,

J'ose faire du rôle de ré-
duction de l'évaluation de ma maison pour
l'année 1897-98 attendu que
mes propriétés sont évaluées à
un prix exorbitant & beaucoup
au-delà de leur valeur. Ma propriété
situee au coin de la rue Lassalle est
évaluée à \$1000.00 de plus qu'il n'en
vaut & celle ~~au coin de la rue~~ notre Dame
évalue la rue Lassalle à la même
à \$500.00 de plus qu'il n'en vaut.

J'crois pas comment ces pro-
priétés ont pu augmenter de
valeur dans l'espace d'une année,
attendu que toutes les propriétés
ales dernières années dans aucun autre
ont dépassé de valeur. Quant à la
maison où j'habite qui est une
maison urbaine j'crois fort alors
que ce n'est pas plus que deux pour \$400.00
et elle est évaluée à \$800.00.

Je demande donc une réduction
sur toutes ces propriétés & dans le cas où il ne
me servirait pas de réduire je me réservé mon
recours

recaus pas le faire ridicuise par quelqu'un
que ce soit.

J'achemine à Mr

~~John B. Sipine~~

July 8/97

Maisonneuve Sept
3' 97

To the Seery Treasure
Town of Maisonneuve

135/97

I'm be good enough to take notice
I hereby protest against the
increase valuation which your
Valuators have assessed my property
I consider my property on a basis
with Mr. D'Udevois and why
should his be reduced in value
and my increased in value

I am yours
John A. McCleary

Sept 8/97

Maisonneuve ^{Sept} 8/97

To the Seery Treasure
Town of Maisonneuve

135/97

I'm so good enough to take notice
I hereby protest against the
increase valuation which your
Valuators have assessed my property
I consider my property on a basis
with Mr. D'Andevois and why
should his be reduced in value
and my increased in value

I am yours
John A. McCleary

*Jule 8/9/97
13/9/97*

Montreal 4 Septembre 1897.

Au Conseil Municipal de la Ville
de Maisonneuve.

13^e 97

Messieurs,

je proteste contre
l'évaluation de cette année, de
mes Lots à Maisonneuve, et je
prie le Conseil de vouloir bien
m'entendre aussitôt qu'il lui
sera convenable.

Votre tout Devouee

C. H. Létourneau

Par Ch.

~~Subsistances~~

Montreal 4 Septembre 1897

Au Conseil Municipal de la Ville
de Maisonneuve.

135/97

Messieurs,

J'apprends que mes
Lots à Maisonneuve 95 & 96 sont
évalués cette année à \$450 - chaque.
Or je trouve que cette évaluation
est trop élevée et je demande
à Votre Conseil de bien vouloir
rectifier en diminuant cette éva-
luation convenablement.

Votre Devoué Serviteur

C. LeTourneau

90
150
150

~~Suite 8/9/97~~

Maisonneuve 6 Septembre 1887

A Messieurs le Maire
et Messieurs les Conseillers

135/97

Messieurs

je n'ai pas l'habitude de me
plaindre mais aujourd'hui
je suis forcé de le faire
après avoir terminé la table
d'évaluation de cette année
j'ai vu que mon évaluation
avait été élevée de environ
sept mille Piastres et plus
que l'année dernière
Par contre elle était déjà trop
élevée l'année dernière j'avais
pas voulu une plainte dans
le temps pour ne pas mon-
trer le exemple du rapporteur

que j'occupais dans le temps
aujourd'hui je demande que
mon évaluation soit mise
à la valeur actuelle
(c'est à dire dix-huit mille
Piastres pour le coin de la rue
Notre Dame et Desjardins
et dix-sept mille pour le coin
de la rue matre Dame et
Bourbonnais
pour prouver que le montant
est la valeur actuel
Si les évaluateurs ont une
~~offre~~ offre à me faire dans
le montant de l'évaluation
qui ils en ont fait je suis prêt
à l'accepter même à leur donner
une commission, ou atten-
dant j'espere justice de votre part
et je demeure votre obéissant
serviteur Heppi Bleau

~~Manuscript~~
De la part de
J. Barsalou & Cie
Fabricants de Savon.

Memorandum.

BUREAU ET USINES :
Coin des rues Ste-Catherine et Plessis,

Montreal, 6 Sept. 1897
A l' honneur le Maire
Messieurs les Conseillers
de la Ville de Maisonneuve

Messieurs

Il est de notre devoir comme exécuteurs testamentaires de la succession J. Barsalou de protester contre l'évaluation qui vient d'être faite par vos évaluateurs de la propriété appartenant à la dite succession. Rien n'est venu justifier, pendant l'année courante, l'augmentation arbitraire de \$6000^{re} qu'ils y ont attachée. Nous prions en conséquence votre conseil de vouloir bien réduire la dite évaluation au prix de l'année dernière, ou sinon de leur fournir l'occasion d'étudier le bien-fondé de notre protestation.

Agrelez, Messieurs, nos amicales salutations

Succession J. Barsalou
Victor Barsalou Exécuteurs
Jacqueline Barsalou Testamentaires

Salle 15
BUREAU
DU
SECRÉTAIRE

TELEPHONE BELL No 23.

Ville de Maisonneuve, 7 Sept 1897

A Monsieur le Maire & MM^s les Conseillers de la
Ville de Maisonneuve

Messieurs,
^{135.00} Après avoir examiné le rôle
d'évaluation de cette année je constate que
ma propriété est évaluée à \$1400.00. C'est à dire
\$200.00 de plus que l'année dernière. Comme
je trouve cette évaluation trop élevée je vous
demande de bien vouloir la réduire à \$1200.00. tel
que l'année dernière.

Je vous prie d'agréer
mes meilleures salutations

Je vous présente
Messieurs
Mes sincères civilités
Pierre Giffard.

X 2 4 6

P25/B1,160

1 B E

Maison neuve sept 2/63

au Conseil de Ville de
Maison neuve

Messieurs

135/97
Jai examiné le rapport
d'évaluation et jai constaté que ma
propriété sur la rue Getaurner
étais évaluée à 2.800.00 Je considère
que cest 5.00.00 piastres trop cher
et je serai que vous voudrez bien
prendre ma requête en considération
et y faire droit

Jai l'honneur dêtre. B. S. ^{Emm}

BUREAU
SECRETAIRE.

TELEPHONE BELL No 633.

Ville de Maisonneuve, 7 Apt 189

Sous le 5/11/97
Arrivé de la
Maisonneuve

135/97

Messieurs,
Je vous prie de croire
l'évaluation de cette ville à la
maire que mes propres sais
réduits au même taux
l'année dernière.

Yours &c
R Renaud

X 2 4 6

P25/B1,160

1 5 0

Ville de Maisonneuve, 7 Sep 1897

Sept 10/97

Maisonneuve le 7 Septembre 1897
M. les Conseillers de La Ville de
Maisonneuve.

Messieurs,

Appris informations prises
au bureau du Secrétaire Trésorier de cette
ville je constate que l'évaluation de ma
propriété est de \$3500.00; Trouvant cette
évaluation trop élevée je demande qu'elle
soit diminuée au moins de \$500.00 pour qu'elle
sait de même évaluation que l'année dernière.

Complaiant bien sur votre
expressément à régler cette question.

Je demeure
Messieurs
Votre très dévoué.
Joseph Renaud

Dule 8/9/97
Maisonneuve, 7 Sept 1897
A la suite du service de
Maisonneuve

Messieurs,

135/97 Après examen du rôle d'évaluation de cette voie je constate que la propriété sur la partie estivale vaut 2600.00. Je considère que cette évaluation est exagérée et ne présente pas la valeur réelle de cette propriété & je demande sa réduction.

J'ai l'honneur de vous,
obéissant

Alphonse J. Gagnon

J. Gagnon
magistrat

Maisonneuve, 7 Sept. 1897

A la Comte de la Ville de
Maire de Maisonneuve
Messieurs

135/97 Je ne plains du rôle d'évalua-
tion décadue de cette amie & demande
que ma propriété soit évaluée à un prix
moins élevé attendue que la valeur portée
au rôle de cette amie n'représente pas la va-
leur commerciale. Je concède que ma
propriété diminue de valeur depuis
que à cause de l'usine électrique que
la ville fait fonctionner pris le dépar-
tement.

Dme P. Carpentier
par ~~stage~~ Diderion.

X 2 4 6

P25/B1,160

1 4 3

Archives de la Ville de Montréal

BUREAU
DU
SECRÉTAIRE

BELL TELEPHONE No 2071.

Suite 810 193
Sept 9, 1897
Ville de Maisonneuve

À la Cour de justice de
Maisonneuve

Messieurs

130797 Je me plains du rôle
Si voleur d'assassin de
maisonneuve & demande que
les propriétés posséder audit rôle
soient nommées Watson & Sons
Key soit une partie au nom
de The Watson & Sons Co (limited)
attendu que les propriétés appor-
tiées sont maintenant à cette
Compagnie incorporée

J'ai l'honneur d'être
votre
affectionnément

~~Sole 8/97~~

Maisonneuve, 7 Sept 1897
Au Conseil de Ville de
Maisonneuve

Messieurs,

135/97

J'explique du rôle d'éva-
luation de cette ville et je demande
que ma propriété soit redévaluée
de telle que le montant de \$1500.00
est trop cher ~~\$1500.00~~ pour cette
propriété. La maison est dans une clame-
~~belle~~

Eugène Beelefield
par J.P.B. Chartrand

X 2 4 6

P25/B1,160

1 4 5

juillet 8/9/97

A son honneur le Maire
et à tous la Commission de la
Ville de Montréal

Messieurs

135/97

J'ose vous faire part de l'évaluation
de ma propriété sur la
rue Légaré au prix de cette année.
L'an dernier ma propriété était
évaluée à 1300.00 & cette année
elle vaut évidemment à 1500.00. J'ai
fait toutes sortes d'améliorations sur ma
propriété & je ne pense pas que
la valeur de la propriété ait
augmenté dans la
même proportion mais je voudrais à 1500.00
de plus que l'an dernier.

Encore une fois je vous prie
bien de réduire l'évaluation de ma
propriété à celle de l'an dernier
c'est à 1300.00 & nous ferons justice
entre nous.

Famille Gallagher

X 2 4 6

P25/B1,160

1 4 5

Saint-Lawrence Sugar Refining Company Limited

A. BAUMGARTEN, PRESIDENT.
THEA. LABATT, VICE-PRESIDT.
B. MCNALLY, SECY-TREASR.

Montreal, Sept 23rd 1897

BELL TELEPHONE NO. 1353.

WORK LIFE BUILDING,
PLACE D'ARMES,

October 30th, 1897.

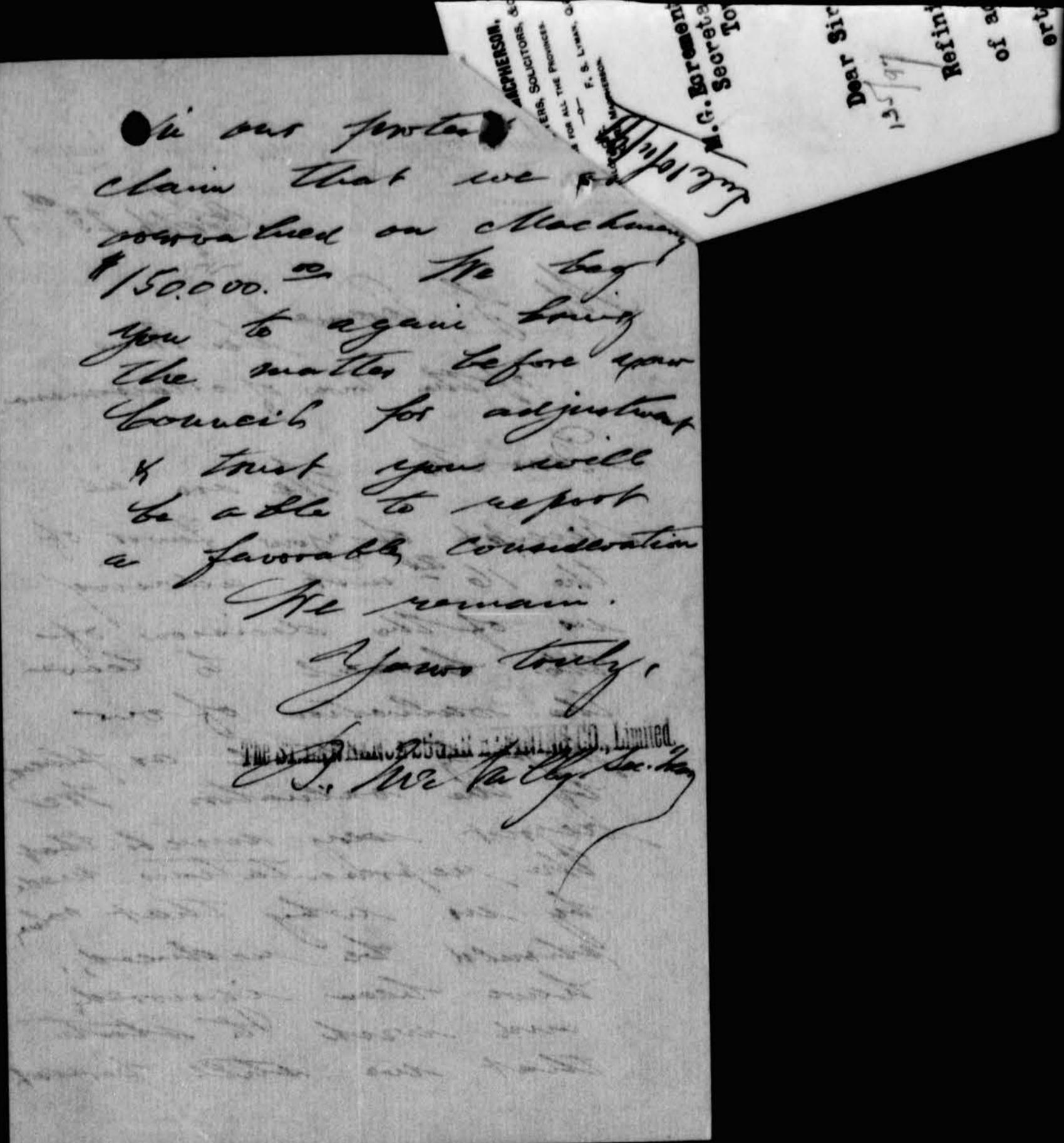
M. J. Ercment
Sec. Treas
135/97. of the town of Maisonneuve

Dear Sir. We are in receipt of your favor of the 16th inst. advising us of the decision of the Council to leave the valuation of our property stand as placed by the valuator. We regret very much that the representations made by us why that value should be reduced, have been ignored, and wish to state that we still persist

in St. Lawrence Sugar for \$869.87, amount taxes on their property is paid under protest to protest against items, namely:- Due of machinery at School Commissioners taxes; and the fine drage, which they stores and the Company of the said Bank account.

and duly and attorney for

We further beg to notify you that this payment is made under compulsion and to avoid execution; and we are instructed to take proceedings to recover the amount illegally assessed as the above



MACPHERSON,
LAWYERS, SOLICITORS, &c.
FOR ALL THE PROVINCES.
—
MONTREAL. F. S. LYMAN, Q.C.
W. R. MACPHERSON.

CABLE ADDRESS :
" MAGDALE."

BELL TELEPHONE No. 1353.

NEW YORK LIFE BUILDING,

PLACE D'ARMES,

Montreal, October 30th, 1897.

Subj 10/30/97
M. G. Ercement Esq.,
Secretary,
Town of Maisonneuve.

Dear Sir:

135797
We are instructed by our clients, the St. Lawrence Sugar Refining Company, Ltd. to hand you their cheque for \$989.87, amount of account rendered for School and Municipal taxes on their property in the Town of Maisonneuve, which amount is paid under protest. And we beg to notify you that our clients protest against the assessment for School taxes in the following items, namely:- Value of Refinery \$311,938.00, including the value of machinery at \$200,000., which is excessive and illegal, the School Commissioners having no right to assess machinery for School taxes; and the further item of \$30,000. as the value of the cooperage, which they protest against as being excessive.

The said Company appeared before the Valuators and the Council at the time of the making and homologation of the said Bill and duly and formally protested against said assessment.

We further beg to notify you that this payment is made under compulsion and to avoid execution; and we are instructed to take proceedings to recover the amount illegally assessed on the aboves



MACPHERSON,
FERS, SOLICITORS, &C.
FOR ALL THE PROVINCES.

—O—
MONTREAL, F. S. LYMAN, Q.C.

MACPHERSON.

CABLE ADDRESS:
"MAGDALE"

BELL TELEPHONE NO. 1353.

NEW YORK LIFE BUILDING,
PLACE D'ARMES,

Montreal October 30th, 1897.

Sub 10/30/97
M.G. Ecrement Esq.,
Secretary,
Town of Maisonneuve.

Dear Sir:

1357
We are instructed by our clients, the St. Lawrence Sugar Refining Company, Ltd. to hand you their cheque for \$989.87, amount of account rendered for School and Municipal taxes on their property in the Town of Maisonneuve, which amount is paid under protest. And we beg to notify you that our clients protest against the assessment for School taxes in the following items, namely:- Value of Refinery \$311,938.00, including the value of machinery at \$200,000., which is excessive and illegal, the School Commissioners having no right to assess machinery for School taxes; and the further item of \$30,000. as the value of the cooperage, which they protest against as being excessive.

The said Company appeared before the Valuators and the Council at the time of the making and homologation of the said Roll and duly and formally protested against said assessment.

We further beg to notify you that this payment is made under compulsion and to avoid execution; and we are instructed to take proceedings to recover the amount illegally assessed as the alleged

value

REPRISE

X 1 2 3 4 5 6

P25/B1,160

1 2 3

MACPHERSON,

ERS, SOLICITORS, &C.

FOR ALL THE PROVINCES.

—O—
F. S. LYMAN, Q.C.
K. R. MACPHERSON.

CABLE ADDRESS : }

"MAGDALA."

BELL TELEPHONE No. 1353.

NEW YORK LIFE BUILDING,

PLACE D'ARMES,

Montreal.

-2-

value of the machinery and for the amount assessed in over-valuing
the cooperage.

We remain,

Yours truly,

Franklyn Macpherson
Franklyn Macpherson

X

2

4

6

P25/B1,160

2 0 0

Fult 8/1

PER S
AGENTS
FOR
DONALDSON LINE OF STEAMSHIPS
TO GLASGOW.
FROM
MONTREAL, ST.JOHNS N.B.
& BALTIMORE U.S.A.
THOMSON LINE OF STEAMSHIPS
TO LONDON, NEWCASTLE-ON-TYNE.
LEITH, ABERDEEN
AND FROM
MEDITERRANEAN AND FRENCH PORTS.
PICKFORD & BLACK'S WEST INDIA S.S. LINES
FROM HALIFAX TO BERMUDA, JAMAICA, HAVANA
AND THE WEST INDIES.

THE ROBERT REFORD CO.

LIMITED.

Steamship Agents.

23 & 25, ST SACRAMENT STREET.

MONTREAL.

CABLE ADDRESS

"REFORD"

WATKINS' CODE
AND
SCOTT'S CODE.

Montreal, October 25, 1897

Treasurer

10/25/97 La Ville de Maisonneuve.

Dear Sir:-

I have received my Tax Account for this year, and herewith beg to enclose same for examination, as I think there must be a mistake in many of the valuations, some of which have been advanced 25% per cent., and some nearly doubled, which is perfectly ridiculous. I do not think the Property has increased in value at all during the last 5 years, but decreased, and that it is not worth the value you have put upon it.

I will feel obliged by your going over the valuations with view of allowing me a large reduction from the valuations and on the account.

Yours truly,

Robert Reford

P.S.
All the Rent I can get for
the Property does not nearly
pay the Taxes - to say nothing
of interest on Cost. At this rate
you will soon prevent anyone
from buying Property in Maisonneuve

Robert Reford

Sab 27 May

A S. M. Monsieur le Maire
et à M. M. les Conseillers de la Ville de
Maisonneuve:

130/97

Le soussigné à l'honneur déposer ce qui
suit:

La propriété 15—3 avenue Pie IX a été
évaluée à \$14.500.^o C'est deux lots de
22½ pas de front sur environ 60 pas de pro-
fondeur, avec une maison de 45 pas de front
sur environ 30 pas de profondeur, en bois et
brique, à 2 étages avec mansarde, et divisée
en 6 logements.

La propriété 14—254. 255. 256. rue Lafon-
taine est aussi évaluée à \$14.500.^o Il y a ici
trois lots de 25 pas, chacun (de front) sur 100 pas
de profondeur, avec 3 maisons en brique et
bora cotta de 25 pas de front, chacune, par environ
36 pieds de profondeur, à 2 étages, 3 logements
de 1re classe pour ouvriers.

L'évaluation de cette dernière propriété me
paraît assez juste, mais en donnant une valeur
de \$14.500^o à la propriété de l'avenue Pie IX,
il y a là, dans mon opinion, une erreur conli-
cérable. Je ferai remarquer que cette dernière
propriété n'a qu'un tiers plus d'étendue
de la propriété rue Lafontaine, et que la maison
qui y est érigée n'a que 45 pas de front par 30
pieds de profondeur, tandis que sur la rue Lafontaine,
il y a trois maisons de 25 pieds de front par
36 pas de profondeur environ.

Je prie donc M. M. les membres du Conseil
de prendre en considération les observations ci-dessus
et de bien vouloir y faire droit, en diminuant d'en
moins \$1000.^o l'évaluation de la propriété de
l'avenue Pie IX ci-haut mentionnée.

Si j'eusse reçu mon compte de taxes, plus tôt,
j'aurais eu quelques observations à faire au sujet

d'autres propriétés que je considère éconduites
au delà de leur valeur réelle, entre autres, le n°
25^e rue Lafontaine, et le n° 159, avenue Pie IX,
mais je m'en tiens pour aujourd'hui, à la demande
que je viens de faire au sujet du n° 15 — 3 av. Pie IX,
me réservant toutefois le droit de faire plus tard
les reclamations nécessaires, s'il y a lieu.

Comptant beaucoup sur votre esprit de justice,
J'ai l'honneur de me Soumettre,
Monseigneur le Maire,
et M. les Conseillers
Mon très humble serviteur.
Le Chaperon -

Montreal Island Belt Line Railway.

W. D. HARRIS,
President.

J. P. MULLARKEY,
Managing Director.

BELL TELEPHONE 2623.

Montreal

June 20, 1898

Sub 11/98
135/98

M. G. Ecrement, Esq.,
Secretary Treasurer
Maisonneuve.

Dear Sir:-

Re valuation of our property by the school commissioners of Maisonneuve. We decidedly protest against the valuation of \$43000 for our right of way across the properties of Vian, Bennet and Morgan as being very largely in excess of its real value, and I should be much pleased to know if it is possible for me to see the details of this valuation and further deem it a personal favor if you would inform me whether or not it is possible for the Company to appeal from this valuation.

Yours truly,


J. P. MULLARKEY
Managing Director.

267 Jeanne d'Arc St
Maisonneuve

19 Aug^o 98

1305/98

Gentlemen

Would you be
good enough to see
if some error has not
been made in the
assessment on my
house and lots, which
I see is placed at \$3000.

I believe that the
correct assessment -
Should be about \$2300 -

I wish to know the
value of the property I
shall be happy to give
you any information you
may require -

Kindly look into the
matter & oblige -

Yours truly

W. L. Murdoch -

To The Board of Assessors

Maisonneuve

PAPINEAU, MORIN, MACKAY & FISSET
NOTAIRES
Édifice de la Banque du Peuple, Bureau 20 à 30
No. 97, RUE ST. JACQUES
SUCCESSIONS, PRÉTS D'ARGENTS, ETC.

TELEPHONE 1220



D. E. PAPINEAU
VICTOR MORIN
F. G. MACKAY
ARTHUR FISSET

Bureau des Notaires de la Corporation de La Cite de Montreal

MONTREAL, 25 Août,

1898

A Messieurs les Evaluateurs de la Ville de Maisonneuve,

135/98
MAISONNEUVE.

Messieurs,

Je suis chargé par Monsieur Louis Joseph Amédée Papineau, de Monte Bello, de vous demander de réduire à \$4,000.00 l'évaluation de sa propriété située sur l'avenue Letourneau à Maisonneuve, ancienne propriété de Monsieur J.S. Bousquet, car vous savez sans doute que la maison faisant partie de cette propriété a été détruite par un incendie et est maintenant inhabitable. Comme procureur de Monsieur Papineau, j'ai essayé moi-même de vendre cette propriété et l'offre la plus élevée qui m'a été faite l'a été par Monsieur le Maire de Maisonneuve qui ne m'a d'abord offert que \$3,500.00, mais je crois qu'il serait bien disposé à donner \$4,000.00.

J'espère donc que vous ferez droit à la ~~sus~~ demande de Monsieur Papineau.

Veuillez avoir l'obligeance de me prévenir ou de prévenir Monsieur Papineau, à Monte Bello, de la date à laquelle vous prendrez en considération cette demande de réduction d'évaluation, afin que vous puissiez entendre les raisons pour lesquelles cette réduction d'évaluation est demandée.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre tout dévoué,

F. G. Mackay

Aug 29-98

To the Valuators of the
Town of Maisonneuve

Gentlemen-

^{135/98} I beg to protest against
the taxes of my property I
find the taxes too high

The law only claims $\frac{3}{4}$ the value

I paid so by the roll book I am
taxed too high some reduction
will have to be made

I remain

Yours truly

John A. McCleery

Montreal 31 Août 1898.

A Messieurs les évaluateurs de la Ville de Maisonneuve,

135/98

Messieurs,

Nous avons examiné le rôle d'évaluation, & constaté en même temps une augmentation de neuf mille piastres (9.000⁰⁰) sur l'évaluation de l'an dernier.

Nous ne voyons pas comment notre propriété a pu prendre une valeur aussi forte dans un an, lorsqu'aucune amélioration d'aucun genre n'a été faite qui puisse justifier une telle augmentation.

Nous comptons donc que vous mettrez notre propriété à l'évaluation de l'an dernier, & en faisant cela, vous ne ferez que nous rendre justice.

Veuillez nous croire, Messieurs, vos serviteurs

Succession J. Bussolou
Victor Bussolou, Exécuteurs
Casimir Baudouin, Testamentaires

Attestement devant moi
le 31ème juillet 1898

F. Martineau J.P.

Maisonneuve, 31 Octobre 1898.

Messieurs les Évaluateurs de la Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

130/98

Après avoir examiné le rôle d'évaluation que vous avez déposé entre les mains du Secrétaire de la Ville de Maisonneuve, nous y avons constaté quelques erreurs que vous voudrez bien corriger.

D'après la clause 34^e, article 2, Chapitre 5^e / ~~du~~ 6^e, Victoria, tous les terrains au nord de la rue Ontario, pour les propriétaires ayant des contrats spéciaux avec la Ville, doivent être évalués à pied. Peut-être remarquerez-vous que tous ces lots ont été évalués à taux du pied.

En second lieu, nous constatons, en outre, une augmentation d'évaluation sur tous les lots faisant front sur la rue Jeanne-d'Arc, rue que vous savez être dans le même état que l'au dernier peut-être dans un état pire.

Nous comprenons que, pour les lots au nord de la rue Ontario, vous n'avez pas conformé à la charte de la Ville; et que, pour ce qui regarde la rue Jeanne-d'Arc, vous vous apercevez vous-même de la justesse de notre demande.

Veuillez nous croire Messieurs, vos serviteurs

Pour les propriétaires

dech. Desjardins

Assurement donné à moi

à 31^e jour d'Octobre 1898

Familièrement J.P.

Montréal, 31 août 1898.

Aux Évaluateurs des biens
municipaux

Messieurs,

Je vous prie d'agréer l'évaluation suivante
1^{re} Je ne suis pas propriétaire des lots No
2^e, 3^e & 4^e. J'en suis propriétaire que des logements
qui coûte au moins \$3500.^m et beaucoup trop lorsque
que 1500 seraient amplement suffisant
pour des bâtières en bois.
2^e Je n'ai payé que 6000. pour maison avec
facade en pierre & suis évalué à 7500. L'an der-
nière j'étais évalué à ce prix & j'ai été réduit de
500.^m je crois donc que 7000. seraient suffisant.
3^e Quant à ma maison le toit sera sur la
rue il est revêtu certainement par le prix de
6000. Je vous l'évaluez. C'est un fait que nous
que nous n'ayons jamais dans l'évaluation
réelles. En conséquence je demande que toutes
les rues possèdent certaines réductions des taxes
abord mentionnées plus basse

Yours obligeant
J. B. Depree
Montreal

Montréal, Août 3/1898.

Au MAIRE et CONSEILLERS
VILLE DE MAISONNEUVE.

135/98

Messieurs:-

Je me plains du ROLE d'EVALUATION pour l'année 1898, et prétends que l'EVALUATION mise sur mes Lots est excessive et qu'elle n'est pas conforme au CONTRAT que j'ai fait avec la VILLE, et de plus je déclare que les Lots ci-dessous mentionnés, ont été vendus comme suit:

Mars à Joseph Brudel, 467 St. Hubert.	8 Lots	Rue Notre-Dame 1A-793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800.
	8 Lots	Rue Ste. Catherine 1A-824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831
	10 Lots	3ème Avenue 1A-802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 1A-809, 810, 811,
<hr/>		
Mai 30 à Georges Pichette 3062 Ste. Catherine	1 Lot	Rue Notre-Dame 2-5
<hr/>		
Mai 30 à J.B. Deguise C/o Viau & Frère	2 Lots	Rue Ste. Catherine 1-454, 1-455,
<hr/>		
Mai 30 à Joseph Viau C/o Viau & Frère	2 Lots	Rue Notre-Dame 1A-8, 1A-9,
<hr/>		
Mai 30 à H.A. Plamondon 214 St. Timothée	8 Lots	Rue Ste. Catherine 1-17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 4 Lots Rue Adam 1A-76, 77, 78, 79, 80,

Juin 10 à H. Lapointe 2. Lots Rue Adam

1025 Ste.Catherine 2-77, 2-78,

3 Lots Rue Ste.Catherine

2-816,817,818,

Juin 11 à J.A.Maucatel 10 Lots Rue Adam

63 St.Babriel. 1-41,42,43,44,

1A-862,863,864,865,866,867,

Juin 11 à Mde.J.A.Maucatel 4 Lots Rue Adam

1-36,37,38,39,

6 Lots Rue 1ère Avenue

1-29,30,31,32,33,34,

Juin 14 à J.N.Boucher 2 Lots Rue Ste.Catherine

16 Wolfe. 1A-837, 1A-838,

Juin 17 à Alfred Delorme 10 Lots 3ème Avenue

296 Amheerst 1A-22,23,24,25,26,27,28,29,30,31

Juillet 13-Lawrence & Robitaille 3 Lots Rue Adam

Coin Craig&St.Denis 1A-82, 1A-83,, 1A-84,

Juillet 18 à Charles Carli 1 Lot 4ème Avenue

71 Beaudry 2-11

Juillet 27 à Jos.Alph.Sauvé 2 Lots 1ère Avenue

C/o Cassidy & Co.,
225 St.Laurent 1-46, 1-47,

Juillet 29 à O.Martineau, 2 Lots Rue Lafontaine

1062 St.Denis. 1-530, 1-531,

Aout 5 à Mde. Ladislas Archambault,
Née Marie-Louise Marchand
2 Lots Rue Adam

2-84, 2-85,

Aout 5 à Jos.F.Marchand 1 Lot Rue Adam
222 Visitation 2-82

Aout 5 à Mde. Louis Dussault,
Née Georgiana Morin 1 Lot Rue Adam
2-81,

Aout 5 à Richard Marchand 1 Lot Rue Adam
Ingénieur 2-80.

Aout 5 à Edouard Chaussé 3 Lots 5ème Avenue
Marchand de Bois 2-23, 2-24, 2-25,

Aout 5 à Jos.Riendeau Fils 2 Lots 5ème Avenue
Maisonneuve 2-804, 2-805,

Aout 6, à M.G.Ecéément.N.P. 2 Lots 5ème Avenue
Maisonneuve. 2-29, 2-30,

Aout 6, à Edouard Chaussé 1 Lot 5ème Avenue
2-26,

Aout 15, à Narcisse Marchand, 1 Lot Rue Adam
12 1/2 Visitation. 2-79.

Aout 22, à Eusèbe Lalumière 2 Lots Rue Adam
ENNIS , Ellis County,
T E X A S . 2-68, 2-69,

Aout 25 à Olivier Deguise 2 Lots Rue Ste.Catherine
Entrepreneur 1-445, 1-446,

Aout 25 à Jos.Paquette 2 Lots Rue Lafontaine
Manufacturier. 1A-124, 1A-123,

Enfin depuis Juin signé

assermenté la présente
opposition le même jour.

Assermenté devant Notre-Dame-de-Grâce
à Montréal le 3 Octobre 1898.

Mr. Compteur
H. J. L. Smith

Vous avouez que lorsque vous avez été nommé à ce poste

Tout à fait au contraire de ce que vous avez déclaré dans votre déposition

que lorsque vous avez été nommé à ce poste

que lorsque vous avez été nommé à ce poste

que lorsque vous avez été nommé à ce poste

que lorsque vous avez été nommé à ce poste

que lorsque vous avez été nommé à ce poste

que lorsque vous avez été nommé à ce poste

que lorsque vous avez été nommé à ce poste

que lorsque vous avez été nommé à ce poste

que lorsque vous avez été nommé à ce poste

que lorsque vous avez été nommé à ce poste

Cable Address "Lawrence."

The St. Lawrence Sugar Refining Company Limited.
St. Lawrence Building.
26 S^t Sacrement Street.

A. BAUMGARTEN, PRESIDENT.
THEO. LABATT, VICE-PRESIDT.
B. McNALLY, SEC'Y-TREAS'R.

Montreal, Sept 1st 1898

W. G. Ercment Esq
Sec. Treas of the Town of
Maisonneuve
135/98 Dear Sir.

In answer to your favor
of 29th ult. we beg to hand you
herewith our complaint and appeal
from the assessors valuation of our
refinery for 1898. Made out in con-
formity with the revised statute
governing the subject, and remain

Yours truly
The ST. LAWRENCE SUGAR REFINING CO. Limited.
B. McNally Sec'y.

Pour l'assig[n]ement en valeur
de la ville de Maisonneuve

Finale Poirier

F

X 2 4 6

P25/B1,160

2 1 7

4670
1743
12413

399411.3
12413
2733123

Maisonneuve, 1^{er} Sept
1898.

130/98

Monsieur le Secrétaire,

Je regrette d'avoir
à porter plainte contre
le rôle d'évaluation
quant à mes propriétés.
Je suis soumis au rôle
pour une augmentation
assez sensible. Je n'en
vois pas bien la raison.
Je n'ai fait aucune
amélioration à mes
propriétés, loin de là. Et
le voisinage d'un
nouvel hôtel licencie

je nature, il me semble,
en diminuer la valeur,
et du moins à les laisser
à leur dernière évalu-
ation.

J'espère que vous
soumettrez la présente à
MM. les évaluateurs et
qu'ils la prendront en
sérieuse considération
et me feront justice.

Je demeure, Monsieur,
Votre serviteur

D Benoit

X 2 4 6

P25/B1,160

135/96

PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF MONTREAL

MUNICIPALITY OF THE TOWN OF MAISONNEUVE:

To,

M. G. Bremont Esq.,
Secretary-treasurer of the Town of Maisonneuve:

Sir:

You are hereby notified by the St. Lawrence Sugar Refining Company Ltd. a body politic and corporate and duly by law incorporated, and having its chief place of business in the City of Montreal and herein acting and represented by the undersigned, the Secretary-treasurer of the said Company, and herein acting for and on behalf of the said Company, THAT the said Company hereby complains of and appeals from the valuations of its properties in the said Town made by the Assessors and inserted in the Valuation Roll as drawn up for the years 1898-99 and deposited by the said Assessors under the provisions of Article 4505 of the Revised Statutes, for the following amongst other reasons:-

1st: Because the valuations of said properties of the said Company, as made by the Assessors of the Town, and inserted in said Valuation Roll, are irregular, excessive, illegal and exaggerated;

2nd: Because the valuation of the Refinery has been increased in the said Roll as drawn up from \$311,938.00, the valuation made last year, to \$700,000.00, without cause or reason;

That moreover the said Company protested and appealed against the valuation of the said Refinery as made last year, which was even then illegal, excessive and

and exaggerated;

3rd: Because the Valuators do not separate the value of the lands from the value of the machinery in the Company's said Refinery;

4th: Because the valuation of the Coopers shop, one of the properties of the Company, has been without cause or reason by the Assessors increased from \$30,000.00, the valuation of last year (which was even then excessive and protested against by the Company) to \$50,000.00

5th: Because the total valuation of the said Companies properties as made by the Assessors and inserted in said Valuation Roll as drawn up for the present year, to wit, \$767,500.00, is an excessive and exaggerated valuation of the properties in question, and out of all proportion with the other properties valued by the said Assessors in said Town;

That the object and reason of the present application and complaint or appeal against the said valuations is to have the valuations of said properties reduced from an exaggerated amount to a fair, reasonable, and equitable amount:

Montreal, 1st September, 1898:

B. McNally

Secretary-treasurer of the St. Lawrence Sugar Refining Company, Ltd. herein acting for and on behalf of said Company:

I, the said Bernard McNally, of the City and District of Montreal, Secretary-treasurer of the said Company

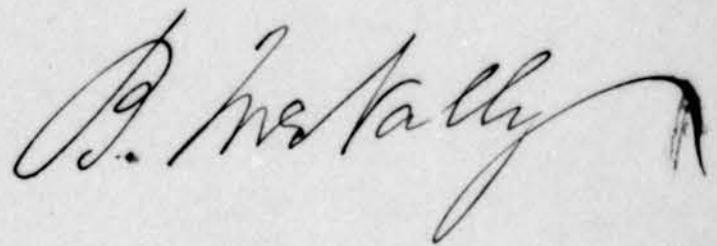
mentioned

mentioned in the foregoing complaint and herein acting for and on behalf of the said Company and thereto duly authorized, being duly sworn deposeth and saith:

I: That the facts alleged and set forth in the foregoing complaint and application are true and well-founded in fact:

And I have signed:

Sworn before me at the City of
Montreal, this first day of
September, A.D.1898.



Richard J. Weymer
J.P.

A Justice of the Peace acting in and for
the District of Montreal.

Maisonneuve Sept 3rd 1898.

To the Valuators of the Town of
Maisonneuve

Gentlemen,

I have examined the valuation
of this year and I found that my prop-
erty of Ste Catherine st has been
raised of \$200.00. I do not see how
this property can be valued higher
than last year. I have made no im-
provements late & I have lost fif-
teen months on the rent. If this
increase is due to the probability
of having the basin in the vicinity
I would ask you to wait till
it is decided. Then you could
put something more. But in
meantime I protest against this
increase.

Hoping that you will make
an deduction. I remain yours truly.

D. H. C. David

X 2 4 6

P25/B1,160

2 2 3

maisonneuve 5 Sept 1898.
Lucas 1898
am. 7 les Evaluatrices
135/98 délivrée de maisonneuve
mercius

je me plains du rôle d'éva-
luation ~~des propriétés~~ quant à l'éva-
luation de mes propriétés à une va-
leur de \$4000.00. Ce chiffre montre
une augmentation de \$635.00 de
puis l'année dernière. Je ne sais pas com-
ment mes propriétés ont pu acci-
muler dans cette proportion. Si-
tant celle voisine de celle monstiale
je serais prêt à l'avouer pour
le prix porté au rôle & même
plus bas. Quant à l'autre je ne
sais pas quel terrain ait aug-
menté de valeur & je ne lave pas
plus cher qu'un paravant de
les considérations. Je veux dire
de de vouloir faire le double l'évalua-
tion de mes propriétés à celle
de l'an dernier. Je crois
que vous trouverez que c'est
juste & raisonnable d'ea -

S'ouvrir sur propriétés à
3475.00 comme l'an der
mme.

Esperant que dans une
droit justice

Veuillez montrer
votre acte

Alex Lepuis

Regdler

57,008

Maisonneuve 6 Sept. 1898

A Messieurs les émoluments
de la ville de Maisonneuve
Messieurs

135/98

Je crois avoir raison de me
plaindre au sujet du montant
dont vous avez évalué ma propriété
cette année en y imposant une
augmentation de $\frac{4}{5}$ 250..00 dollars
& l'an dernier j'avais déjà été
augmenté de 100..00 dollars Je crois
que le montant était déjà assez élevé
sans y ajouter une autre augmentation
cette année

Esperant que vous pren-
rez cette plainte en considé-
ration je demeure

Messieurs
bien tout de suite
J. B. Haute

X 2 4 6

P25/B1,160

E E b

10 sept/98

135/98

Je soussigné François Samuel Mackay notaire résidant dans la cité de Montréal dans la province de Québec étant clairement assermenté sur les saints évangiles déclare en ma qualité de procureur de Monsieur Louis, Joseph, Amédée Papineau, seigneur de Papineau, demeurant à son manoir de Montebello dans la dite province:

que le dit Monsieur Papineau est propriétaire de l'immense suivant savoir: un terrain situé dans la ville de Maisonneuve, contenant cent six pieds de longueur par une profondeur de deux cent hante-doux pieds dans sa ligne nord-est et de deux cent vingt et un pieds dans sa ligne sud-ouest et borne en front, au sud-est, par le fleuve St Lawrence, en arrière par le lot numéro seize de la subdivision du lot numéro neuf des plans et lices de renvois officiels ci-après mentionnés du côté nord-est par l'avenue Lacombe et du côté sud-ouest par le lot numéro vingt et par partie des lots numéros six et dix-neuf de la dite subdivision, le dit terrain étant composé des lots numéros dix-sept et dix-huit (17 & 18) et de partie des lots numéros six et dix-neuf (6 & 19) de la subdivision des lot numéro neuf (9) des plans et lice de renvoi officiels du village incorporé d'Iberville, dans le comté d'Iberville avec une maison en bois et brique pressée avec allonge sur fondations en pierre une remise

rense et autres bâties dessus construite
que la maison fassent partie du dit
immobilie a été en partie détruite
par un incendie au mois de
mai dernier et est inhabitable;

Tre le soussigné, es - qualite, roya-
lement informe que le dit immobilie
a été évalué à la somme de sept mille
piastres ou environ par les évaluateurs
de "la Ville de Maisonneuve";

Tre cette évaluation est excessif
et bien au delà de la valeur réelle
du dit immobilie;

Tre le soussigné, es - qualite, par
lettre en date du vingt-cinq aout
dernier adressée aux dits évaluateurs
les a requis de réduire à quatre
mille piastres l'évaluation du
dit immobilie;

Tre le soussigné considère que
la valeur réelle du dit immobilie
n'est que de quatre mille piastres
et il requiert de nouveau des
évaluateurs de "la Ville de Maisonneuve"
de réduire à quatre mille piastres
la dite évaluation.

Et j'ai signé.

Assentement devant
moi à Montréal
ce dis septembre
mil huit cent
quatre-vingt-dis
huit.

R. Mackay

J. J. Tissoet

Le S. Distributeur Montréal

The St. Lawrence Sugar Refining Company Limited.

A. BAUMGARTEN, PRESIDENT.
THEO. LABATT, VICE-PRESIDY.
B. McNALLY, SEC'Y-TREAS'R.

Montreal Sept 14th 1898

The Assessors
135/98 Town of Maisonneuve
Gentlemen.

Although still
of the opinion that your
assessment on our refinery
& cooperage shop is excessive
we will acquiesce in the reduction
offered on the 12th inst, and
will make no further objection
to your present valuation for
this year & remain

Yours truly
The ST. LAWRENCE SUGAR REFINING CO., Limited.

B. McNally, Sec'y

dece 7/12/98

Maisonneuve D^r

135/98 Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers

La présente est pour
demander à votre Honorable
Conseil de vouloir bien
réduire le taux d'évaluation
de mon loger, qui est excessi-
sif ~~je crois~~ il est évalué
à six piastres et n'en vaut
pas plus de quatre.

Un des évaluateurs m'a
dit qu'il y avait erreur
et de vous demander de

~~La retractor.~~

En faisant vous
obliger beaucoup votre
droit

Joseph Gagnon
Propriétaire et
résidant à L'Assomption

T.S. Vous me pardonnerez
de ne pas avoir présenté
ma requête dans le délai
voulu, je n'aime pas faire
que il y eut un délai
fixe.

Banque du Peuple.

Montreal 25 Octobre 1898

Mr. G. E. Ciment Esq
Secrétaire Trésorier
Municipalité de Maisonneuve

Monsieur

Je constate par mon
compte de taxes une augmen-
tation de \$ 2000⁰⁰ sur ma
propriété No 7 Rue Lasalle.
Je demande à votre conseil
d'annuler cette augmentation
attendu que l'évaluation
actuelle (\$ 8000⁰⁰) en est ridicule
par le fait que la propriété
a été vendue par La Banque
du Peuple à Mr Fisch
pour la somme de \$ 4500⁰⁰
et que je l'ai acquise de

obtenus pour une
somme de \$ 5000⁰⁰; et de
plus pour confirmer mes
avances je vous vendrai
la propriété à un prix plus
bas que l'évaluation actuelle.

Notre, Seigneur,
Wm Richer

135-1-6

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'Égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Électrique.
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.

BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

6
J. EMILE VANDIER,⁴
Ingénieur Civil et arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux : 107, rue St-Jacques,

Montréal, Oct. 20th 1893

William Bennett Esq.,
Maisonneuve

35/93 Dear Sir,

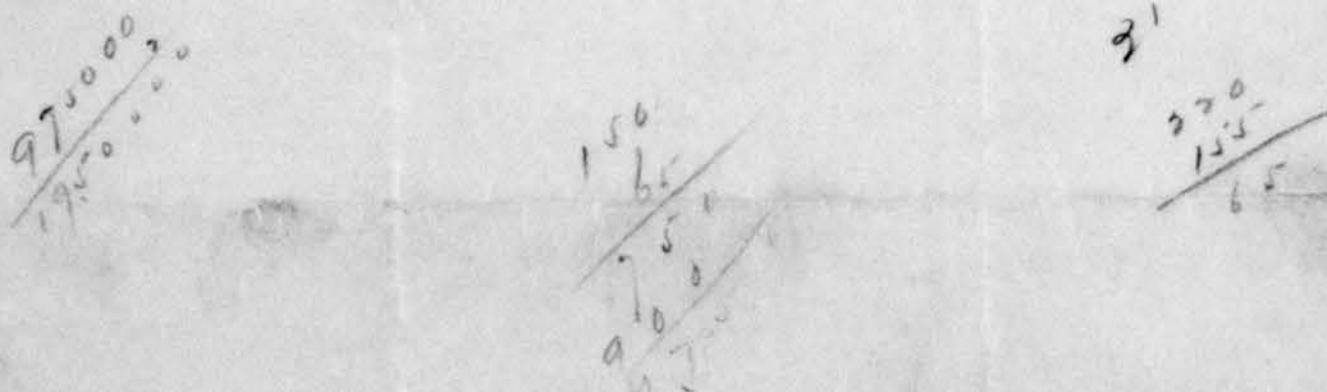
In answer to your inquiry of yesterday about area of your farms down at Maisonneuve, I beg to say that it is as follows, to wit:

1st according to the cadastral book of reference. Both farms N° 3 & 4 would cover $221\frac{6}{10}$ arpents

2nd and according to measurements by scale on the general plan of Maisonneuve deposited at the Corporation office I make it 219 arpents.

So practically the cadastral and Corporation plans would agree and be correct.

Yours truly,
J. Emile VANDIER



1889	3	lot de brie	3000 00
"	"	95 ac cultur	9500 00 " "
"	4	lot de brie	3000 00
"	"	69	6900 00 " "
1890	3	lot de brie	3000 00
"	"	95 ac cultur.	9500 00 " "
"	4	lot de brie	3000 00
"	"	69 appalt.	6900 00 " "
1891	3 1/4	lot de brie	10000 00
"	"	164 brie	34600 00 " "
1892	3 1/4	lot de brie	10,000 00
"	"	165 ac	24,000 00 " "
"	"	185	11,800 00 " "
1893	3 1/4	lot de brie	8,800 00
"	"	155 ac	31,000 00 " "
"	"	96 "	14,400 00 " "

2,70
2,70
45,400 00
12,400 00

2
3
4
5
6

P25/B1, 160

Lieu Jardins à l'ancienne.
Semé des fibres
Filons
Vannerie d'Adam

Hors
En partie
Et Lumières
P. & G. Zee
Charmis

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
—POUR—
Chemins de Fer, Tramways, Boutez, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.

BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER

du 6/11/94

Mme Morgan, tenu Morgan
J. EMILE VANIER,
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 8 Octobre 1894

*M. G. Ecrémant, Esq. F.P.
Secrétaire Trésorier, Ville de Maisonneuve.*

135/94

cher Monsieur,

Comme complément à mon certificat de mariage au sujet
de la femme Morgan, et pour l'information de votre Conseil je vous avisez
que d'après le plan préparé par M. Rielle, arpenteur de cette Ville,
de la femme Morgan, la superficie serait, si les mesurages sont
exacts, de 94 $\frac{1}{100}$ arpents, au lieu de 95 $\frac{1}{100}$ arpents que j'ai trouvés avec
mes mesures, soit une différence de $\frac{32}{100}$ d'arpent seulement; ce qui
est une bague belle si l'on considère l'inégalité des clôtures et
des fossés de bois.

Priez bien servie,

J. Emile Vanier

Ingénieur Ville de Maisonneuve,

P.S. Le plan de renvoi cadastral donnait comme superficie de
la femme Morgan 94 arpents.

Arpenteur Géomètre,

Montréal, 8 Octobre 1894

M. G. Érémont, Esq? W.P.

Société Immobilière,
Ville de Maisonneuve

cher Monsieur,

En réponse à la visite du 4 Octobre courant, au sujet des superficies de la Seine Morgan, je vous informe qu'après mesurages, les superficies en question seraient les suivantes, savoir :

- 1^e La superficie de la Seine James Morgan, de la rue Notre Dame à la rue St-Catherine, à l'exclusion de la dite rue St-Catherine, serait d'après l'occupation actuelle de $5\frac{9}{10}$ arpents.
- 2^e De 2^e à 2^e - de la rue St-Catherine, (inclusivement) jusqu'aux limites de la Côte Visitation la superficie serait de $12\frac{55}{100}$ arpents.
- 3^e La superficie totale de la Seine serait par conséquent de $18\frac{4}{10}$ arpents ou $80\frac{3}{10}$ acres.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. Guérin
Géomètre,
Expert

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil
ET
Arpenteur Provincial
BUREAUX:
107, RUE ST-JACQUES.

Terre Morgan

Montreal 22 Juin 1895.

Mr. Etremont,
Secrétaire Trésorier,
Ville de Maisonneuve

135/95

Monsieur,

Comme suite à la demande que vous m'avez adressée, ce matin, j'ai l'honneur de vous informer que:

1^o Un bande de 100 pieds de terrain pris parallèlement à la rue Notre Dame, et sur toute la largeur de la terre Morgan, aurait une superficie de 38850 pieds, (mesure anglaise)

2^o La superficie du reste de la terre Morgan (cette bande déduite) serait de 93 $\frac{3}{4}$ arpents.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. Emile Vaniere
Ingénieur, Ville de Maisonneuve

Mémo.

Montreal, 10 July 1895

P. la Ville de Montréal

Cher Dr. —

*je vous inclue la réponse que j'ai aimé
de recevoir de Mr. Morgan.*

*Votre dévoué
J.W. Daubeny*

X 2 4 6

P25/B1,160

E 4 E

~~Beauchamp & Dorval~~
AVOCATS & ADVOCATES
~~71^e & 72^e St Jacques~~

JEAN JOSEPH BEAUCHAMP, B.C.L.
OFFICIER-REVISEUR POUR MONTREAL
PHILIPPE L. DORVAL, B.C.L., LL.B.

REPOSE 900.
BEAUCHAMP & BRUCHEST,
—AVOCATS.—
No. 54 RUE ST. JACQUES
Bell Tel. 1335. MONTREAL
Montreal, 1^{er} Septembre 1895

Monsieur Ernest-

La cause de Morgan viendra
jouer Eustache Merle au
commencement d'Octobre, veut-
bez en confiance préparer
la preuve.

Votre humble
J. Beauchamp
avocat

évaluation

Beyries 11/10/95

Montréal, 10 octobre, 1895.

M.G. Ecrément, sec-trés., N.P.

Maisonneuve,

Cher monsieur,

135/95
Je vous envoie l'acte de transaction entre M. Morgan et la Ville de Maisonneuve, avec deux copies supplémentaires.

Je recommande au Conseil de ville de Maisonneuve d'accepter cette transaction que je crois avantageuse à la Ville de Maisonneuve, prenant en considération les actes qu'elle a passés avec les autres propriétaires. Car il ne faut pas perdre de vue qu'il y avait certainement une erreur dans le rôle de catisation et d'évaluation, par lequel M. Morgan était cotisé pour une terre plus grande qu'il ne possède en réalité: ce qui nous aurait fait condamner à payer tous les frais de ces actions.

Seus ces circonstances je crois qu'il vaut mieux régler ces trois vieilles causes et acceptée la transaction qui nous est offerte par Mr Morgan.

En conséquence veuillez venir à mon bureau samedi matin, avec une copie des déolutions que passera le Conseil de Ville et nous terminerons l'affaire.

Je vous envoie également dans une autre enveloppe mon opinion dans la réclamation de Mr Beyries.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

J.J. Beauchamp
Avecat.

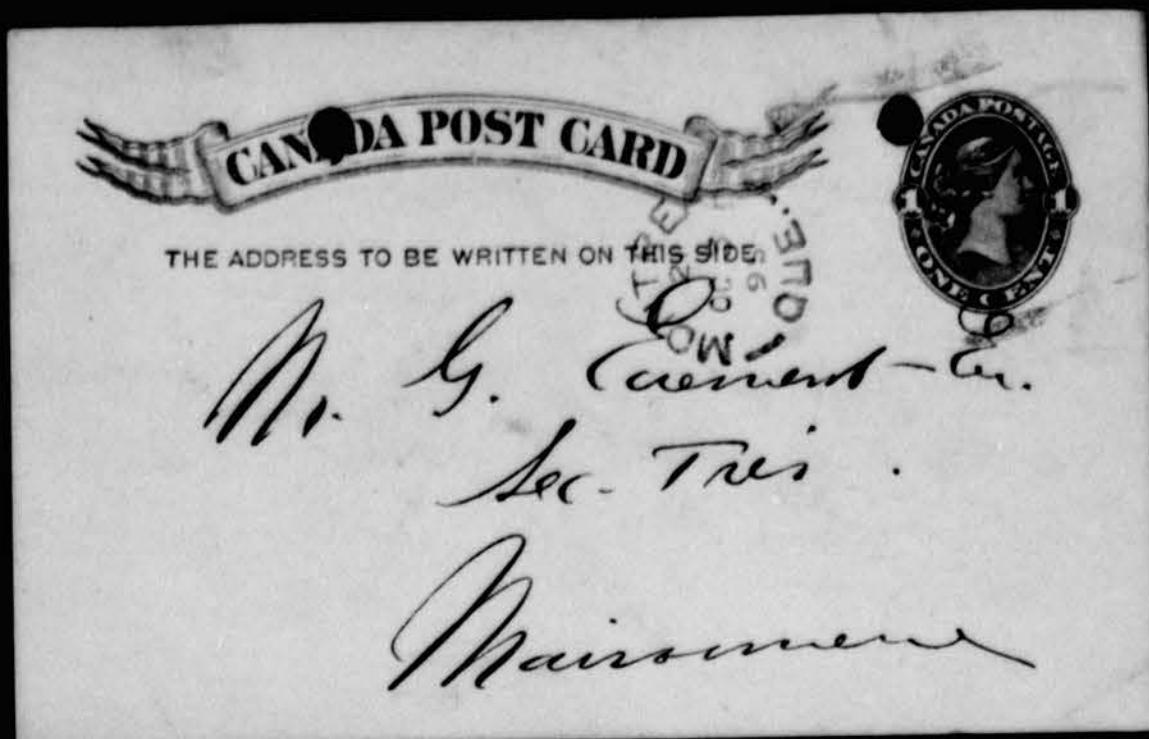
Marches Evinent

La Cour de Monnaie v.
Morgan est fixée à Mercredi
6 Octobre courant

BEAUCHAMP & BRUCHEZ,
—AVOCATS,
No. 54 RUE ST. JACQUES,
Bell Tel. 1235, MONTREAL.

4 6

P25/B1,160 2 4



4 6

P25/B1,160 E 4

J. EMILE VANIÉ

Ingénieur Civil

ET

ARPENTEUR PROVINCIAL

Bureaux:

107, RUE ST-JACQUES.

Montréal, 6 février

1897

M. G. Eclement, Esq, No. 9^o
Secrétaire Trésorier
Maisonneuve

135/97

Monsieur

Comme suite à votre lettre du 28 Janvier dernier, relative à la superficie de certaines parties de la terre Bourbonnière, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit:

1^o La superficie du lotin situé au sud de la rue Notre Dame, excepté la bande de terre de 100 pas que vous décrivez, a 4.849 49 poches

2^o La partie de la superficie de la terre qui s'étend de la limite nord des lots faisant front sur la rue Ste Catherine et en distayant du rest au nord, l'emplacement de la rue Ontario, serait de 129 A. 4 P. 53 poches

3^o Enfin, la superficie des lots limitant la ligne Ste Catherine au nord, y compris dans la profondeur l'emplacement des rues Orléans, St Bourbonnière, jusqu'à la ruelle, serait de 1 A. 4 P. 73 poches

Ce tout basé sur les mesures que nous possédons et que le cadastre nous fournit et en attendant que le prochain plan nous fixe à cet égard.

Votre très dévoué

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Ville de Maisonneuve

J. EMILE VANIER.
Civil and Hydraulic Engineer

ARCHITECT

OFFICE
107 St. James Street,
MONTREAL.



Montreal 30 Juin 1897.

135/97

M.G.Ecrement Ecr- N.P.
Sec. Tres.
Ville de Maisonneuve

Cher monsieur-,

En réponse à votre demande au sujet des superficies de
la terre DESJARDINS, je dois faire rapport que:

1o La superficie de la partie du bas

que vous avez mentionnée serait

d'après la subdivision cadastrale---- 66 $\frac{19}{100}$ Arpents

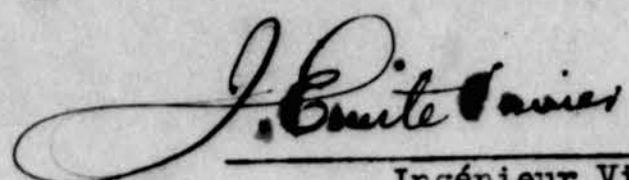
2o Celle du haut----- 65 $\frac{52}{100}$ "

Les déductions mentionnées dans votre lettre ayant été
prises en considération.

J'ai l'honneur d'être,

cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,



Ingénieur Ville de
Maisonneuve.

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montréal 11 Octobre 1898.

Mr. G. Ecrément, N.P.
Secrétaire & Trésorier
de la Ville de Maisonneuve.

135/98

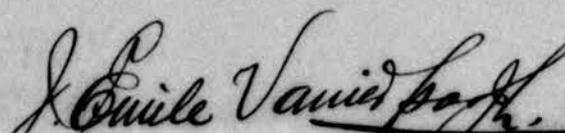
Cher Monsieur-

Comme suite à votre lettre du 8 octobre, je m'empresse de vous faire connaître que la superficie totale des lots 18-24 à 25 B,
27 à 30, 27 A à 30 A, 45 à 51, 45 A à 51 A, 63 et 64, 63 A et 64 A, 66
et 66 A et 35 à 37 B est de 2.100 arpents.

Le No. principal 19, déduction faite d'une bande de 100 pds. de profondeur sur le front de la rue NOTRE DAME, contient en superficie 4.100 ⁴⁹ arpents.

Soit en totalité pour les deux parties 6.100 ⁵⁸ arpents.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,



Ingenieur Ville de Maisonneuve.

J. EMILE VANIERS.
Ingénieur Civil

ET
arpenteur Provincial

BUREAUX..

107 Rue St-Jacques.

Montréal 11 Octobre 1898,

Mr. G. Ecrément, N.P.
Secrétaire & Trésorier
de la Ville de Maisonneuve.

135/98

Cher Monsieur-

En réponse à votre lettre du 8 de ce mois, relative à la superficie de la terre DESJARDINS, j'ai l'honneur de vous faire connaître que:

10 la superficie de la partie comprise entre les rues ONTARIO & SHERBROOKE serait d'après la subdivision cadastrale, de 98 60 . 100 arpents et 20 celle comprise entre la rue Sherbrooke et la 36 Côte de la Visitation de 61.100 arpents.

Les lots mentionnés dans votre lettre du 27 Juin 1897 et dans celle du 8 octobre 1898 étant déduits.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier

Ingénieur Ville de Maisonneuve.

66
60

X 2 4 6

P25/B1,160

2 4 8

135-1-7
Beique, Lafontaine, Turgeon & Robertson,

Avocats

FRED G. BEIQUE, C. R.
E. LAFONTAINE, LL.D.
EDOUARD L. TURGEON, LL.B.
D. C. ROBERTSON, B.C.L.

BELL TELEPHONE NO. 1010.
BATISSE "NEW YORK LIFE INS. CO."
3me ETAGE, No. 335.

II PLACE D'ARMES

Montreal, 10 Février 1896.

Monsieur M. G. Berement,

Sec.-Trés. de la Ville de Maisonneuve.

Cher Monsieur,

Je voudrais vous avoir pour témoin jeudi, pour répondre à une question qui vous a été posée et qui est restée sans réponse: c'est au sujet de l'évaluation de la propriété foncière pour l'année 1892-93 que vous ne m'avez pas donnée, quoique je vous l'aie demandée. Je voudrais aussi vous poser une question au sujet de la lettre de garantie qui a été donnée par la Edison General Electric à la Ville de Maisonneuve, au mois d'Octobre 1891, quand il s'est agi d'accorder le contrat. Je suppose qu'il n'est pas nécessaire de vous envoyer un subpoena.

Bien à vous

Eug. Lafontaine

P25/B1,160

11

4

6

Bureau d'ajustement des课税 de
St-Hochelaga & Jacques Cartier
Montreal, 5 Decembre 1896.
135/96

Recu de M. L'Enseignement votaire, copie du
role d'valuation de la Ville de Maisonneuve pour

1896-1897

Jacques Cartier
sep 1896.

évaluation

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU SECRÉTAIRE

No 1131193

Québec, 15^e Aout 1893

Monsieur,

135/93

J'ai l'honneur, par ordre de l'Honorable Secrétaire de la Province, d'accuser réception d'une copie certifiée du rôle d'évaluation de votre municipalité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le Secrétaire-trésorier
Municipalité de

Ville de Maisonneuve
Comté de Hochelaga

Jos. Dumont

Assistant Secrétaire de la Province.

Duppléant

Province de Québec.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

No. 229096

Quebec, 9 Decembre 1896

135/96

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre de l'Honorable Secrétaire de la Province, d'accuser réception d'une copie certifiée du rôle d'évaluation de votre Municipalité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Jos. Poirier

Le Secrétaire-Trésorier

Municipalité de Ville de Maisonneuve
Comté de Hochelaga

Assistant Secrétaire de la Province.

135-1-8

8

Copie.

copié sur les autres
Ms. 135

Extrait du une lettre de M. l'avocat J.J. Beauchamp,
en date du 23 février 1894, se rapportant à divers sujets
et indexée au numéro 369/94 des archives de la Cité, savoir:

..... Les rues de la Ville de Maisonneuve, soit: le fond
de la rue et les travaux d'empierrement et de pavage faits à
la surface, forment-elles partie de l'actif de la Ville?

Réponse:—Le mot actif, d'après la définition des
dictionnaires, signifie: tout ce qu'un homme possède. Or comme
la municipalité possède les rues, les rues forment donc partie
de son actif pris dans un sens général, mais si on veut donner
à ce mot un sens pratique, il faut alors répondre par une
distinction. Voulez-vous préparer un bilan montrant aux créan-
ciers de la ville, quel est son actif, au point de vue des garan-
ties que la Ville peut fournir c'est à dire de l'actif réa-
lisable, alors je n'inclurais pas les rues car elles sont hors
du commerce et ne peuvent pas se vendre.

D'un autre côté, si vous en vue de faire le bilan
pour établir les dépenses faites par la Ville, les travaux par e
lle exécutés et les avantages qu'elle offre, soit par exemple:
au point de vue de l'annexion avec une municipalité voisine
vous pouvez alors faire entrer vos rues dans le bilan.

Vraie copie.

J'ai l'honneur d'être

Votre dévoué serviteur

(Signe) J.J. Beauchamp

Sec.Trés.

de la Cité de Maisonneuve.